MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

RAPPORT FINANCIER

2016

EXERCICE 2016

JUIN **2017**

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS 3

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 6

1) L'équilibre général du CA 2016 6

2) La progression des dépenses d'investissement liée au déploiement du programme d'investissement de la mandature a été couverte à plus des 2/3 par la capacité de financement de la collectivité 7

PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE 19

1) Logement 25

2) Aménagement, services urbains et environnement 28

3) Développement économique 34

4) Culture 37

5) Aide sociale et solidarité 41

6) Famille 46

7) Sport et jeunesse 48

8) Enseignement et formation 51

9) Sécurité 55

10) Services généraux 58

COMPTE ADMINISTRATIF ET INSCRIPTIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE 66

1) Détail des opérations équilibrées 66

2) Les opérations liées à la dette 66

3) Les opérations d'ordre 67

4) Les autorisations de programme 70

LEXIQUE 74

AVANT-PROPOS

L'année 2016 s'inscrit dans le contexte de poursuite de la contrainte financière imposée aux collectivités locales pour le redressement des finances publiques. Particulièrement marquée pour la Ville de Paris, cette contrainte financière s'est traduite par deux chocs externes d'une ampleur exceptionnelle : la baisse des dotations d'Etat et l'augmentation des contributions aux fonds de péréquation, pour un impact cumulé de plus d'un milliard d'euros par rapport à 2010.

Dans ce contexte, le compte administratif 2016 traduit la capacité d'innovation et de résilience de Paris : la Ville n'a pas dévié de sa stratégie financière, conjuguant la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la stabilité des taux des impôts locaux directs et le maintien de l'effort d'investissement en faveur du développement local.

Notre stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis, hors péréquation, de contenir leur évolution, celles-ci diminuant de 0,1 %. Cette stratégie repose sur une analyse fine des besoins permettant une très grande sobriété des dépenses des fonctions support et une meilleure efficience de la dépense publique. Elle permet d'accroître l'offre de services publics aux Parisien(ne)s tout en maintenant sa qualité à haut niveau.

« IMPÔTS DIRECTS STABILISÉS, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES, ENDETTEMENT MODÉRÉ, INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES FINANCÉS, CRÉDIBILITÉ FINANCIÈRE RENFORCÉE. NOUS PERSÉVÉRONS ! »

Cette diminution des dépenses de fonctionnement est obtenue alors même que la progression de la masse salariale connaît une légère accélération, sous l'influence de mesures décidées par l'État (+ 1,1 % entre 2015 et 2016). En 2016, 629 places de crèches et de nombreux équipements publics ont été ouverts, comme les quatre équipements culturels de la Canopée des Halles.

A cette maîtrise des dépenses s'est ajoutée une évolution dynamique des recettes, notamment liée à notre engagement en matière de politique du logement. La décision de déplafonner les droits de mutation (relèvement du plafond à 4,5 % comme la quasi-totalité des départements) a ainsi permis d'accroître les recettes de fiscalité immobilière dans un contexte de marché de l'immobilier dynamique. Par ailleurs, la mise en oeuvre d'une politique volontariste de conventionnement visant à ancrer durablement les logements du parc privé des bailleurs dans le parc social, a conduit à l'inscription de recettes nouvelles de loyers capitalisés.

Conformément à notre engagement, les taux des impôts directs locaux parisiens sont restés stables en 2016 alors qu'au plan national, après la hausse moyenne des taux des taxes ménages votés par les grandes villes et leurs groupements de + 1,8 % en 2015, la hausse a encore été de + 1 % en 2016.

Deuxième année de réalisation du Programme d'investissement de la mandature de 10 Mds€, l'année 2016 a vu les dépenses d'investissement s'établir à 1,6 Md€, en cohérence avec le cycle d'investissement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis d'améliorer très nettement l'autofinancement (581 M€) qui, conjugué aux recettes d'investissement, (538 M€), a contribué à financer 69 % des dépenses d'investissement et à limiter le recours à l'emprunt. Avec 62 % d'encours de dette sur une année de recettes de fonctionnement, Paris demeure une des collectivités les moins endettées de France.

Ce compte administratif 2016 démontre que nous mettons en oeuvre, avec détermination, la stratégie de transparence et d'efficience qui est la nôtre pour préparer l'avenir : impôts directs stabilisés, dépenses de fonctionnement maîtrisées, endettement modéré, investissements prioritaires financés, crédibilité financière renforcée. Nous persévérons !

Julien BARGETON

Adjoint à la Maire de Paris chargé des questions relatives aux finances, au suivi des sociétés d'économie mixte, aux marchés publics, aux concessions et à la politique des achats

ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE VILLE ET DÉPARTEMENT

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Evolution 2015-2016
Contributions directes	3 103	3 207	3 456	3 293	3 533	3 559	0,7 %
Dont reversement de fiscalité à la Métropole du Grand Paris						*527*	
TEOM	426	434	446	451	458	467	1,9 %
Taxe de balayage	70	104	104	104	104	104	0,3 %
Droits de stationnement	63	59	63	64	110	109	-1,1 %
Taxe sur l'électricité (Ville + Département)	72	69	74	70	68	69	1,8 %
Fiscalité immobilière (DMTO+TADE)	1 078	1 177	918	1 089	1 016	1 274	25,4 %
Autres impôts et taxes	68	71	69	69	78	81	3,2 %
IMPÔTS ET TAXES	**4 881**	**5 121**	**5 130**	**5 141**	**5 367**	**5 663**	**5,5 %**
Compensation APA (CNSA)	13	12	12	10	7	18	141,8 %
Compensation RSA (TIPP + FMDI)	261	266	260	259	259	259	0,0 %
Autres compensations (dont TSCA)	76	74	72	86	86	85	-1,5 %
COMPENSATIONS DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES	**350**	**351**	**344**	**355**	**353**	**362**	**2,6 %**
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1 290	1 259	1 227	1 134	930	283	-69,5 %
Dotations de compensation (DCTP, DCTH, DCTF)	60	54	48	44	47	43	-8,6 %
Autres dotations (DGD, DSI)	16	16	16	16	16	16	-0,3 %
DOTATIONS DE L'ETAT	**1 365**	**1 329**	**1 291**	**1 194**	**993**	**795**	**-19,9 %**
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS [1]	**201**	**214**	**213**	**238**	**288**	**265**	**-7,9 %**
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	226	226	213	204	202	196	-2,8 %
Redevances & recettes d'utilisation du domaine [2]	60	66	67	74	78	81	3,8 %
Participations des usagers parisiens	157	169	168	167	175	175	0,4 %
PRODUITS D'EXPLOITATION	**443**	**461**	**449**	**445**	**455**	**453**	**-0,5 %**
EXCÉDENTS DE ZAC	**132**			**213**	**12**	**2**	**-82,2 %**
Recettes de loyers (Revenus des immeubles)	184	171	189	197	170	479	181,1 %
Recouvrements sur bénéficiaires	86	82	86	89	90	81	-9,1 %
Travaux pour compte de tiers	35	36	45	61	42	11	-74,4 %
Remboursement ESA	30	32	36	32	28	25	-9,2 %
Remboursement des frais de personnel [3]	74	66	67	68	77	70	-9,0 %
TOTAL AUTRES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	**410**	**387**	**422**	**447**	**406**	**666**	**64,1 %**
RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	**7 782**	**7 865**	**7 849**	**8 033**	**7 873**	**8 206**	**4,2 %**
CHARGES DE PERSONNEL	**2 059**	**2 109**	**2 111**	**2 209**	**2 227**	**2 252**	**1,1 %**
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	**858**	**833**	**823**	**821**	**815**	**776**	**-4,8 %**
Aide sociale, dont :	812	853	848	845	855	850	-0,5 %
Aide sociale à l'enfance	*303*	*336*	*324*	*307*	*301*	*290*	*-3,9 %*
Aide sociale aux personnes handicapés (PCH, ACTP)	*54*	*61*	*65*	*70*	*72*	*79*	*10,0 %*
Aide à l'hébergement des personnes handicapées	*122*	*129*	*142*	*146*	*154*	*162*	*5,7 %*
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	*138*	*141*	*133*	*135*	*140*	*128*	*-8,4 %*
Aide à l'hébergement des personnes agées	*153*	*149*	*146*	*149*	*148*	*144*	*-2,4 %*
RSA, contrats d'avenir	359	366	381	399	411	416	1,4 %
dont part allocation RSA	*297*	*301*	*318*	*337*	*355*	*362*	*2,0 %*
Contribution au CASVP	315	323	314	313	312	344	10,2 %
TOTAL AIDE SOCIALE	**1 486**	**1 541**	**1 543**	**1 558**	**1 578**	**1 611**	**2,1 %**
Subventions de fonctionnement Ville	204	207	273	273	279	279	0,0 %
Subventions et participations diverses	223	249	254	253	273	259	-5,0 %
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	**428**	**454**	**527**	**526**	**551**	**538**	**-2,5 %**
Préfecture de police	280	287	290	292	285	284	-0,4 %
Contribution au STIF	353	360	367	374	378	382	1,0 %
Contribution au SYCTOM	131	133	119	126	119	107	-9,7 %
CONTRIBUTIONS	**764**	**780**	**776**	**791**	**782**	**773**	**-1,1 %**

[1] Subventions et participations : Etat, Département, Région, FSE, Sécurité sociale, recouvrements indus…

[2] Dont droits de voierie terrasses

[3] Remboursement des frais de personnel mis à disposition, atténuation de charges et divers recouvrements.

[4] Besoin de financement (dépenses réelles d'investissement + remboursement d'emprunt - capacité de financement des investissements).

DU **COMPTE ADMINISTRATIF** (CA) **2011** À **2016**

en millions d'euros

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Evolution 2015-2016
FSRIF	104	121	131	141	151	161	6,6 %
Fonds de péréquation DMTO	67	80	88	81	97	91	-6,0 %
Fonds de péréquation communal (FPIC)		22	67	116	157	184	16,9 %
Fonds de péréquation CVAE			16	18	24	28	15,7 %
Fonds de solidarité pour les départements IDF FSDIF				27	27	28	4,5 %
DÉPENSES DE PÉRÉQUATION	**170**	**223**	**302**	**383**	**456**	**491**	**7,9 %**
FNGIR	**884**	**892**	**898**	**898**	**898**	**898**	**0,0 %**
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	**155**	**170**	**167**	**171**	**172**	**178**	**3,3 %**
CHARGES DE GESTION COURANTE	**6 804**	**7 002**	**7 146**	**7 358**	**7 479**	**7 517**	**0,5 %**
EPARGNE DE GESTION	**978**	**863**	**703**	**676**	**394**	**689**	**75,0 %**
Produits financiers	24	21	19	31	25	27	6,0 %
Charges financières	91	100	112	128	124	133	6,8 %
SOLDE FINANCIER	**-66**	**-79**	**-93**	**-97**	**-99**	**-106**	**7,1 %**
Produits exceptionnels	10	9	29	43	15	31	101,3 %
Charges exceptionnelles	56	36	67	41	50	34	-32,6 %
SOLDE EXCEPTIONNEL	**-46**	**-27**	**-38**	**2**	**-34**	**-3**	**-92,5 %**
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	**7 816**	**7 895**	**7 897**	**8 107**	**7 914**	**8 264**	**4,4 %**
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	**6 950**	**7 138**	**7 325**	**7 527**	**7 653**	**7 683**	**0,4 %**
EPARGNE BRUTE	**866**	**757**	**573**	**581**	**261**	**581**	**122,8 %**
Subventions et dotations reçues	282	266	352	352	356	279	-21,5 %
- dont subvention d'investissement reçues	*116*	*49*	*156*	*143*	*102*	*127*	*25,2 %*
- dont amendes de police	*35*	*37*	*32*	*33*	*35*	*37*	*4,2 %*
- dont FCTVA	*125*	*173*	*149*	*168*	*209*	*115*	*-45,1 %*
Produits de cession des immobilisations	50	107	122	122	156	173	11,2 %
Opérations pour compte de tiers	5	18	24	22	27	9	-68,3 %
Remboursement de prêts	20	32	72	15	19	13	-30,0 %
Autres immobilisations financières	120	134	66	168	57	43	-23,9 %
Autres recettes réelles d'investissement	17	21	34	6	7	21	193,9 %
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	**495**	**577**	**671**	**686**	**621**	**538**	**-13,4 %**
Immobilisations incorporelles	19	18	13	10	11	22	96,6 %
Subventions d'équipement	470	500	507	455	377	460	22,1 %
Acquisitions	201	210	206	213	244	401	64,8 %
dont Compte Foncier	*123*	*150*	*131*	-	-	-	-
Travaux	808	865	949	800	626	619	-1,2 %
Opérations pour compte de tiers	16	24	23	20	4	15	294,1 %
Prêts accordés	-	6	-	-	6	-	-
Autres dépenses réelles d'investissement	36	39	41	31	129	111	-13,9 %
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	**1 551**	**1 662**	**1 740**	**1 529**	**1 397**	**1 629**	**16,6 %**
CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	**1 360**	**1 334**	**1 243**	**1 266**	**882**	**1 118**	**26,9 %**
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT	**184**	**200**	**200**	**197**	**200**	**200**	**0,1 %**
BESOIN DE FINANCEMENT [4]	**375**	**528**	**697**	**460**	**715**	**710**	**-0,7 %**
NOUVEAUX EMPRUNTS	**381**	**470**	**630**	**510**	**741**	**681**	**-8,0 %**
Fonds de roulement au 1er janvier	285	288	230	163	213	233	9,5 %
Variation du fonds de roulement	*6*	*-58*	*-67*	*50*	*20*	*-30*	*-250,2 %*
Fonds de roulement au 31 décembre	291	230	163	213	233	202	-13,0 %
Encours de dette au 1er janvier	2 696	2 892	3 219	3 655	4 120	4 640	12,6 %
Encours de dette au 31 décembre	2 893	3 219	3 655	4 120	4 640	5 159	11,2 %
VARIATION DE L'ENCOURS DE DETTE	**197**	**327**	**436**	**466**	**520**	**518**	**-0,4 %**
CAPACITÉ DE FINANCEMENT	**87,7 %**	**80,3 %**	**71,4 %**	**82,8 %**	**63,1 %**	**68,7 %**	**8,8 %**

I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE
DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2016

1 / L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU CA 2016

En 2016, la contrainte supplémentaire exercée sur le budget de fonctionnement par la baisse des dotations de l'État et la hausse des dépenses de péréquation a représenté 233 M€, les premières ayant reculé de 197 M€ et les secondes augmenté de 36 M€ par rapport à l'exercice précédent. La baisse des dotations de l'Etat et la hausse de la péréquation représentent une perte de ressources de plus d'1 Md€ par rapport à leur niveau de 2010.

Dans ce contexte, la collectivité parisienne a poursuivi sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement qui, hors dépenses de péréquation, ont diminué de 0,1 % et, dans leur globalité, n'ont progressé que de façon limitée (+ 0,4 % en 2016). Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité parisienne est à mettre au regard de l'évolution de ces dépenses au plan national, tant pour le bloc communal (+ 0,8 % en 2016) que pour les départements (+ 2,2 %) [1].

La mobilisation des marges existantes sur les recettes de fonctionnement et le dynamisme de la fiscalité immobilière (+ 25 % par rapport à 2015) ont, par ailleurs, permis une progression de 4 % des recettes réelles de fonctionnement en 2016. Cette évolution est réalisée tout en respectant l'engagement de stabilité de la fiscalité directe locale pour les Parisiens.

L'exercice 2016 dégage au final une épargne brute de 581 M€, en forte progression par rapport à 2015 (+ 320 M€). Ce niveau d'épargne brute permet de renforcer la capacité de financement des investissements, qui s'établit à 1 118 M€ en 2016 (+ 27 % par rapport à 2015). Cette progression permet de compenser le léger recul des recettes réelles d'investissement, à 538 M€.

La capacité de financement des investissements couvre 69 % des dépenses réelles d'investissement, contre 63 % au compte administratif 2015. Les dépenses d'investissement progressent de 17 % pour s'établir à 1 629 M€, en cohérence avec le déploiement du programme d'investissement de la mandature (PIM).

Les remboursements d'emprunts s'élèvent pour leur part à 200 M€ et sont stables par rapport à 2015.

Les nouveaux emprunts s'élèvent à 681 M€. L'encours de dette bancaire et obligataire au 31 décembre 2016 représente 62 % des recettes réelles de fonctionnement, soit un ratio nettement inférieur à la moyenne des villes françaises de plus de 100 000 habitants (87 %) [2].

COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDÉ 2016

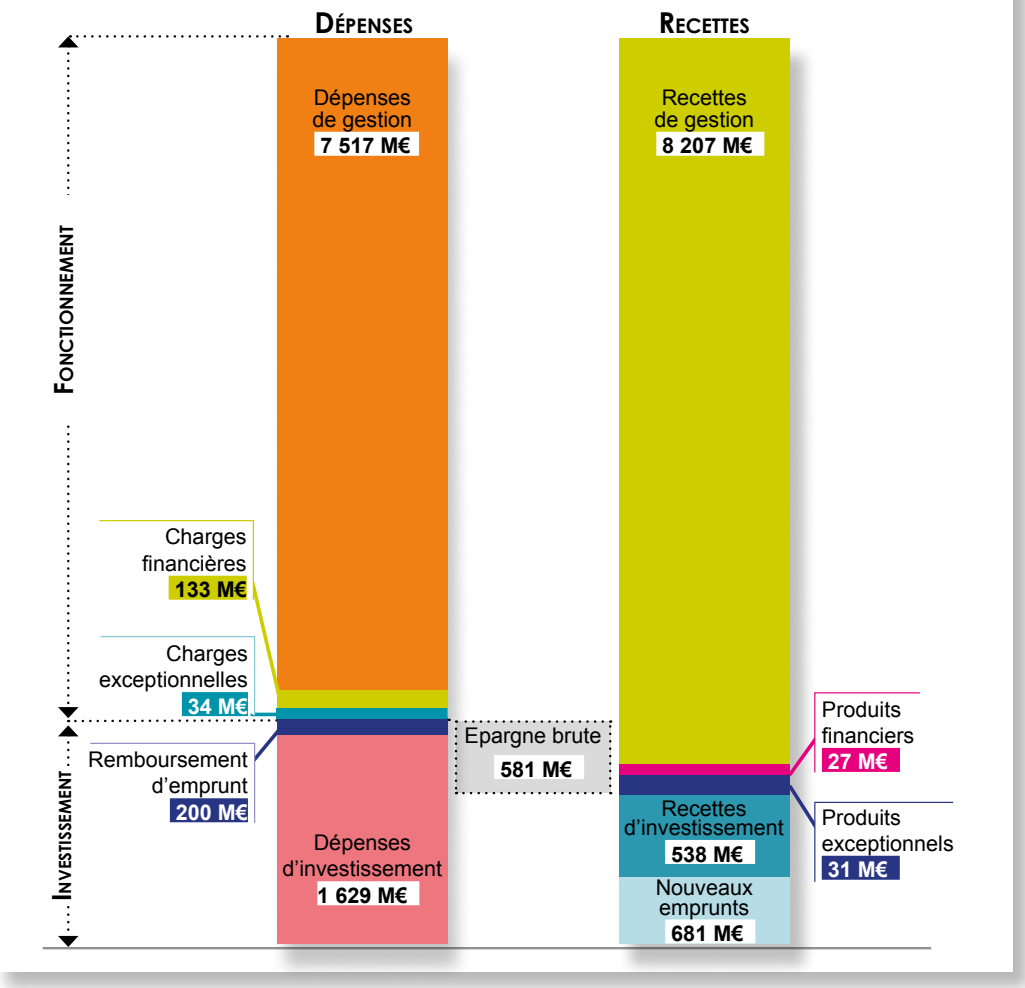

[1] *Chiffres issus de la Note de conjoncture sur les finances locales 2016 de la Banque Postale (novembre 2016).*

[2] *Bulletin d'informations statistiques de la direction générale des collectivités locales, N°111, août 2016.*

2 / LA PROGRESSION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LIÉE AU DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA MANDATURE **A ÉTÉ COUVERTE À PLUS DES 2/3 PAR LA CAPACITÉ DE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITÉ**

2.1 L'ANNÉE 2016 A PERMIS LA POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA MANDATURE (PIM) : LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ATTEIGNENT 1 629 M€, DONT 1 438 M€ SUR LE BUDGET MUNICIPAL ET 191 M€ SUR LE BUDGET DÉPARTEMENTAL. LE BESOIN DE FINANCEMENT QUI EN DÉCOULE EST FINANCÉ À HAUTEUR DE 538 M€ PAR DES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT.

Les **dépenses d'équipement**, s'établissent à 1 042 M€ et représentent 64 % des dépenses réelles d'investissement.

Elles se décomposent en :

- 619 M€ pour les dépenses de travaux ;
- 401 M€ pour les acquisitions ;
- 22 M€ sur les immobilisations incorporelles

Parmi ces dépenses d'équipement, 348 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières (dont 180 M€ destinés au logement social et 47,6 M€ pour le relogement des services centraux), 101 M€ au réaménagement des Halles, 50 M€ à l'extension de la ligne du métro 14 et 33 M€ à l'extension du tramway T3.

Les **subventions d'équipement** représentent 460 M€, dont 241 M€ en faveur du logement social et 103,4 M€ pour l'aménagement, dont 51,3 M€ à la RATP pour le prolongement de la ligne 14 et 16,1 M€ à Réseau Ferré de France pour l'aménagement des abords de la gare Rosa Parks.

Le solde des dépenses réelles, à hauteur de 126 M€, est constitué essentiellement d'opérations financières (110 M€, dont 31 M€ de participation au financement des ZAC), ainsi que de dépenses pour compte de tiers (15 M€).

EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE 2010-2016 EN M€

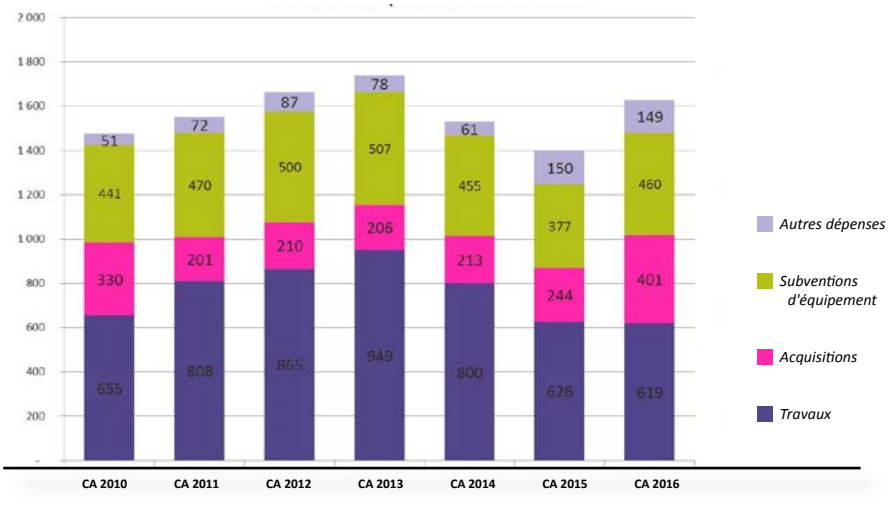

LES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT ATTEIGNENT 538 M€.

Elles sont en repli de 83 M€ par rapport au CA 2015, du fait notamment de la perception exceptionnelle, en 2015, d'une avance de 73 M€ au titre du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Elles sont constituées :

- des **subventions et dotations** reçues à hauteur de 279 M€. Elles incluent 115 M€ au titre du FCTVA, ainsi que 37 M€ pour le produit des amendes de police. En outre, 90,9 M€ ont été reçus de l'Etat au titre des aides à la pierre et 5,8 M€ pour la dotation départementale des collèges. Les autres subventions d'équipements concernent les projets d'investissement en

cours : ainsi 1,1 M€ ont été perçus pour l'équipement informatique des collèges, 1 M€ pour la bibliothèque Davout-Lagny (20e), 0,97 M€ pour la piscine des Amiraux (18e).

- des **produits de cessions des immobilisations** qui ont atteint 173 M€, en hausse de 17 M€ par rapport à 2015. Les principales cessions d'immobilisations foncières réalisées en 2016 concernent l'immeuble du 16-20 avenue d'Eylau (16e) pour 40 M€ ; la parcelle 31-43, boulevard Carnot (12e) pour 15 M€ ; le site Bûcherie (5e) pour 13,5 M€ ; 112 lots du 92 au 144 bd Suchet (16e) pour 13,2 M€ ; les volumes de l'extension du pôle d'échanges de la gare Châtelet-les Halles (1er) pour 11,1M€ ou le 195 avenue Daumesnil (12e) pour 10,3 M€.
- de 56 M€ de **remboursements de prêts et d'avances**, dont 9 M€ de la SEMAVIP dans le cadre de l'aménagement de la Porte Pouchet et 1 M€ de la SEMAEST dans le cadre de Vital'Quartier ;
- de 30 M€ d'**autres recettes réelles d'investissement**, dont notamment 9 M€ de recettes relatives aux opérations menées pour compte de tiers.

Conjuguées à l'épargne brute dégagée par l'exercice (581 M€), ces recettes ont permis de couvrir les dépenses d'investissement, hors remboursement d'emprunt, à hauteur de 69 %.

Evolution des recettes réelles d'investissement de la collectivité parisienne depuis 2010 en M€

2.2 Conjuguée à la hausse des recettes de fonctionnement (+ 4 %), la maîtrise des dépenses de fonctionnement (- 0,1 % hors dépenses de péréquation), permet une forte progression de l'épargne brute, qui s'établit à 581 M€.

► 2.2.1. La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, d'un montant de 7 683 M€, progressent de 0,4 % par rapport au CA 2015, contre une progression moyenne de 2,6 % par an entre 2010 et 2015, hors effet du FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources). Hors dépenses de péréquation, elles s'établissent à 7 192 M€, en diminution de 0,1 % par rapport à 2015, grâce à la poursuite des efforts de maîtrise de la dépense.

► **La péréquation** regroupe les mécanismes de redistribution visant à réduire les inégalités entre les différentes collectivités territoriales. Pour la collectivité parisienne, les dépenses de péréquation (hors FNGIR) atteignent 491 M€, soit une augmentation de 7,9 % par rapport au CA 2015 (+ 36 M€). Depuis 2010, la contribution de Paris à la solidarité nationale et francilienne a augmenté de 405 M€.

En 2016, la péréquation totale au niveau des communes et des départements s'est élevée en France à plus 2,4 Mds€. La collectivité parisienne finance donc plus de 20 % de la péréquation nationale.

Evolution des dépenses de péréquation entre 2010 et 2016

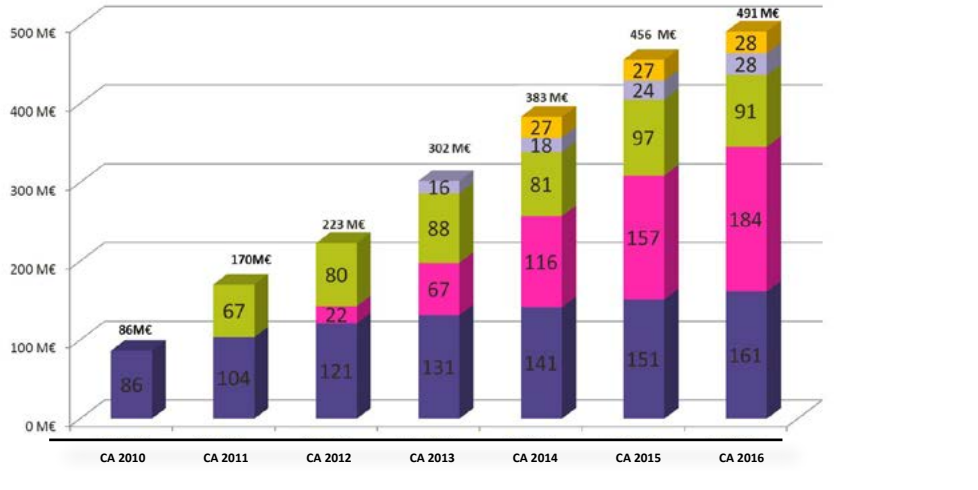

Cette contribution se répartit sur plusieurs fonds.

- **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** continue sa progression en 2016. Le FPIC est un fonds national de péréquation des ressources fiscales destiné aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Son montant est fixé par la loi à 1 Md€ en 2016. La contribution de la Ville au FPIC atteint 184 M€ en 2016 (soit une augmentation de 27 M€ par rapport à 2015). Avec ce montant représentant plus de 18 % du fonds, Paris est son premier contributeur.

- La contribution au **fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)** progresse de 6,6 % par rapport au CA 2015 pour s'établir à 161 M€, soit une contribution représentant 56 % du fonds. Dispositif de péréquation horizontale spécifique à l'Ile-de-France, le FSRIF a pour objectif d'assurer une redistribution des richesses entre les communes de la région. Son montant est fixé chaque année par la loi (290 M€ en 2016).

- La contribution aux **deux fonds de péréquation des DMTO (droits de mutation à titre onéreux)**, mis en place en 2011 (fonds historique) et en 2014 (fonds de solidarité), est en diminution de 6 % par rapport à 2015, passant de 97 M€ à 91 M€, du fait de la diminution du produit perçu au titre des DMTO entre 2014 et 2015. La contribution parisienne représente toutefois 12 % du produit des DMTO perçu en 2015 et 9 % des montants collectés à l'échelle nationale dans le cadre de ces dispositifs de péréquation.

- La collectivité parisienne participe également au **fonds de solidarité des départements de la région d'Ile-de-France (FSDRIF)** à hauteur de 28 M€ en 2016, soit une contribution en hausse de 4,5 % par rapport 2015 et représentant 46 % du montant du fonds. Le FSDRIF, destiné à assurer une péréquation des ressources entre les départements de la région, voit son montant fixé par la loi à 60 M€ depuis 2014.

- Par ailleurs, la contribution au **Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** s'élève à 28 M€, contre 24 M€ au CA 2015, soit une hausse de 15,7 %. Par sa contribution, Paris a assuré le financement du fonds à hauteur de 33 % en 2016.

Effet ciseau des dotations et des dépenses de péréquation entre 2010 et 2016

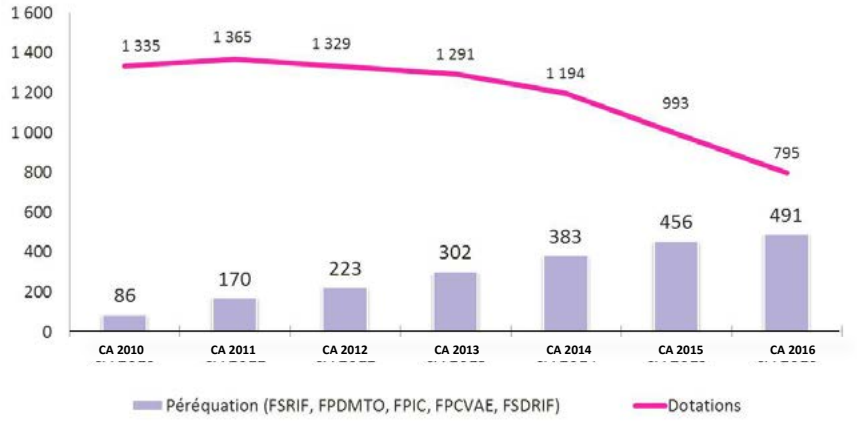

► **Les dépenses de masse salariale du budget général de la collectivité parisienne se sont élevées à 2 252 M€ [3] en 2016 après avoir été de 2 227 M€ en 2015, soit une hausse de 1,1 % (25 M€). Elles représentent, comme en 2015, 29 % de l'ensemble des dépenses réelles de la section de fonctionnement.**

Cette progression modérée est le résultat d'un pilotage fin visant à maîtriser les dépenses (redéploiements d'effectifs, diminution des dépenses de vacations et évolution contenue des dépenses d'heures supplémentaires), tout en finançant les recrutements nécessaires à l'ouverture des nouveaux équipements et au renforcement des secteurs prioritaires, ainsi que l'impact des mesures exogènes.

L'évolution résulte principalement des facteurs suivants :

- Une **hausse modérée des coûts salariaux** (25 M€) sous l'effet de facteurs exogènes nationaux, notamment la revalorisation du point d'indice (+ 0,6 % au 1er juillet 2016) et les premières étapes de la réforme parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) des catégories A médico-sociales et des catégories B (transfert prime/points avec des effets bénéfiques pour la retraite des agents), ainsi que l'effet mécanique du glissement vieillesse technicité (GVT) ;

- **L'impact du schéma d'emploi** avec 94 ETP supplémentaires en moyenne sur l'année 2016 ainsi qu'une augmentation du nombre d'emplois aidés (+ 141 emplois aidés en moyenne sur 2016) et d'apprentis (+ 82 apprentis en moyenne sur 2016) conformément à l'engagement de la Ville de Paris dans la bataille pour l'emploi, notamment des jeunes.

► **Les dépenses sociales hors charges à caractère général atteignent 1 611 M€, en progression de 2,1 % (+ 32,9 M€). Ce montant inclut le transfert de 39 M€ du budget général de la collectivité vers celui du CASVP, dans le cadre de la réforme du Nouveau Paris Solidaire (voir encart ci-dessous). Les dépenses sociales se décomposent de la façon suivante :**

- Les **dépenses d'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA) s'établissent à 362 M€**, en progression de 7 M€ par rapport à 2015. Cette hausse est inférieure de 3 M€ à l'estimation du budget primitif 2016, en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires, dont la moyenne est passée de 66 700 en 2015 à 65 000 environ en 2016. Cet effet modère l'impact de la hausse annuelle de 2 % de l'allocation, appliquée dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté (hausse de 10 % en 5 ans à compter de septembre 2014).

- Les dépenses **d'aide sociale à l'enfance**, hors charges à caractère général, poursuivent leur diminution pour s'établir à 290 M€, (contre 301 M€ en 2015, et 307 M€ en 2014). Cette évolution reflète la diminution du nombre de jeunes pris en charge suite à la promulgation de la loi relative à la protection de l'enfant [4] en mars 2016, qui rétablit la juste répartition sur le territoire national de la prise en charge des mineurs isolés étrangers.

- Les **dépenses mobilisées pour les personnes âgées**, hors charges à caractère général, atteignent 273 M€ (en diminution de 5 % par rapport à l'exercice 2015). Ce recul s'explique essentiellement par les mouvements de trésorerie induits par la reprise en régie du versement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement, dans le contexte d'une stagnation du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile par ailleurs. Parallèlement, les frais d'hébergement des personnes âgées diminuent du fait de la poursuite de la baisse du nombre de bénéficiaires admis à l'aide sociale.

- **L'aide sociale aux personnes handicapées** augmente de 7 % pour s'élever à 241 M€ contre 225 M€ en 2015. Cette évolution s'explique par la hausse des frais d'hébergement (+ 8 M€) liée à la revalorisation des prix de journée des structures existantes, par l'ouverture de nouvelles structures ainsi que par la progression des dépenses de la prestation de compensation du handicap (+ 7,2 M€) du fait de la hausse du nombre de bénéficiaires (4 238 bénéficiaires en décembre 2016 contre 4 050 en décembre 2015).

- **La contribution au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)**, qui atteint 344 M€ au CA 2016, est en progression de 32 M€ sur un an (+ 10 %). Cette hausse traduit principalement le transfert de 490 ETP de la DASES vers le CASVP, dans le cadre de la réforme du NPS. Ce mouvement a impliqué une première vague de transferts budgétaires venant accroître de 39 M€ la contribution au CASVP. Si l'on excepte l'effet de la réforme du NPS, la contribution au CASVP afficherait une diminution de 7,6 M€, qui s'explique notamment par l'impact en année pleine de la réforme des cartes de transport (cartes NAM).

La réforme du Nouveau Paris Solidaire (NPS)

Dans le cadre de la réorganisation de l'action sociale à Paris, la réforme du NPS a été mise en œuvre en 2016 et s'achèvera en 2017.

Elle consiste à regrouper les services sociaux polyvalents du département (SSDP) au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Elle s'est traduite au BP 2016 par le transfert de 39 M€ du budget général de la collectivité vers celui du CASVP. Il s'agit de dépenses de personnel (17 M€), du remboursement de frais de personnel déjà transférés au CASVP imputés sur les charges à caractère général (19,5 M€) et de charges à caractère général, dont des dépenses de loyers et de fluides (3,5 M€). Ce transfert diminue mécaniquement la masse salariale de la collectivité, car la subvention au CASVP est globalisée et prend la forme d'une dépense de fonctionnement.

	CA 2015	CA 2016	Évolution CA 15 / CA 16	*Montant transfert NPS*	CA 2016 reconstitué avant NPS	Évolution CA 15 / CA 16 retraité
Dépenses de personnel	2 227 M€	2 252 M€	+25 M€	- 17 M€	2 272 M€	+ 45 M€
Charges à caractère général	815 M€	*781 M€*	-34 M€	- 22 M€	*803*	-12 M€
Contribution au CASVP	312 M€	344,0 M€	+ 32 M€	+39 M€	305 M€	-7 M€

[3] Le montant de 2 252 M€ est donné au périmètre analyse financière, c'est-à-dire en neutralisant les flux croisés entre Ville et Département.

[4] Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

- **Les charges à caractère général** de la collectivité parisienne diminuent pour s'établir à 776 M€, contre 815 M€ au CA 2015, soit une baisse de 39 M€. Cette diminution résulte pour partie du transfert de crédits vers le CASVP, à hauteur de 22 M€, dans le cadre du NPS, et de la réforme des travaux pour compte de tiers transférés en section d'investissement (10 M€). Une fois retraités ces deux effets, les charges à caractère général diminuent de 7M€ (-0,86 %). Depuis 2011, les charges à caractère général ont diminué de 76 M€, passant de 858 M€ au CA 2011 à 782 M€ au CA 2016 (- 8,9 %).
- **Les contributions** de la collectivité parisienne s'élèvent à 773 M€ au CA 2016, en baisse de 9 M€ par rapport à l'exercice 2015. Cette baisse est principalement due aux évolutions suivantes **:**
  - **la contribution au Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF)** s'élève à 382 M€ en hausse de 3,8 M€ par rapport à 2015 ;
  - **la contribution à la Préfecture de police** qui couvre notamment des dépenses de masse salariale, diminue de 1,4 M€ pour s'établir à 284 M€ suite au transfert de 110 agents de surveillance de la voie publique (ASP) vers la collectivité parisienne dans le cadre de la réforme de lutte contre les incivilités ;
  - **la contribution versée au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)** baisse de 11 M€ pour s'élever à 107 M€ principalement sous l'effet de la révision tarifaire intervenue au 1er janvier 2016.
- **Le montant total des subventions de fonctionnement et participations hors subventions à caractère social** est de 538 M€, en diminution de 14 M€ par rapport à 2015 et de 4 M€ une fois retraitée la subvention exceptionnelle de 10 M€ versée en 2015 pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2024. Par ailleurs, 3,6 M€ ont été versés du fait du plan adopté au BP 2016 au titre des mesures post-attentats.

  Les subventions de fonctionnement hors financement des caisses des écoles, des collèges et des crèches associatives représentent 303 M€ et se répartissent de la façon suivante :

Répartition des subventions versées en 2016 hors caisses des écoles, crèches et collèges

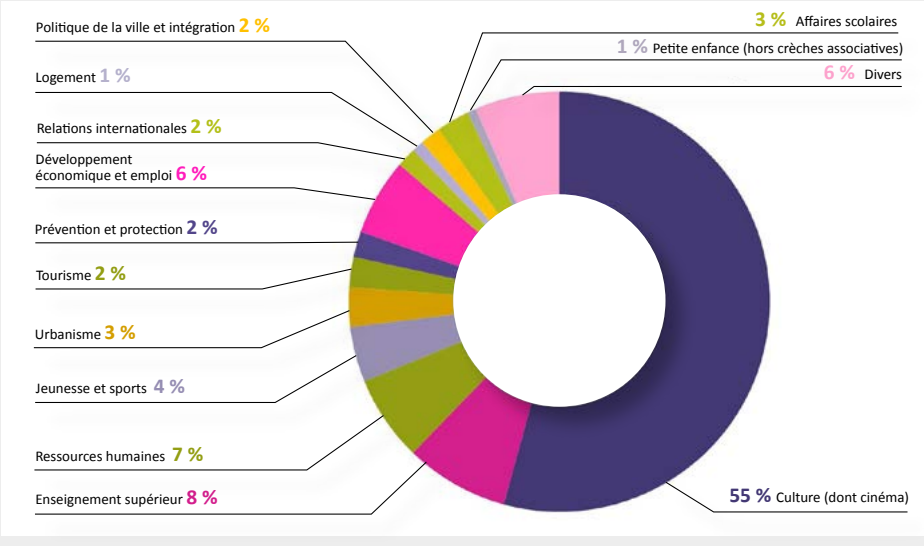

Vivre ensemble et sécurisation renforcée du territoire parisien

Dans la continuité des actions menées en 2015 suite aux attentats des 11 janvier et 13 novembre, et conformément au vœu de l'exécutif adopté au Conseil de Paris des 15, 16 et 17 février 2016 relatif aux mesures post-attentats, le CA 2016 intègre 5 M€ de crédits de fonctionnement et 18,3 M€ d'AP en investissement qui ont contribué à renforcer la cohésion de la société parisienne et à assurer une meilleure protection des Parisiens.

En fonctionnement, 5 M€ ont financé des dispositifs de prévention du risque attentats (sécurisation des équipements culturels et des salles de spectacle, mesures d'accompagnement des jeunes, de promotion du vivre ensemble et de la prévention de la radicalisation). Ces crédits ont également contribué au lancement du plan de formation aux premiers secours des Parisiens et des agents, avec notamment la première édition de « Paris qui sauve » le samedi 26 mars 2016.

En investissement, une inscription totale d'AP à hauteur de 18,3 M€ a permis de renforcer le plan de sécurisation des équipements (10,5 M€) et des bâtiments publics (2 M€), de poursuivre le déploiement des alarmes et des systèmes de blocage de portes des écoles et des collèges (5,8 M€).

► **Les charges exceptionnelles** s'établissent à 34 M€, en diminution de 16 M€ par rapport au CA 2015, année où était intervenu le mandatement de 14 M€ de dotations aux provisions pour dépréciation sur le budget du département, opération qui n'a pas été renouvelée en 2016.

► Enfin, les **charges financières** atteignent 133 M€, contre 124 M€ en 2015.

Evolution des dépenses courantes de fonctionnement de la collectivité parisienne depuis 2010 en M€

* *Les dépenses réelles de fonctionnement indiquées précédement (7 683 M€) correspondent au montant des dépenses courantes de fonctionnement augmentées des charges exceptionnelles (33,5 M€) et financières (132,6 M€)*

► 2.2.2. La dynamique des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 264 M€, en hausse de 4,4 % par rapport au CA 2015 (+ 350 M€). Cette progression s'explique par la mobilisation de recettes nouvelles (notamment déplafonnement des DMTO) et par la bonne tenue du marché immobilier.

La création de la Métropole du Grand Paris (MGP)

Depuis le 1er janvier 2016, la MGP perçoit une partie de la fiscalité économique en lieu et place de ses communes membres et prendra en charge un nombre croissant de compétences d'ici 2020.

Afin de ne pas déséquilibrer les budgets communaux, la loi prévoit que la MGP verse à ses communes et établissements publics territoriaux membres des attributions de compensation, qui sont calculées par différence entre les ressources et les charges transférées.

Les recettes transférées par Paris sont les suivantes :

- part ville de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (avec allocations compensatrices) : 502,45 M€
- imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux : 8,66 M€
- taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 0,25 M€
- taxe sur les surfaces commerciales : 15,78 M€
- part « Compensation Part Salaire » de la dotation forfaitaire de la ville : 453,1 M€

Les compétences dévolues à la Métropole relèveront dans un premier temps essentiellement du domaine de la stratégie et de la planification. La Ville de Paris n'y affectait pas de budget jusqu'à présent et n'a donc pas transféré de dépenses en 2016. Le montant de cette attribution de compensation versée par la MGP au CA 2016 s'élève donc à 980 242 392€ pour Paris (montant 2015 de la totalité des ressources transférées sans déduction de charges).

A taux d'imposition constant, les **contributions directes** connaissent une progression de 24 M€ par rapport au CA 2015 pour atteindre 3 560 M€. Ce montant inclut le reversement de fiscalité effectué par la Métropole du Grand Paris (MGP) pour un montant 527 M€ comme indiqué ci-dessus.

L'augmentation des contributions directes perçues en 2016 s'explique notamment par la hausse spontanée du produit de la contribution foncière des entreprises (+ 5,7 M€, dont 3,1 M€ liés à la revalorisation nominale et 2,6 M€ liés à la variation physique des bases) et par la progression de la CVAE (+ 3,4 M€).

L'augmentation de 9,8 M€ de la taxe foncière [5] Ville et Département provient pour + 9,9 M€ de la revalorisation nominale de 1 %, pour + 0,1 M€ de la variation physique des bases et pour - 0,2 M€ du transfert de la TAFNB à la MGP (qui se retrouve toutefois dans l'attribution de compensation). Cette progression est moindre que celle attendue au BP 2016, du fait des mesures d'exonération de fiscalité directe locale des personnes âgées de conditions modestes décidées fin 2015 par l'État, et de l'application du périmètre QPV (quartiers prioritaires des politiques de la ville) en lieu et place du périmètre ZUS (zone urbaine sensible) pour l'application de l'abattement de 30 % concernant les logements sociaux situés dans ces quartiers.

Le produit de la taxe d'habitation progresse de 1,12 M€ (0,1 %) dont + 7,4 M€ liés à la revalorisation nominale des bases, - 6,6 M€ liés à la variation physique des bases, et + 0,3 M€ au titre de la majoration de cotisation de taxe d'habitation pour les résidences secondaires adoptée en 2015 pour inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements actuellement sous-occupés. Cette quasi-stabilité du produit de taxe d'habitation s'explique par le retour pérenne à exonération des personnes âgées de condition modeste, plus important concernant la taxe d'habitation que concernant la taxe foncière.

Évolution des recettes fiscales de la collectivité (en millions d'euros)

	CA 2015	CA 2016	solde	évol. %
Taxes foncières	990,69	1 000,48	9,79	1 %
Taxe d'habitation *Dont majoration taxe d'habitation*	759,06 *20,9*	760,18 *21,2*	1,12 0,30	0,1 % 1,7 %
Contribution foncière des entreprises	311,7	317,41	5,72	1,8 %
Rôles supplémentaires	22,78	23,59	0,81	3,5 %
Rôles complémentaires	2,16	6,10	3,94	182,8 %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 422,14	922,07	- 500,07	-35,2 %
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	11,58	2,60	-8,98	-77,5 %
Taxe sur les surfaces commerciales	15,78	-	-15,78	-100 %
Reversement de fiscalité effectué par la Métropole du Grand Paris	-	527,14	+ 527,14	+ 100 %
TOTAL CONTRIBUTIONS DIRECTES, Y COMPRIS FISCALITÉ REVERSÉE	**3 535,86**	**3 559,56**	**23,70**	**0,7 %**

Fiscalité - Comparaison des taux parisiens avec les taux nationaux des villes de plus de 100 000 habitants [a] et des départements

		Taux parisien 2016	Taux moyen (villes > 100 000 hab.)
VILLE ET DÉPARTEMENT DE PARIS	taxe d'habitation	13,38 %	25,47 %
	taxe foncier bâti	13,50 %	30,39 %
	taxe foncier non bâti	16,67 %	34,27 %
	CFE	16,52 %	27,06 %
	TEOM	6,21 %	9,29 % [b]

[a] Source : Observatoire SFL – Forum 2016 sur la fiscalité des grandes collectivités locales
[b] Taux moyen national 2015 (source : DGCL, Les collectivités locales en chiffres, données DGFIP, REI, calculs DGCL)

Le **produit de taxe de balayage et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** s'élève à **571 M€** contre 562 M€ en 2015. La hausse de + 1,6 %, soit + 9 M€, résulte de l'évolution spontanée de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

► **Les recettes de fiscalité indirecte s'élèvent à 1 532 M€** contre 1 272 M€ en 2015, soit une hausse de 20 %, sous l'effet de la progression des recettes de fiscalité immobilière.

[5] Bâtie et non bâtie (inclut la taxe additionnelle sur le foncier non bâtie transférée à la MGP en 2016)

- Les **recettes de fiscalité immobilière atteignent 1 274 M€** contre 1 016 M€ en 2015, soit une progression de 25 % (+ 258 M€). L'augmentation résulte pour environ 132 M€ du relèvement du taux départemental (+ 0,7 %) au 1er janvier 2016 et pour 126 M€ du dynamisme du marché immobilier parisien avec la hausse du nombre de transactions qui est passé de 42 399 en 2015 à 46 357 en 2016.

- Les r**ecettes perçues au titre du stationnement s'élèvent à 109 M€ en 2016,** en stabilité par rapport à 2015. Lors de l'exercice 2015, la mise en œuvre de la réforme des règles du stationnement résidentiel, rotatif et des autocars de tourisme avait entrainé une progression des recettes de 46 M€.

- Le **produit de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité** s'établit à 69 M€, en légère progression par rapport à 2015 (68 M€).

- Les **autres impôts et taxes atteignent 81 M€** et progressent de 3,2 %, principalement du fait de la progression de 3 M€ de la **taxe de séjour** qui passe de 66 M€ en 2015 à 69 M€ en 2016. Compte tenu du contexte national et notamment de la baisse de la fréquentation touristique liée aux attentats, l'application de la taxe de séjour dite « au réel » a été limité. Toutefois, le produit de la taxe de séjour progresse en raison de la contribution, de la plateforme de réservation par internet Airbnb qui a mis en œuvre la collecte de la taxe de séjour à compter du 1er octobre 2015 et qui a reversé, en 2016, 6,47 M€ à la collectivité parisienne (1,17 M€ au titre du dernier trimestre 2015 et 5,3 M€ au titre de l'année 2016).

▶ Les **dotations de l'État continuent de diminuer fortement.** A périmètre constant, c'est-à-dire en intégrant l'ancienne part « compensation part salaires » reversée depuis 2016 par la Métropole du Grand Paris via l'attribution de compensation, les dotations diminuent de 197 M€ en 2016 (795 M€ contre 993 M€ en 2015), essentiellement du fait de l'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui supporte les contributions parisiennes au redressement des finances publiques. Hors attribution de compensation versée par la métropole, la DGF versée par l'État atteint 283 M€ contre 477 M€ en 2015.

Évolution des dotations perçues par la collectivité parisienne entre 2010 et 2016 en M€ (attribution de compensation de la MPG incluse)

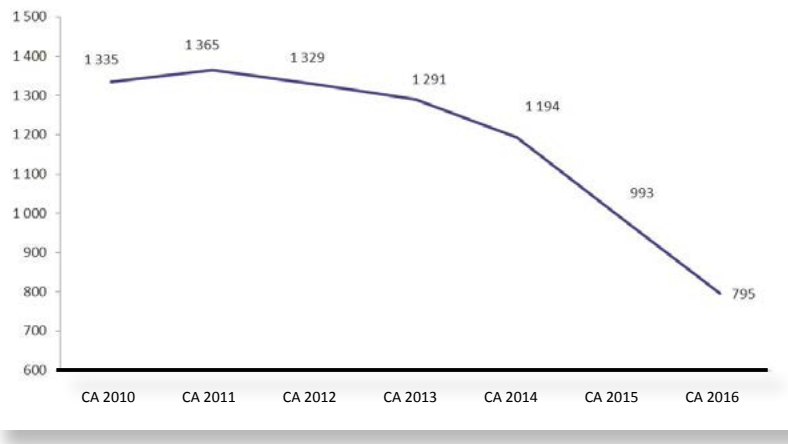

▶ Les recettes recouvrées au titre des **compensations des transferts de compétences** sont en hausse de 2,6 % pour atteindre 362 M€ en 2016, contre 353 M€ en 2015, notamment en raison du relèvement de 10 M€ de la dotation de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

▶ Les recettes de **participation des usagers** restent stables à 175 M€.

▶ Les **redevances** diminuent de 5,7 M€ sous l'effet de la diminution des redevances versées par les concessionnaires d'énergie en raison de l'érosion des consommations d'énergie (- 2,3 M€, avec notamment une faible rigueur climatique). Les recettes émanant des concessions de la collectivité sont stables avec notamment plus de 25 M€ liés aux grands équipements sportifs, près de 29 M€ pour les conventions de télécommunication, près de 19 M€ pour l'affichage publicitaire.

▶ Les recettes de **participations et subventions** atteignent 265 M€, en baisse de 23 M€ par rapport à 2015, mais supérieurs de 10 M€ au BP 2016. On constate notamment une diminution de 16 M€ des participations de la caisse d'allocations familiales, liée à un effet de périmètre, l'année 2015 ayant été la première année de rattachement des recettes liées à la Prestation de Service Unique. Le décalage du versement de la subvention au titre du fonds d'insertion des personnes handicapées (- 4,7 M€) et la baisse des recettes du fonds social européen (- 4,9 M€) liée au délai de mise en œuvre de la nouvelle programmation expliquent également cette baisse.

- Les recettes perçues au titre des **excédents ZAC** sont en baisse de 10 M€ pour atteindre 2 M€ en 2016. Le niveau de ces recettes dépend du calendrier d'achèvement des opérations d'aménagement et fluctue dans le temps.
- Les **recettes de loyers** atteignent 480 M€, en hausse de 308 M€ par rapport à 2015, sous l'effet de la hausse des recettes de loyers capitalisés liées à la politique ambitieuse de conventionnement de la collectivité parisienne.

  Ainsi, en 2016, le conventionnement a permis de faire basculer vers le parc social 3 527 logements issus du parc privé des bailleurs, dont 2 342 pour Paris Habitat et 1 185 pour Elogie-SIEMP. Ces opérations permettent aux bailleurs sociaux de concentrer leur activité sur leur mission première de soutien au logement social. Elles contribuent à l'atteinte de 25 % de logements sociaux fixé par la loi « Solidarité et renouvellement urbain » en augmentant le nombre de logements du parc social.

  L'excédent de la section d'investissement 2016 (354 M€) issu de cette politique de conventionnement a été repris en section de fonctionnement, conformément à la dérogation accordée par le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales sur la base des dispositions du décret n°2015-1546 du 27 novembre 2015. Comme défini avec les services de l'État, le dispositif comptable est le suivant :

  - les loyers capitalisés perçus dans le cadre des baux emphytéotiques peuvent être comptabilisés en section d'investissement et repris progressivement, à hauteur de la fraction correspondant au loyer annuel, à la section de fonctionnement ;
  - en parallèle, la recette d'investissement dégagée par ce mode de traitement comptable peut faire l'objet, sous certaines conditions et à titre exceptionnel, d'une reprise intégrale en section de fonctionnement ;
  - la reprise peut être admise à titre exceptionnel, sur autorisation conjointe du ministre chargé du budget et du ministre chargé des collectivités territoriales.

Le détail des mouvements est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses			Recettes		Dépenses			Recettes	
		Réel	c/752	6,481	Réel			c/1687	354,747
		Ordre	*c/778 (chapitre 042)*	*354,747*	Ordre	*c/1068 (chapitre 040)*	354,747		
TOTAUX	...		**TOTAUX**	**361,228**		**TOTAUX**	**354,747**	**TOTAUX**	**354,747**

- La **part annuelle** des recettes est inscrite en **recette réelle de fonctionnement** : 6,5 M€
- La **part capitalisée** est inscrite en **recette réelle d'investissement** : 354,8 M€

Par l'intermédiaire de mouvements en ordre (chapitre 042-040), la recette d'investissement est transférée dans son intégralité à la section de fonctionnement. Au final, ce sont 361,2 M€ de recettes de fonctionnement qui ont été perçues en 2016.

Parallèlement, les recettes courantes de loyers recouvrées auprès des bailleurs diminuent de 46 M€.

- Les **autres recettes courantes de fonctionnement** s'établissent à 187 M€, en diminution de 49 M€ par rapport à 2015. Cette baisse s'explique principalement par la réforme des comptes de tiers, qui sont progressivement basculés en section d'investissement, générant ainsi une diminution en dépenses et en recettes. Les recouvrements sur bénéficiaires atteignent 81 M€, soit une baisse de 8 M€ par rapport à 2015, sous l'effet de la diminution tendancielle du nombre des personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale. Parallèlement une recette exceptionnelle de 7 M€ a été perçue au titre du rapatriement sur le budget général de l'excédent du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.
- **Les produits exceptionnels**, d'un montant de 31 M€, sont supérieurs de 16 M€ au CA 2015, principalement sous l'effet de la récupération d'un crédit de TVA de 9 M€ sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre des exercices 2012-2014 et du titrage de 7 M€ de pénalités pour vélos indisponibles du contrat Vélib' au titre des années 2012 à 2015.
- Enfin, les **produits financiers** progressent de 1,5 M€ pour s'établir à 27 M€.

Evolution des recettes courantes de fonctionnement de la collectivité parisienne depuis 2010 en M€

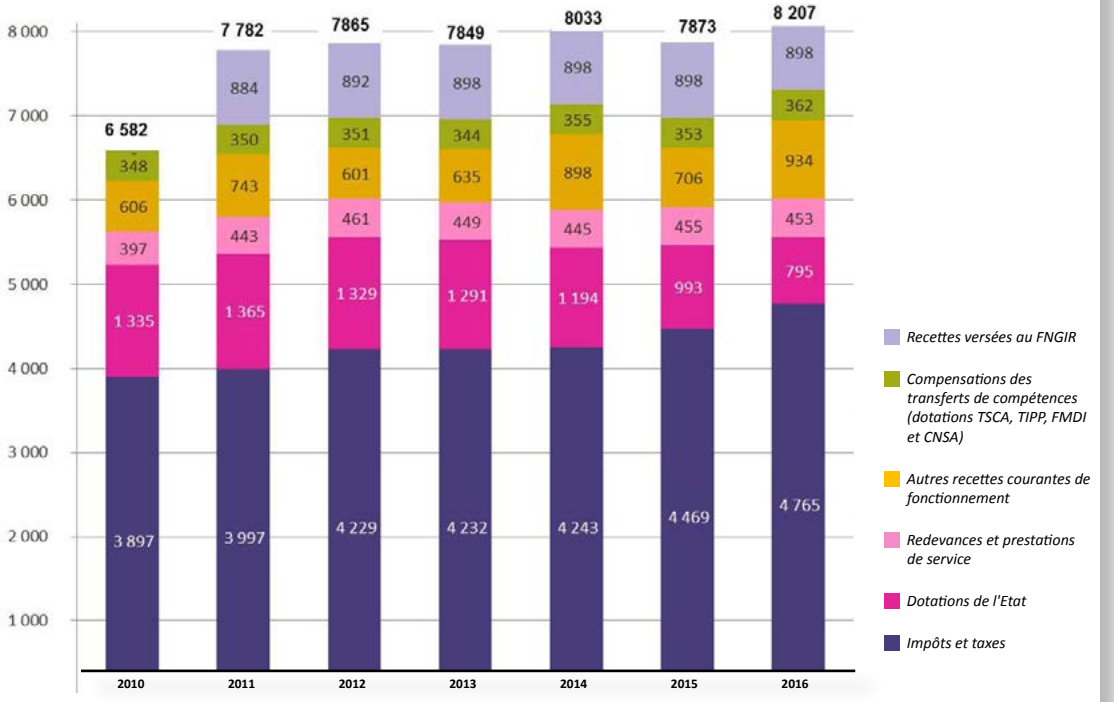

▶ 2.2.3. Un endettement maîtrisé

La dette bancaire et obligataire s'établit au 31 décembre 2016 à un montant de 4 928 M€, auquel s'ajoutent pour 230,5 M€ les « autres dettes » contractées dans le cadre d'opérations d'aménagement, les dettes liées aux partenariats publics privés ainsi que l'échéancier d'emprunt de la Philharmonie de Paris.

Evolution de l'encours de dette bancaire et obligataire (en M€)

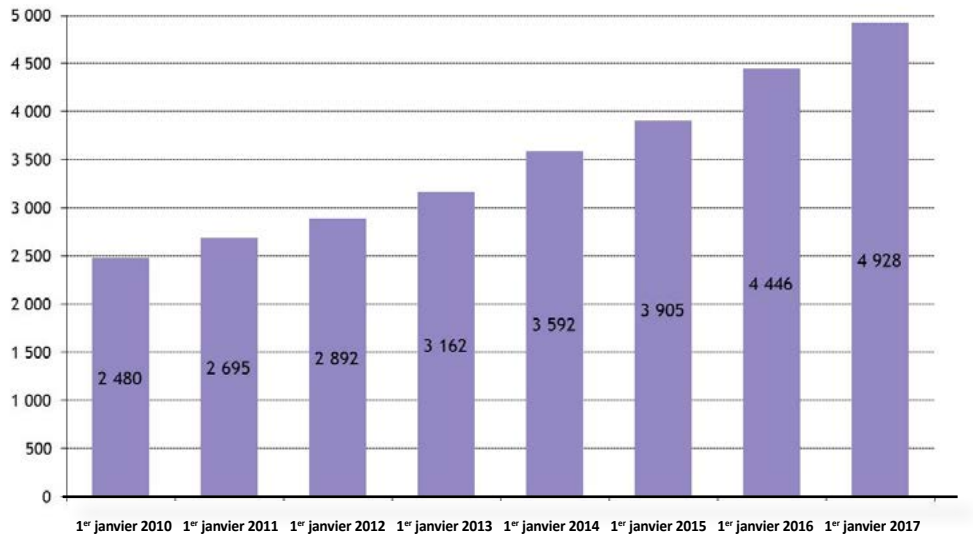

Capacité de financement des investissements de la collectivité parisienne depuis 2010 en M€ et en % du montant des investissements réalisés

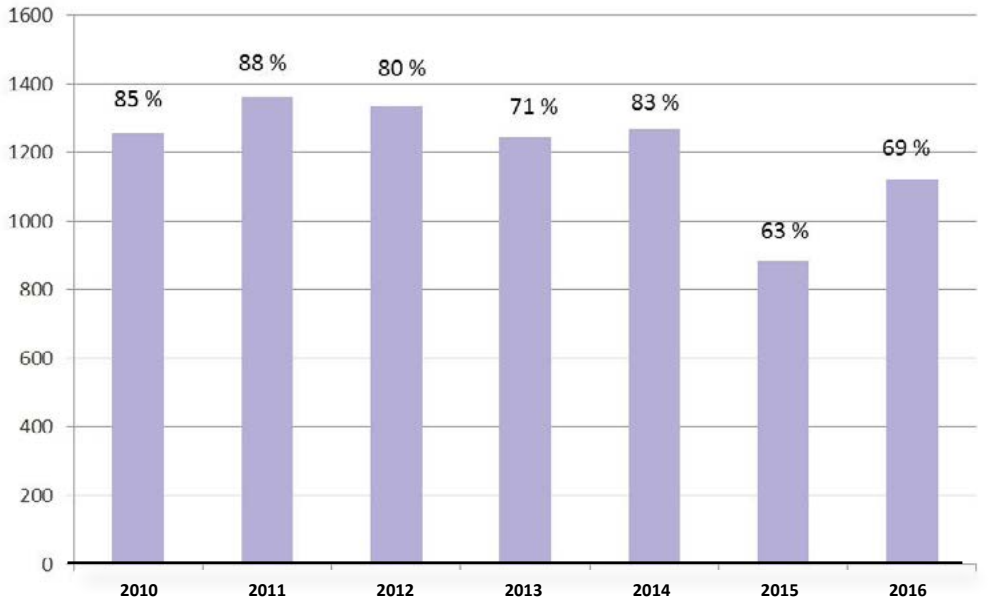

L'échelle des ordonnées indique la capacité de financement en millions d'euros, les pourcentages renvoient à la part des investissements couverte par l'autofinancement

Comparaison du ratio d'endettement (encours / recettes réelles de fonctionnement)

Sources : Rapports financiers 2015 des villes de Lyon, Marseille, Lille ; DGCL, DGFiP

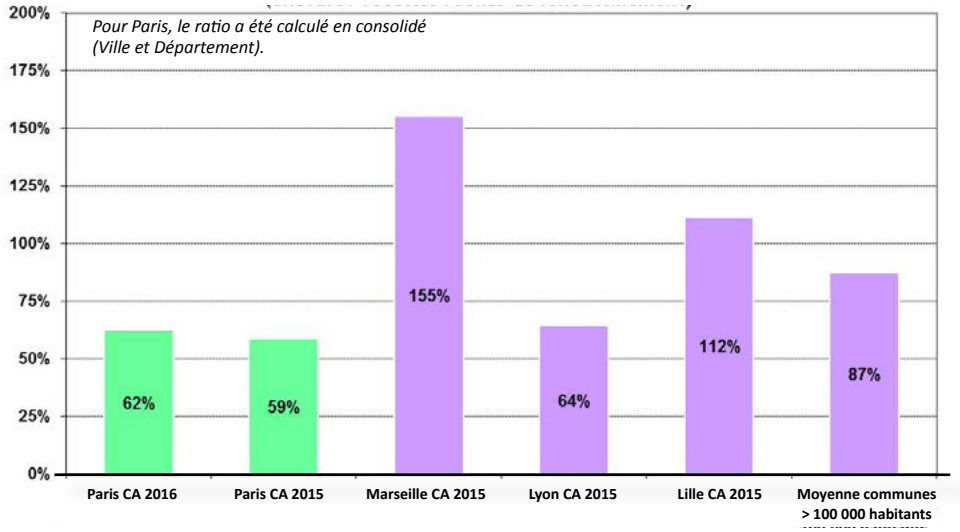

Dette par habitant / Données comparées (en euros)

Source : Documentation de la direction générale des collectivités locales

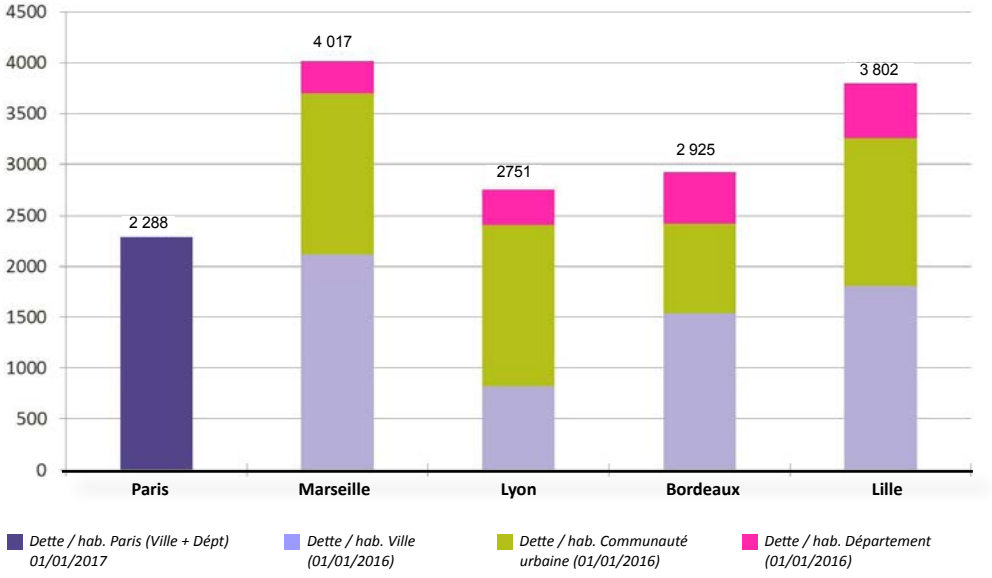

II/ PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

1/ LOGEMENT
2/ AMÉNAGEMENT, SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENT
3/ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
4/ CULTURE
5/ AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ
6/ FAMILLE
7/ SPORT ET JEUNESSE
8/ ENSEIGNEMENT ET FORMATION
9/ SÉCURITÉ
10/ SERVICES GÉNÉRAUX

PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

	FONCTIONS VILLE	FONCTIONS DÉPARTEMENT
Logement	7	72, 70
Aménagement, services urbains et environnement	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
Développement économique	9	9
Culture	3	31
Aide sociale et solidarité	5	5, 4
Famille	6	
Sport et jeunesse	4	32, 33
Enseignement et formation	2	2
Sécurité	1 + subvention à la PP (020)	1
Services généraux	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en **crédits de paiement réels**, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière ; celles-ci sont décrites en fin de rapport (partie III). Sont également neutralisés les flux croisés entre la Ville et le Département, ainsi que les opérations équilibrées en dépenses et en recettes pour retranscrire l'effort financier concret de la collectivité en faveur des différentes politiques menées.

ENFIN, IL EST À NOTER QU'UNE GRANDE PARTIE DES DÉPENSES DE MASSE SALARIALE EST ACTUELLEMENT IMPUTÉE SUR LA FONCTION 0 « SERVICES GÉNÉRAUX » À DÉFAUT DE POUVOIR ÊTRE VENTILÉE PAR POLITIQUE PUBLIQUE POUR DES RAISONS D'ORDRE TECHNIQUE ; AINSI, LA MASSE SALARIALE PAR POLITIQUE PUBLIQUE, TELLE QUE PRÉSENTÉE CI-APRÈS, EST NÉCESSAIREMENT MINORÉE, TANDIS QUE L'INSCRIPTION SUR LA FONCTION 0 EST MAJORÉE D'AUTANT. UN TRAVAIL EST EN COURS AFIN DE FIABILISER À TERME LA VENTILATION DE CES DÉPENSES PAR POLITIQUE PUBLIQUE.

Ventilation des dépenses par politique publique dans le CA 2016

Dépenses de fonctionnement - CA 2016 (masse salariale incluse)

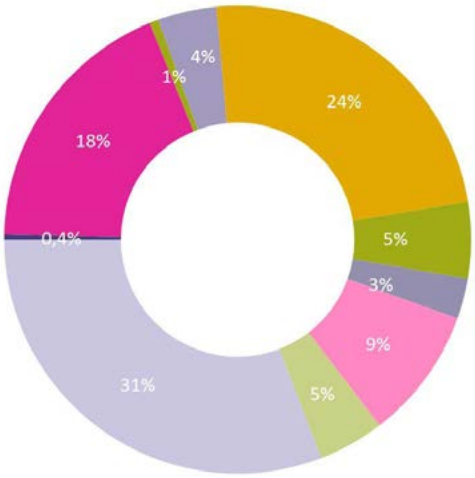

Dépenses d'investissement - CA 2016

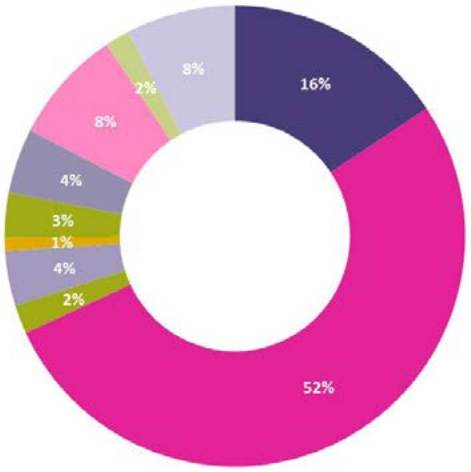

Logement
Développement économique
Famille
Sécurité
Aménagement, services urbains et environnement
Culture
Sports et jeunesse
Services généraux
Aide sociale et solidarité
Enseignement et formation

Ventilation des recettes par politique publique dans le CA 2016

Recettes de fonctionnement - CA 2016

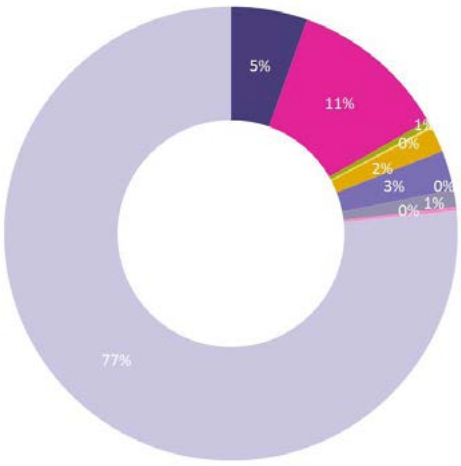

Recettes d'investissement - CA 2016

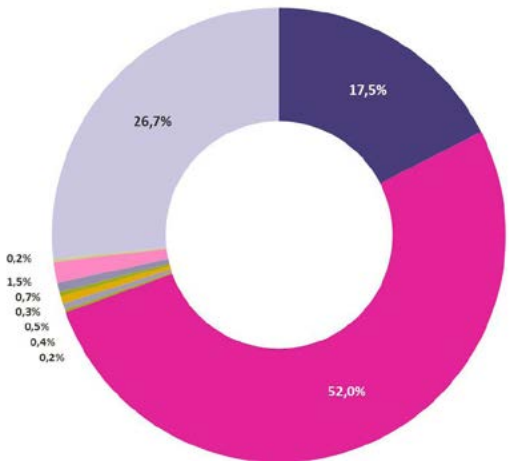

Logement
Développement économique
Famille
Sécurité
Aménagement, services urbains et environnement
Culture
Sports et jeunesse
Services généraux
Aide sociale et solidarité
Enseignement et formation

CORRESPONDANCE ENTRE LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE (PARTIE I) ET LA PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE (PARTIE II) DANS LE CA 2016.

Les tableaux ci-dessous présentent la correspondance entre la vision par nature comptable présentée dans la première partie et la vision par politique publique présentée dans la deuxième partie du rapport, ainsi que les flux qui permettent le passage du périmètre de l'analyse financière utilisé dans le présent rapport à celui des documents budgétaires.

(montants exprimés en millions d'euros)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - CA 2016

VISION PAR NATURE	
Charges de personnel	2 252,2
Charges à caractère général	776,1
Aide sociale	1 610,6
Subventions et participations	537,9
Contributions	772,8
Dépenses de péréquation	491,4
FNGIR	898,2
Autres charges de gestion courante	178,0
Charges financières	132,6
Charges exceptionnelles	33,5
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	**7 683,4**

	VISION PAR FONCTION
28,3	Logement
1 362,6	Aménagement et services urbains, environnement
47,4	Développement économique
313,4	Culture
1 824,8	Aide sociale et solidarité
413,3	Famille
214,8	Sport et jeunesse
697,3	Enseignement et formation
360,1	Sécurité
2 420,8	Services généraux
7 683,4	**TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)**

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

NEUTRALISATIONS (B)	1 124 ,6
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	601
Remboursement par la Ville au Département de la prime départementale	2,2
Remboursement par le Département à la Ville des frais de collaborateurs d'élus	1,4
Contribution Ville au Département	420
Contribution du Département au redressement des finances publiques	82
Charges constatées d'avance bail emphytéotique Porte de Versailles	11,7
Remboursement croisé Ville / Département sur la taxe de séjour	6,3
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)	**8 808**

Recettes de fonctionnement - CA 2016

Vision par nature		Vision par fonction	
Impôts et taxes	5 663	450,5	Logement (dont compte 778)
Compensations des transferts de compétences	362	929,9	Aménagement et services urbains, environnement
Dotations de l'Etat	795,4	39,2	Développement économique
Subventions et participations [1]	265,4	13	Culture
Produits d'exploitation	452,6	145,4	Aide sociale et solidarité
Excédents de ZAC	2,1	232,7	Famille
Autres recettes courantes de fonctionnement	665,9	100,6	Sport et jeunesse
Produits financiers	26,6	20,9	Enseignement et formation
Produits exceptionnels	31,0	0,7	Sécurité
		6 330,8	Services généraux
Total recettes réelles de fonctionnement (a)	**8 264**	**8 264**	**Total recettes réelles de fonctionnement (a)**

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

Neutralisations (b)	**1 211,1**
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042 hors compte 778)	501,5
Remboursement par la Ville au Département de la prime départementale	2,2
Remboursement par le Département à la Ville des frais de collaborateurs d'élus	1,4
Contribution Ville au Département	420
Prélèvement sur la Dotation Globale de Fonctionnement Ville	82
Produits constatés d'avance bail emphytéotique Porte de Versailles	11,7
Remboursement croisé Ville / Département sur la taxe de séjour	6,3
Produits de cession	186
Perception des loyers capitalisés en section de fonctionnement (dérogation) (c)	**354**
Total budgétaire (a) + (b) - (c)	**9 121**

[1] *Etat, Département, Région, FSE, Sécurité sociale, recouvrements indus…*

Dépenses d'investissement - CA 2016

Vision par nature			Vision par fonction
Immobilisations incorporelles	22,4	255,1	Logement
Subventions d'équipement	460,4	854,2	Aménagement et services urbains, environnement
Acquisitions	401,5	33,1	Développement économique
Travaux	618,7	62,4	Culture
Opérations pour compte de tiers	15,3	15,3	Aide sociale et solidarité
Prêts accordés	0	50,9	Famille
Autres dépenses réelles d'investissement	110,7	74,2	Sport et jeunesse
		130,7	Enseignement et formation
		27,9	Sécurité
		125,2	Services généraux
Total Dépenses réelles d'investissement (a)	**1 628,9**	**1 628,9**	**Total dépenses réelles d'investissement (a)**

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

Neutralisations (b)	1 191,3
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040 hors 1068)	147,5
Opérations patrimoniales (chapitre 041)	376,3
Opérations équilibrées neutralisées (y compris 1068)	467,6
Lignes de crédits revolving (nature 16449)	0
Remboursements d'emprunt	200

Total budgétaire (a) + (b)	2 820,2

Recettes d'investissement - CA 2016

Vision par nature	
Subventions et dotations reçues	279
Produits de cession des immobilisations	173
Opérations pour compte de tiers	8,6
Remboursement de prêts	13,4
Autres immobilisations financières	43
Autres recettes réelles d'investissement	20,8
Total recettes réelles d'investissement (A)	**537,9**

	Vision par fonction
94,2	Logement
279,5	Aménagement et services urbains, environnement
1,1	Développement économique
2,4	Culture
2,8	Aide sociale et solidarité
1,7	Famille
3,7	Sport et jeunesse
7,9	Enseignement et formation
1	Sécurité
143,7	Services généraux
537,9	**Total recettes réelles d'investissement (A)**

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé , ainsi que le montant de l'emprunt :

Neutralisations (B)	1 984,7
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) hors produits de cession	428
Opérations patrimoniales (chapitre 041)	376,3
Opérations équilibrées neutralisées (y compris 16878 et 1068)	500,4
Lignes de crédits revolving (nature 16449)	0
Nouveaux emprunts hors prime d'émission (natures 16311 et 1641)	680

Total budgétaire (A) + (B)	**2 522,6**

Budget consolidé consacré au logement - CA 2016

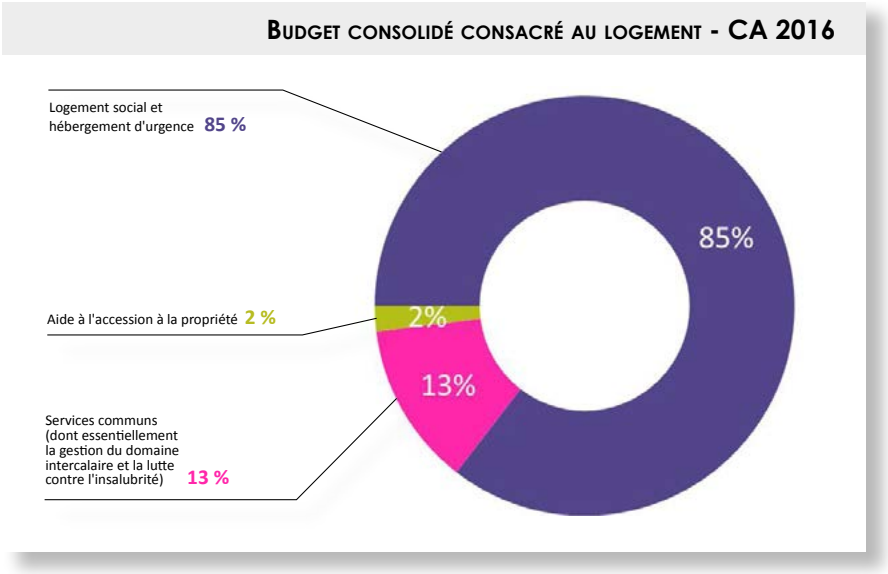

en M€	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses de fonctionnement	32	29	28,3
dont masse salariale	*18,2*	*18,3*	*18,3*
Dépenses d'investissement	316,1	222,5	255 *
Recettes de fonctionnement	177,5	143,1	450,5
Recettes d'investissement	81,3	69,9	94,2

* *Hors acquisitions foncières*

Section de fonctionnement

En 2016, le budget de fonctionnement consacré au logement s'élève à 28,3 M€, dont 18,3 M€ au titre de la masse salariale.

Les dépenses de personnel dédiées au logement ont été stabilisées entre 2015 et 2016.

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement relatives au logement s'élèvent à 9,97 M€ en baisse de 0,7 M€ par rapport au CA 2015**, principalement en raison du financement exceptionnel en 2015 d'études et recherches de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour le démarrage du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants (FTM) sur les fonds départementaux.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2016

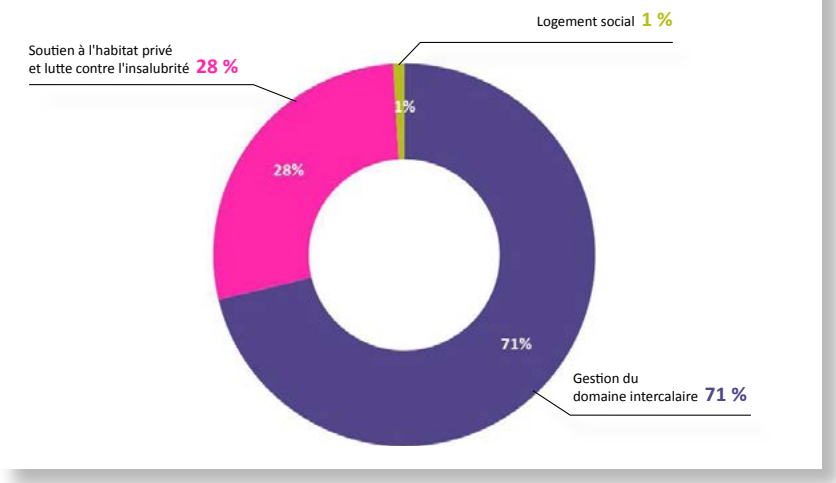

Les **services communs** de la Direction du Logement et de l'Habitat représentent l'essentiel de la dépense de fonctionnement, pour un montant de 9,8 M€ au CA 2016, (en diminution de 0,1 M€ par rapport à 2015).

Ce montant correspond d'abord aux dépenses de gestion du domaine intercalaire de la collectivité parisienne. Elles représentent 7 M€ (soit une baisse de 0,5 M€) et incluent notamment 1,8 M€ de taxes foncières, 1,3 M€ de charges de copropriété et 0,6 M€ de dépenses d'entretien des bâtiments.

Il comprend ensuite les subventions de fonctionnement versées par la collectivité pour soutenir l'habitat privé et la lutte contre l'insalubrité (2,7 M€, + 0,3 M€ par rapport à 2015). Cette progression traduit une plus forte mobilisation des aides à la gestion de copropriétés en difficulté (+ 0,5 M€), ainsi que le versement exceptionnel d'indemnités aux candidats non retenus dans le cadre de l'appel à projet Habitat Participatif (+ 0,2 M€). Parmi ces subventions, 1,1 M€ a été versé à Soliha Paris-Hauts-de-Seine-Val-d'Oise, association spécialisée dans l'amélioration de l'habitat, et 0,8 M€ à l'Association Départementale d'Information pour le Logement.

Les **aides au secteur locatif** atteignent 0,2 M€ au CA 2016.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES AU LOGEMENT S'ÉLÈVENT À 450,5 M€ AU CA 2016, EN AUGMENTATION DE 307 M€ PAR RAPPORT À 2015. CETTE FORTE HAUSSE S'EXPLIQUE PAR LE DÉPLOIEMENT DE LA POLITIQUE DE CONVENTIONNEMENT DU LOGEMENT SOCIAL MENÉE PAR LA COLLECTIVITÉ ET LA HAUSSE QUI EN RÉSULTE DU MONTANT DES LOYERS CAPITALISÉS.

Les **recettes de loyers** hors loyers capitalisés sont recouvrées à hauteur de 87 M€ au CA 2016, en diminution de 6 % par rapport à 2015, compte tenu notamment des évolutions du parc.

Les recettes de **loyers capitalisés** [(1)]**, issues du conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux,** atteignent 354 M€ au CA 2016. Elles intègrent près de 20 M€ de recettes au titre des transferts de préemptions de la Ville. Les recettes issues du conventionnement du parc libre de Paris Habitat représentent 280 M€ et celles d'Elogie-SIEMP 55 M€.

Les **autres recettes relatives au logement** s'élèvent à 9,2 M€, en diminution de 1 M€ par rapport à 2015, en raison notamment de diminutions de perception de redevances de prestations de services et d'autres participations.

(1) Le mécanisme générant ces recettes est précisé à la page 15 de la partie I de présent rapport relative à la présentation générale de l'équilibre du compte administratif 2016.

Section d'investissement

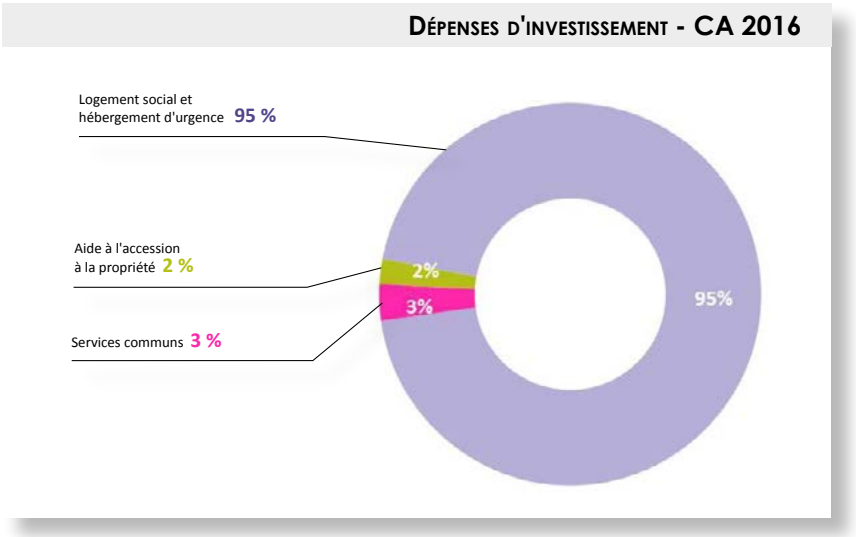

Le budget d'investissement total alloué au logement en 2016 s'élève à 435 M€ (acquisitions foncières incluses) contre 370,9 M€ en 2015.

Le **logement social a représenté un effort de 241,5 M€ (contre 212,6 M€ en 2015) pour le financement de 7 502 logements supplémentaires** (contre 7 388 en 2015) dont 159,3 M€ de subventions aux bailleurs sociaux et 82,2 M€ de crédits délégués de l'Etat.

Afin de restituer l'effort complet de la collectivité en faveur du logement, il convient de valoriser également les **acquisitions foncières dédiées à ce secteur, à hauteur de 179,9 M€** (contre 148,4 M€ en 2015) comptabilisées dans le compte foncier municipal.

Par ailleurs, la subvention versée aux centres d'hébergement d'urgence est de 0,1 M€ en 2016, cette dépense ayant vocation à s'éteindre pour être intégrée aux subventions au logement social. 1,7 M€ ont été consacrés aux travaux préalables sur le centre d'hébergement d'urgence d'Ivry-sur-Seine et sur le centre d'accueil de Paris.

L'**aide à l'accession à la propriété** a représenté un effort de 5,5 M€ au titre du dispositif du Prêt Paris logement.

Enfin, 2,4 M€ ont été consacrés à l'**entretien des immeubles domaniaux.**

94,2 M€ de recettes d'investissement ont été perçues pour le logement, un montant en hausse par rapport à l'année 2015 (69,9 M€). L'essentiel de ces recettes recouvre les remboursements de l'État au titre de sa compétence déléguée. La hausse des recettes perçues par rapport à 2015 s'explique ainsi par l'augmentation du montant des crédits délégués par l'État.

2/ AMÉNAGEMENT, SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENT

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT, AUX SERVICES URBAINS ET À L'ENVIRONNEMENT - CA 2016

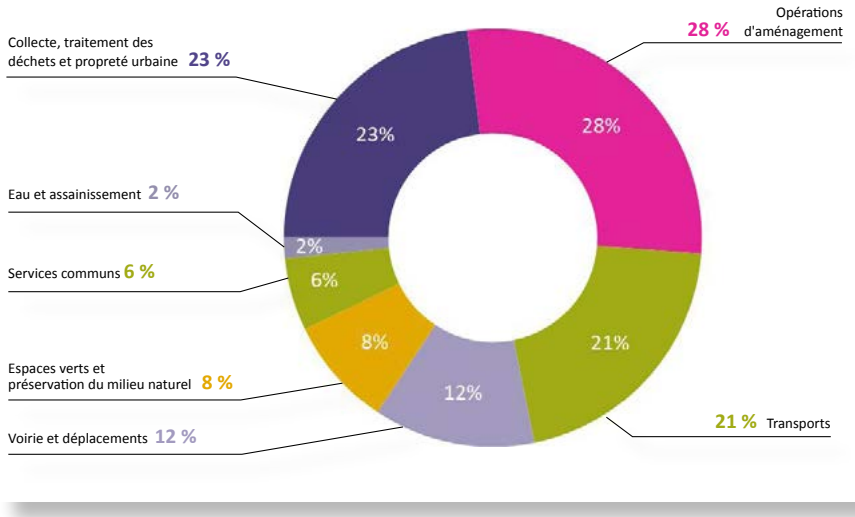

EN M€	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses de fonctionnement	1 408,8	1 413,5	1 362,8
dont masse salariale	*507,7*	*514,7*	*507,8*
Dépenses d'investissement	687	700,6	854,2
Recettes de fonctionnement	1 155,3	975,6	930
Recettes d'investissement	372,2	262,4	279,5

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN 2016, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT, AUX SERVICES URBAINS ET À L'ENVIRONNEMENT S'ÉLÈVE À 1 362,8 M€, DONT 507,8 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Pour renforcer son action pour la propreté de l'espace public et des espaces verts, une politique de lutte contre les incivilités a été développée avec la création d'une direction dédiée. En septembre 2016, 558 postes de la direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) et 119 postes de la direction de la propreté et de l'eau (DPE) ont été transférés à la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) pour la mise en œuvre de cette politique. Parallèlement, 100 créations de postes ont été décidées dans le cadre du plan de renforcement de la propreté.

Le budget de fonctionnement hors masse salariale dédié à ce secteur s'établit à 855 M€, en baisse de 4,9 % par rapport au CA 2015.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2016

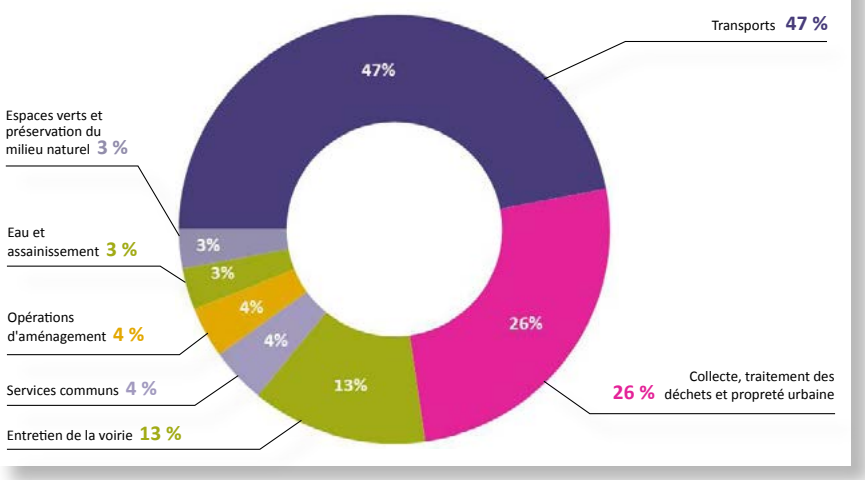

Les **transports** représentent le premier poste de dépenses pour un montant de 401,5 M€, contre 398,9 M€ en 2015. Ces dépenses sont principalement constituées de la contribution au syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), à hauteur de 381,5 M€, en augmentation de 3,7 M€ par rapport à 2015, dans le cadre de la poursuite de l'objectif de renforcement de l'offre de transport public. Le deuxième poste de dépenses concerne l'aide au transport des personnes en situation de handicap, avec 12,8 M€ consacrés au service « pour aider à la mobilité » (PAM). La baisse de 1,6 M€ par rapport au CA 2015 (14,2 M€) est liée à un retard de transmission des factures par le prestataire fin 2016. Enfin, les traverses représentent le troisième poste de dépenses pour 5,5 M€ en 2016. La dépense totale sur ce poste est stable par rapport à 2015.

Les dépenses relatives à la **collecte, au traitement des déchets et à la propreté** s'élèvent à 220 M€ en baisse de 8,4 M€ par rapport à 2015. Cette évolution s'explique principalement par la diminution des tonnages de déchets collectés, qui entraîne un ajustement de la contribution versée au syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM). Celle-ci s'élève à 107,3 M€ en 2016 contre 118,8 M€ en 2015.

Hors contribution au SYCTOM, les dépenses relatives aux **marchés de collecte des déchets** et à **la propreté** sont en hausse de 2,5 M€ et représentent 110,2 M€ (contre 107,7 M€ en 2015), dont 55,2 M€ pour la collecte privée des ordures ménagères et multimatériaux (- 0,1 M€ par rapport à 2015), 14,5 M€ pour le nettoiement mécanique, 12,8 M€ pour la collecte des réceptacles de propreté, 9,9 M€ pour la collecte du verre, 5,5 M€ pour la mise à disposition des bacs, 4,5 M€ pour l'enlèvement des graffitis, 5,3 M€ pour les déchetteries, 1,8 M€ pour l'entretien des voiries, des réseaux et des zones touristiques (hausse de 0,3 M€ liée à l'avenant signé en 2016 pour le nettoiement des abords de Saint-Ouen) et 0,7 M€ d'autres dépenses d'entretien de la voirie (le détail des dépenses est repris dans le tableau ci-après). Les autres dépenses relatives à la collecte et à la propreté représentent 0,9 M€, dont 0,7 M€ de fournitures de voirie et 0,2 M€ de subventions au titre de la propreté. La diminution des dépenses d'entretien des réceptacles de propreté est une conséquence de leur renouvellement intégral, achevé en 2015. En effet, un nouveau modèle de corbeille a été choisi en 2013, et le déploiement des 30 000 nouveaux réceptacles sur la totalité du territoire parisien s'est achevé en 2015. A compter de 2016 seules les corbeilles vandalisées ou défectueuses sont remplacées.

VARIATION CA 2016 / CA 2015 DES DÉPENSES DE MARCHÉ DE COLLECTE ET DE PROPRETÉ (EN €)

LIBELLÉ	CA 2015	CA 2016	% / CA 2015
Collecte des corbeilles à papier	12 835 606	12 797 696	-0,30 %
Collecte privée des OM et multimatériaux	55 326 309	55 217 766	-0,20 %
Mise à disposition des bacs de collecte	5 348 914	5 479 642	2,44 %
Collecte pneumatique des OM	459 603	510 277	11,03 %
Collecte du verre	9 216 425	9 892 245	7,33 %
Déchetteries	4 988 284	5 285 952	5,97 %
Collecte des bio déchets	-	225 668	-
Entretien des réceptacles et corbeilles	302 494	47 729	-84,22 %
Enlèvement des graffitis	4 467 241	4 454 842	-0.28 %
Entretien des voies et des réseaux	777 502	1 012 255	30,19 %
Entretien des zones touristiques	746 927	768 853	2,95 %
Nettoiement mécanique	13 217 374	14 455 233	9,37 %
TOTAL	**107 686 679**	**110 148 257**	**2,29 %**

Les dépenses liées à l'**entretien de la voirie**[1] s'élèvent à 77,6 M€, en baisse de 21,5 M€ par rapport à 2015. Cette diminution s'explique par l'extinction progressive du stock de travaux à effectuer pour le compte de tiers, en raison du nouveau règlement de voirie. Les travaux pour compte de tiers représentent ainsi 13,3 M€ en 2016, contre 37,5 M€ en 2015 (- 24,2 M€). D'autre part, 15,6 M€ ont été consacrés aux dépenses d'entretien des voies et réseaux. Ce poste regroupe les travaux relatifs à la maintenance des tunnels et à l'exploitation du boulevard périphérique (2,4 M€), les dépenses d'entretien de la chaussée et des trottoirs (1,7 M€), la signalisation et l'entretien du mobilier urbain (0,9 M€), les dépenses relatives aux plans de voirie (1 M€), ainsi que les dépenses consacrées à l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore, qui diminuent de 0,3 M€ dans le cadre du marché de performance énergétique (7,7 M€ en 2016 contre 8 M€ en 2015). Enfin, au sein de ces dépenses d'entretien, les dépenses de fournitures de voirie s'élèvent à 1,9 M€, soit une diminution de 0,4 M€ par rapport à 2015. D'autre part, les prestations Vélib' constituent une dépense de 17,6 M€, contre 18,8 M€ en 2015. Ce montant 2016 est en diminution car il intègre l'application à compter du 1er janvier du régime du secteur distinct au service Vélib, qui implique d'inscrire hors TVA les dépenses et les recettes liées à cette activité. Il intègre également le paiement de régularisations pour un montant de 2 M€. Les dépenses relatives aux autres prestations (sanisettes, lavatories, bornes escamotables notamment) s'élèvent à 18,1 M€.

Les dépenses liées à l'éclairage public atteignent 35 M€ dont 19,8 M€ consacrés à l'exécution du marché de performance énergétique et 15,2 M€ à la consommation d'électricité.

Les dépenses de fonctionnement relatives aux **opérations d'aménagement urbain** atteignent 33 M€, soit une baisse de 6,5 M€ par rapport à 2015. Elles incluent :

- l'entretien des équipements publics et du Forum des Halles et les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement (pour un montant total de 8,5 M€, contre 8,8 M€ en 2015). Le versement des indemnités mobilières gérées par la commission de règlement amiable est notamment en baisse de 1 M€ du fait de la fin des travaux de la Canopée ;
- des subventions versées à des organismes publics, pour 8,1 M€, dont 6,4 M€ pour l'atelier parisien d'urbanisme (APUR), 2,5 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal et 250 k€ pour le CAUE ;
- l'exécution des marchés de prestation sur l'habitat privé, qui a mobilisé 5,2 M€ en 2016 compte tenu notamment des engagements sur Éco-rénovons Paris et l'opération d'amélioration de l'habitat dégradé (OAHD) ;
- enfin, les dépenses d'honoraires dans le domaine de l'urbanisme sont de 6,4 M€, contre 4 M€ en 2015. Cette évolution s'explique par une augmentation de l'enveloppe du compte foncier logement.

Par ailleurs, aucune subvention pour déficit d'opération d'aménagement n'a été versée en 2016 (4,8 M€ avaient été versés à ce titre en 2015).

Les dépenses au titre de l'**eau et l'assainissement** représentent 26,7 M€, contre 31,8 M€ en 2015. La contribution de la Ville au budget annexe de l'assainissement au titre des eaux pluviales atteint 21,5 M€. Ce montant, déterminé en fonction

(1) *Dans la partie « équilibre général », les dépenses d'entretien de voirie portent sur l'ensemble des domaines d'intervention de la collectivité parisienne tandis que, dans cette partie, les dépenses portent spécifiquement sur la voirie communale, les routes et les équipements annexes de voierie.*

d'un ratio de dépenses de fonctionnement du budget annexe (circulaire du 12 décembre 1978), est en baisse de 4 M€ par rapport à 2015. D'autre part, la participation au budget de l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs représente 5,2 M€, en baisse de 1 M€ par rapport à 2015.

Les **autres dépenses liées à l'aménagement urbain** représentent une dépense de 21 M€, en diminution de 3,5 M€ par rapport à 2015. Cette diminution résulte de la baisse des locations mobilières (- 1,4 M€) et des taxes foncières (- 1,1 M€). Les services communs de la direction de la voirie et des déplacements (DVD) s'élèvent ainsi à 5,4 M€ en 2016, contre 8,3 M€ en 2015. D'autre part, 12,4 M€ sont consacrés au stationnement payant de surface, soit une baisse de 0,5 M€ par rapport à 2015. Cette dépense inclut notamment 3,9 M€ au titre du marché d'exploitation du stationnement de surface des autocars, 3,8 M€ pour la fourniture et la distribution de Paris Carte et 1 M€ pour l'exécution du marché de mise à disposition de stationnements des autocars de tourisme.

Les dépenses liées aux fonctions support de la DEVE sont de 2,9 M€, dont 0,7 M€ de taxes locales et 0,5 M€ d'indemnisations et frais de justice.

Les dépenses relatives aux **espaces verts** s'élèvent à 16,2 M€, contre 16,6 M€ en 2015, en raison de la rationalisation des dépenses d'entretien et d'arrosage. Ces dépenses comprennent notamment 3,8 M€ au titre des fournitures horticoles (outillage, végétaux, matériaux), 3,5 M€ de consommations d'eau, 2,8 M€ pour l'entretien des terrains (contre 3,2 M€ en 2015), 2,7 M€ pour l'entretien et la maintenance des bâtiments, et 1,6 M€ dévolus aux prestations externes (notamment déchets verts et nettoyage).

La **préservation du milieu naturel a mobilisé 3,2 M€ en 2016 (en hausse de 0,1 M€ par rapport à 2015)**. La subvention pour le développement durable et le Plan Climat est de 1,1 M€. Les études représentent une dépense de 1 M€, dans les domaines de l'environnement, l'architecture, la propreté et l'urbanisme.

Les dépenses liées à l'entretien des **canaux** s'élèvent à 4,7 M€, en hausse de 0,5 M€. Il s'agit pour 2 M€ de dépenses d'entretien et maintenance, essentiellement sur les voies et réseaux (0,9 M€) et pour 1,9 M€ d'impositions locales, notamment 1,4 M€ pour l'occupation du domaine public fluvial.

Les **services communs liés aux autres services urbains** s'élèvent à 14,7 M€, soit une diminution de 0,7 M€ par rapport au CA 2015. Ils incluent notamment les dépenses de carburants (5,5 M€, contre 5,9 M€ en 2015) les fournitures de petit équipement (5,3 M€), l'entretien du matériel roulant (0,7 M€), et les frais de maintenance et entretien (1,9 M€).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ONT ÉTÉ TITRÉES SUR CETTE FONCTION À HAUTEUR DE 930 M€. CES RECETTES SONT EN DIMINUTION DE 45,7 M€ PAR RAPPORT À 2015 (SOIT - 5 %) EN RAISON DE LA DIMINUTION DES RECETTES AFFÉRENTES AUX TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS, EN APPLICATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DE VOIRIE.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2016

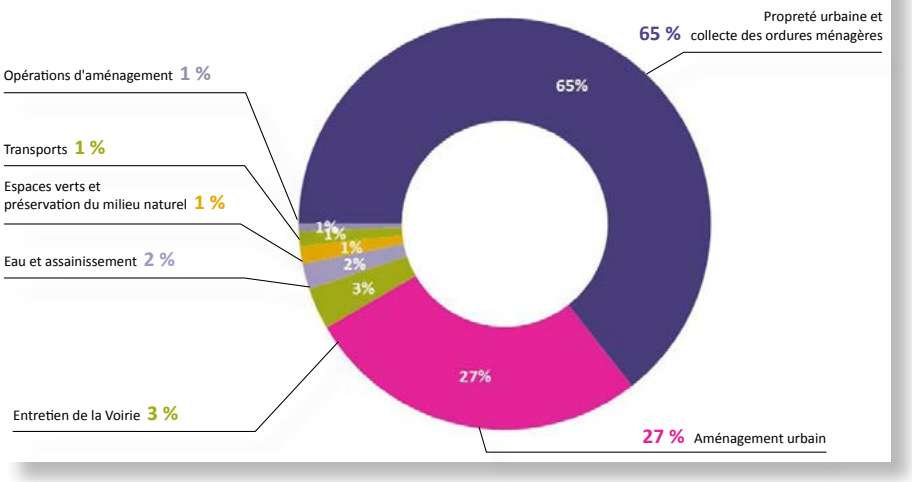

Les recettes issues des **services communs liés aux aménagements et services urbains** s'élèvent à 252,2 M€, en diminution de 3 % par rapport au CA 2015 (soit - 8,8 M€). Les droits de stationnement en constituent la principale ressource avec 108,7 M€ (- 1,2 M€). Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires atteignent 69,4 M€ (- 2,3 M€). Les droits de voirie s'élèvent à 43,2 M€. Leur diminution de 3,3 M€ par rapport à 2015 s'explique par la suspension de la taxation des chauffages et des écrans sur les contre-terrasses, ainsi que par la baisse des redevances sur les palissades, les échafaudages et les enseignes. Enfin, les recettes perçues au titre de prestations de service s'élèvent à 5,7 M€ et les recettes de la taxe locale sur la publicité extérieure à 9 M€.

Les recettes liées à l'**entretien de la voirie** s'établissent à 30,4 M€, en baisse de 44 %. Cette baisse résulte de la diminution de des remboursements des travaux pour compte de tiers, qui diminuent de 30,9 M€ sous l'effet de la réforme évoquée précédemment. En outre, 15,1 M€ de recettes Vélib' ont été titrées en 2016, soit une baisse de 5,5 M€, qui tient à l'entrée en vigueur du régime de secteur distinct, qui implique de défalquer du montant de recette initiale le montant de TVA.

Les recettes afférentes au **transport** atteignent 10,8 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport à 2015. Elles intègrent 4,6 M€ de participations du STIF (-0,1 M€), 3,8 M€ de participations de la Région Ile-de-France et 2,2 M€ de contributions des usagers au service « PAM75 ».

En matière de **propreté urbaine et de collecte des ordures ménagères**, les recettes s'élèvent à 599 M€, le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) atteignant 467 M€, en hausse de 8,9 M€ par rapport à 2015 (dont + 3,9 M€ au titre de l'évolution physique des bases, + 4,6 M€ au titre de la revalorisation forfaitaire décidée en loi de finances et + 0,4 M€ au titre des rôles supplémentaires). Au CA 2016, l'annexe TEOM présente un déficit de 1,5 M€, les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à la collecte des ordures ménagères représentant 468,5 M€ pour une recette de 467 M€. Le produit de la taxe de balayage de 104,4 M€ est stable par rapport à la réalisation de 2015. Le produit de la redevance relative aux déchets ménagers (RDNM) s'élève à 19,8 M€, comme en 2015.

6 M€ de recettes relatives aux **espaces verts urbains** ont été perçus en 2016, en baisse de 0,7 M€ par rapport à 2015. Ces recettes sont composées essentiellement de 2,5 M€ de recettes de travaux pour compte de tiers et de 1,7 M€ de remboursements de frais.

Les recettes perçues au titre des actions de la Ville en faveur de la **préservation du milieu naturel** représentent 0,3 M€. Elles sont en diminution de 1,1 M€ par rapport à 2015, exercice marqué par le versement par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) d'une participation de 1,3 M€ au titre du programme local de prévention des déchets (PLPD).

Les recettes liées à l'exploitation des **canaux** s'élèvent à 6,3 M€, en hausse de 0,3 M€ par rapport à 2015. Elles regroupent notamment les recettes de vente d'eau non potable (2,9 M€) et de droits de stationnement et de location sur le domaine public fluvial (1,4 M€).

Les recettes réalisées au titre des services de l'**eau et de l'assainissement** atteignent 18,8 M€, en baisse de 1,9 M€. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse du remboursement des mises à disposition de personnel du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) et du syndicat interdépartemental des barrages et réservoirs (SIIBRBS), qui représentent respectivement 5 M€ (- 2,1 M€ par rapport à 2015) et 0,4 M€ (- 0,2 M€). Les revenus issus des immeubles augmentent de 0,4 M€ pour atteindre 0,6 M€ (redevance d'EDP pour une location de locaux).

La redevance d'occupation du réseau (hors égouts de Paris) versée par Eau de Paris, s'établit à 5,3 M€ en 2016, comme en 2015, du fait de l'application d'une règlementation plafonnant la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des services publics d'eau et d'assainissement.

La contribution du budget annexe de l'assainissement au titre des remboursements de frais au budget général est reconduite au montant 2015 soit 7,5 M€.

Enfin, les recettes liées aux **opérations d'aménagement urbain** s'élèvent à 5,2 M€, en diminution de 9 M€ par rapport à 2015. Cette diminution porte notamment sur les excédents de ZAC qui atteignent 2,1 M€ (-9,7 M€) en raison du décalage de la finalisation de certaines opérations qui a reporté la perception des excédents.

Section d'investissement

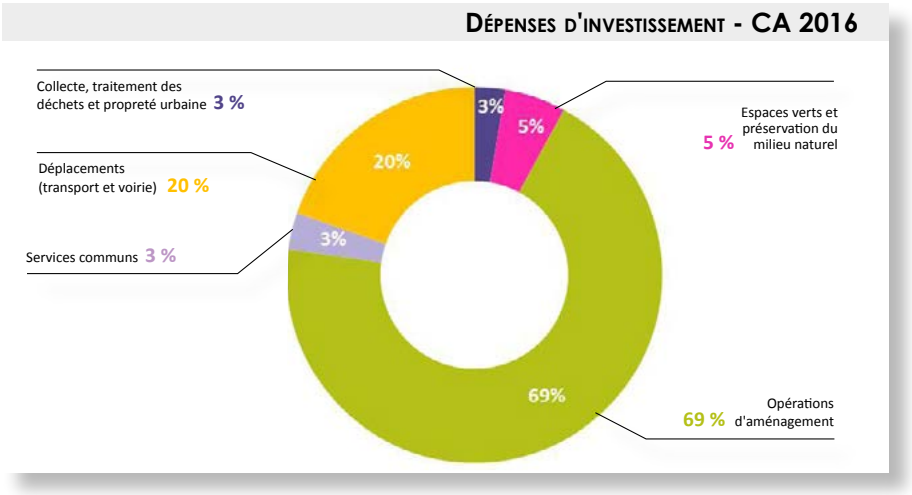

Les dépenses relatives à l'espace public représentent 854,2 M€ en 2016 contre 700,6 M€ en 2015.

Les **opérations d'aménagement et les acquisitions foncières** représentent 591,8 M€.

Les opérations d'urbanisme ont mobilisé 142,4 M€, consacrés principalement à l'avancement de l'aménagement des ZAC Clichy-Batignolles et Beaujon, mais aussi des secteurs Eole Evangile ou de la rue Pouchet.

348 M€ ont été dédiés aux acquisitions foncières, dont une enveloppe de 179,9 M€ pour l'achat de logements privés en vue d'une conversion en logement social et 168,1 M€ pour les nouveaux équipements, avec notamment 94,6 M€ investis pour les travaux de relogement des services centraux dans un nouvel immeuble de la ZAC Joseph Bédier - Porte d'Ivry (13e), qui permettra de reloger et regrouper sur un seul site les agents de différents services de la collectivité parisienne, de réinvestir les portes de Paris et de valoriser un immeuble situé au centre de Paris dans le cadre des appels à projets innovants, et 23 M€ pour le premier versement de l'acquisition de la Bourse du Commerce.

Enfin, Pour le **chantier des Halles**, 101,4 M€ ont été dépensés en 2016 pour les travaux.

S'agissant des **déplacements (transports et voirie)**, les investissements s'élèvent à 167,6 M€. Une partie de ces investissements est consacrée aux transports collectifs, dont 49,9 M€ pour la ligne 14 du métro (prolongation et adaptation des stations) et 33,1 M€ pour l'extension de la ligne de tramway T3. A cela s'ajoutent 22 M€ consacrés aux opérations d'aménagement, dont 14 M€ pour la rue Cardinet (17e). 15,4 M€ ont été alloués à l'éclairage public, notamment dans le cadre du marché de performance énergétique et 10,5 M€ ont financé des travaux d'entretien de la voirie. Enfin, 7,1 M€ ont été mobilisés pour les circulations douces, et 6,9 M€ ont été consacrés aux dépenses d'entretien et d'exploitation du boulevard périphérique.

Pour les **espaces verts, les canaux et l'environnement**, la collectivité a investi 44 M€. Le renouvellement des arbres d'alignement a mobilisé 2,5 M€ et 1,1 M€ ont été consacrés à l'objectif de 20 000 arbres supplémentaires dans la capitale. Les canaux se sont vu allouer 9,8 M€, dont 7 M€ pour la mise au chômage et la réfection du Canal Saint-Martin. Enfin, 4,1 M€ ont été affectés pour la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage dans le bois de Vincennes.

L'investissement en faveur de la **propreté urbaine** a mobilisé 22,7 M€, dont 19,8 M€ pour la modernisation des véhicules de collecte et de nettoiement. La réfection du lieu d'appel Pouchet (17e) a mobilisé 1,5 M€.

Les recettes réelles d'investissement de l'espace public représentent 279,5 M€.

Les recettes issues du **compte foncier** représentent 201,1 M€, réparties entre 166,5 M€ de produit des cessions et 34,6 M€ perçus au titre des ventes avec échéancier réalisées lors des exercices antérieurs.

Le **produit des amendes** (34,6 M€) est affecté à l'investissement en faveur des transports, en complément des cofinancements régionaux pour la politique des déplacements, à l'instar de 16,1 M€ reçus pour l'extension du tramway T3 et 0,9 M€ pour le Mobilien.

3/ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Budget consolidé consacré au développement économique - CA 2016

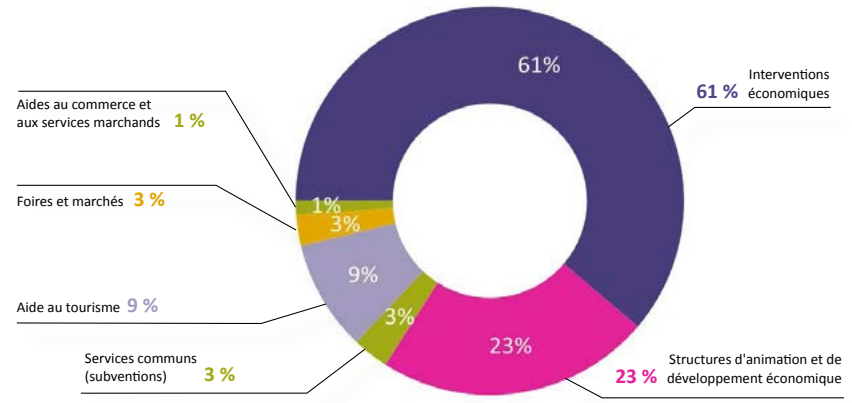

EN M€	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses de fonctionnement	48,8	47,5	47,4
dont masse salariale	*18,1*	*12,1*	*12*
Dépenses d'investissement	13,3	32,1	33,1
Recettes de fonctionnement	36,3	34,9	39,2
Recettes d'investissement	0,6	15,1	1,1

Section de fonctionnement

En 2016, le budget de fonctionnement consacré au développement économique s'élève à 47,4 M€, dont 12 M€ au titre de la masse salariale.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées au développement économique et à l'attractivité du territoire parisien s'élèvent à 35,2 M€ et sont quasi stables par rapport à 2015 (35,4 M€).

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) - CA 2016

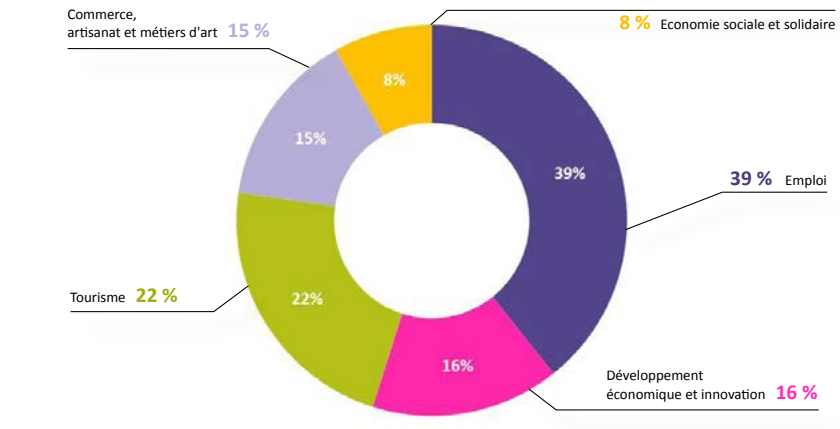

Le premier poste de dépense de la Ville en matière de développement économique concerne **la politique de soutien à l'emploi**, pour un montant de 13,4 M€ au CA 2016, stable par rapport à 2015.

Le **Plan départemental pour l'accès à l'emploi, renommé Paris Formation Pour l'Emploi**, représente 2,4 M€ (contre 3 M€ en 2015) dont 1,1 M€ au titre des bourses et 1,3 M€ pour les dépenses de formation. Cette évolution s'explique par un redéploiement de certains crédits vers des subventions favorisant également l'accès à l'emploi. Ainsi les subventions s'élèvent à 3,7 M€ pour les missions locales, en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2015, et 3,8 M€ pour l'accès à l'emploi, en hausse de 0,6 M€ par rapport à 2015.

Les dépenses au titre du **tourisme** s'élèvent à 7,6 M€ au CA 2016, en augmentation de 0,3 M€ par rapport au CA 2015. Elles sont constituées pour l'essentiel de subventions, dont 6,2 M€ à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris. La hausse de 4 % par rapport au CA 2015 est liée au déploiement de Services Civiques Volontaires auprès de l'association Unis-Cité.

Les dépenses au titre du **développement économique et de l'innovation** représentent 6,4 M€, contre 10,5 M€ en 2015, année marquée par une dépense exceptionnelle de 3,2 M€ correspondant au remboursement d'un trop-perçu de loyers versés dans le cadre du protocole d'accord relatif à la résiliation de conventions immobilières conclues avec la société anonyme de gestion immobilière (SAGI) et la régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP). Au sein de ces dépenses, les subventions représentent le principal poste. 3,2 M€ sont notamment versés au titre du développement économique, dont 3 M€ pour Paris&Co, et 1,1 M€ au titre de l'innovation en faveur de pépinières et incubateurs.

Les dépenses relatives au **commerce et à l'artisanat** s'élèvent à 5 M€, en hausse de 2,2 M€ par rapport à 2015. Cette augmentation est due pour 0,8 M€ au versement d'aides exceptionnelles de solidarité aux commerces proches des lieux des attentats du 13 novembre 2015, pour 0,6 M€ au remboursement de la collecte des déchets des marchés Saint-Germain, Saint-Quentin, Saint-Martin et Passy, ainsi qu'au nouveau régime d'aides aux kiosquiers de presse parisiens à hauteur de 0,4 M€. Les subventions versées aux commerces représentent 0,7 M€, essentiellement pour les illuminations de Noël. 0,7 M€ ont été également consacrés au soutien à l'organisation de la Foire du Trône et 0,4 M€ au soutien à l'artisanat et aux métiers d'art (dont 0,1 M€ de bourses et prix). Enfin, 0,3 M€ ont été consacrés au fonctionnement des « Frigos » et des « Ateliers de Paris ».

L'**économie sociale et solidaire** représente 2,8 M€ en 2016 (dont 1,6 M€ de subventions), soit une hausse de 1,4 M€ par rapport au CA 2015. Cette évolution est liée pour 0,3 M€ à la promotion de l'économie circulaire et pour 1,1 M€ à une mesure technique de transfert dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Parisien pour l'Insertion et l'Emploi (PPIE).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE S'ÉLÈVENT À 39,2 M€ AU CA 2016, EN AUGMENTATION DE 12,3 % PAR RAPPORT AU CA 2015.

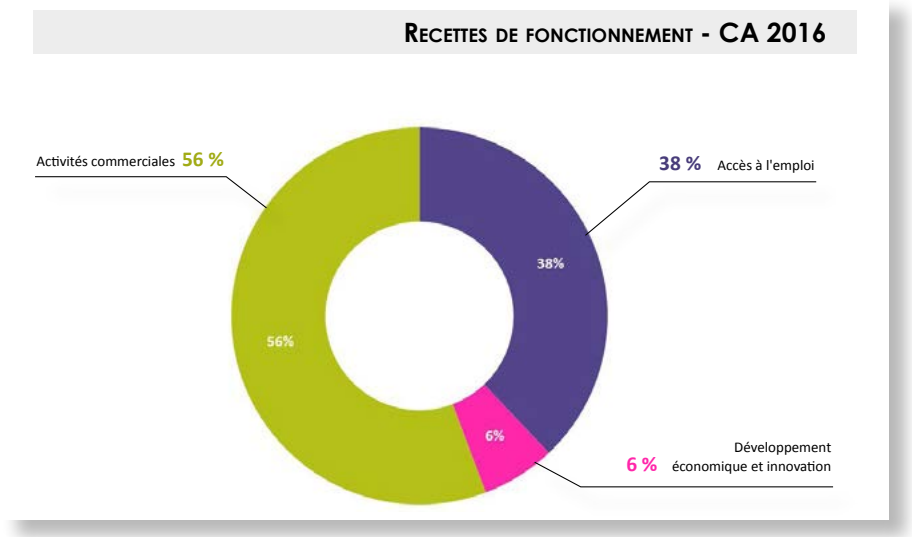

Les recettes liées à l'accès à l'**emploi** présentent en effet une hausse de 3,9 M€ par rapport à 2015, principalement en raison d'une augmentation des aides de l'Etat liées à l'augmentation du nombre d'embauches de contrats aidés et d'emplois d'avenir. Elles représentent 14,9 M€ en 2016, contre 11 M€ l'année précédente.

D'autre part, les recettes liées au **développement économique et à l'innovation** diminuent de 7 M€ par rapport à 2015 et s'établissent à 2,5 M€ au CA 2016. Cette diminution s'explique par le titrage en 2015 de 5,8 M€ de produits exceptionnels prévus par le protocole d'accord mentionné précédemment, relatif à la résiliation des conventions immobilières signées avec la SAGI et RIVP (solde de loyers à percevoir par la Ville). Par ailleurs, les recettes de loyers sont en diminution suite à des cessions d'immeubles (- 0,9 M€).

Les recettes relatives au **commerce et à l'artisanat** progressent de 7,5 M€ et atteignent 21,8 M€. Cette augmentation est liée, pour 5 M€, à la renégociation du marché des kiosques de presse parisiens. Les droits de stationnement et de location sur la voie publique (dont la redevance du marché de Noël et de la Grande Roue) s'établissent à 5,4 M€ et sont stables par rapport à 2015. Par ailleurs, 4,2 M€ de redevances versées par les marchés ont été perçues en 2016, contre 4,9 M€ en 2015. Cette baisse s'explique par la prise en charge, à compter de 2016, des frais de nettoiement directement par les délégataires (auparavant, ils remboursaient la collectivité via la redevance).

Section d'investissement

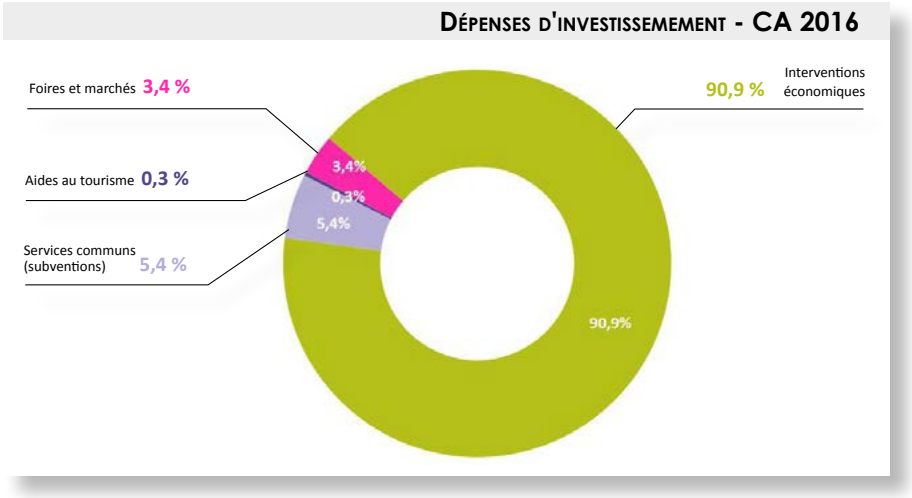

L'effort d'investissement en faveur du développement économique s'élève à 33,1 M€.

L'acquisition et les travaux des ateliers « les Frigos », dans le secteur Masséna, ont mobilisé 12,1 M€. Conduites par la société d'économie mixte de l'Est parisien (SEMAEST) la rénovation des ateliers de la Cour de l'industrie dans le 11e arrondissement et l'opération Vital Quartier ont mobilisé respectivement 4 M€ et 1,1 M€.

Les pôles de compétitivité et les entreprises innovantes ont reçu un soutien de 9,5 M€. 2,1 M€ ont également été investis pour la diversité commerciale, l'aide au développement des commerces et marchés.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1,1 M€, correspondant au remboursement d'une avance faite à la SEMAEST dans le cadre de Contrat Paris Commerces. L'écart significatif par rapport au CA 2015, qui s'élevait à 15,1 M€, est lié à la perception exceptionnelle de 14,8 M€ en 2015 dans le cadre de la résiliation des conventions immobilières conclues en 1980 avec la SAGI et la RIVP.

4/ CULTURE

Budget consolidé consacré à la culture - CA 2016

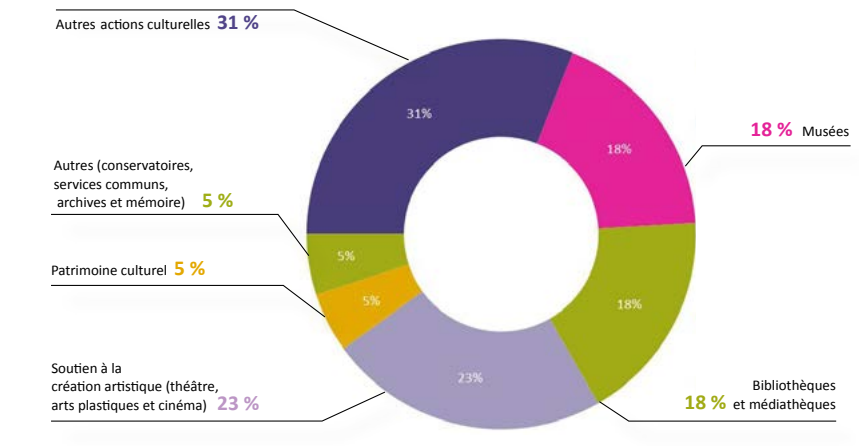

en M€	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses de fonctionnement	310,8	312,3	313,4
dont masse salariale	*121,7*	*123,5*	*124,7*
Dépenses d'investissement	60,5	62,4	62,4
Recettes de fonctionnement	11,1	11,9	12,9
Recettes d'investissement	9,5	12,1	2,4

Section de fonctionnement

Dépenses

En 2016, le budget de fonctionnement consacré à la culture s'élève à 313,4 M€, dont 124,7 M€ au titre de la masse salariale.

Les dépenses de personnel dans le domaine de la culture progressent de 1,2 M€ sous l'effet des recrutements liés aux ouvertures de nouvelles bibliothèques, aux ouvertures dominicales de bibliothèques, à la montée en charge des nouveaux conservatoires et au plan d'éveil musical.

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement liées à la culture s'élèvent à 188,7 M€, un montant stable par rapport au CA 2015**.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2016

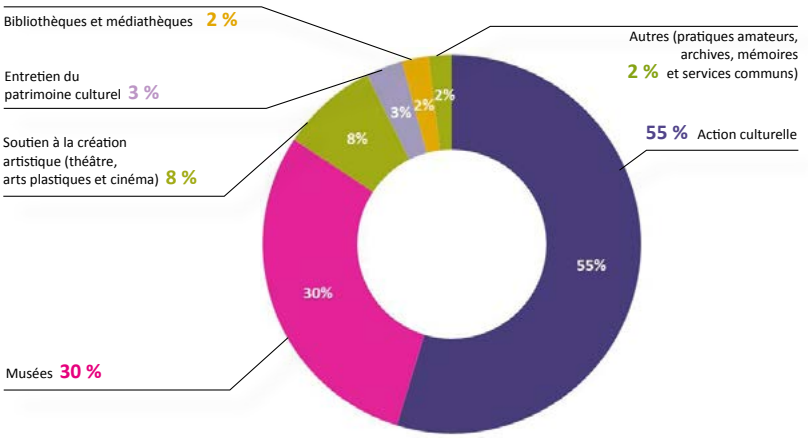

Les diverses **actions culturelles** représentent 103,2 M€ au CA 2016, en hausse de 2 % par rapport au CA 2015. Elles consistent pour 100,6 M€ en subventions à des établissements culturels (hors subvention à l'établissement public Paris Musées). Ce montant est en augmentation de 2,6 M€ par rapport au CA 2015, cette évolution étant notamment liée au financement des mesures de sécurisation des équipements culturels mises en œuvre suite aux attentats (2 M€ attribués au total en 2016 [1]).

Avec 55,8 M€, les **musées** constituent le deuxième poste de dépenses culturelles, en diminution de 3 % par rapport à 2015. Cette diminution s'explique pour partie par la baisse de la subvention à l'établissement public Paris Musées. Celle-ci passe de 56,1 M€ en 2015 à 54,8 M€ en 2016 car l'établissement a vu ses ressources propres progresser sous l'effet de l'augmentation des recettes de billetterie d'expositions notamment. Le développement des ressources propres de Paris Musées permet de limiter la contribution de la Ville tout en garantissant la qualité des prestations. La baisse de la compensation pour charges de service public versée à la société publique locale Parisienne de photographie (0,9 M€ en 2016 contre 1,6 M€ en 2015), liée à la fin du financement spécifique du chantier des collections, explique également la diminution constatée sur ce poste.

Le **soutien à la création artistique** représente 15,7 M€, un montant en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2015. Il inclut une enveloppe de 8 M€ dédiée aux subventions versées au titre du cinéma et aux salles de spectacle, ainsi que les dépenses de fonctionnement au titre des théâtres pour 7,3 M€ (+ 4,3 % par rapport à 2015). Cette évolution résulte notamment du transfert technique de la participation financière à la DSP Carreau du Temple, qui a été rattachée en 2016 au budget de la Direction des affaires culturelles, pour un montant de 1,3 M€. En parallèle la contribution de la Ville à la DSP de la Gaîté lyrique a diminué (5,2 M€ en 2016 contre 5,8 M€ en 2015) dans le cadre d'un changement de délégataire.

5,9 M€ de dépenses ont été consacrés en 2016 à l'**entretien du patrimoine culturel. La baisse de 0,25 M€ par rapport à 2015 s'explique** par le transfert vers le budget d'investissement d'une partie des dépenses d'entretien courant des églises.

Les dépenses destinées au fonctionnement des **bibliothèques et des médiathèques**, d'un montant de 4,3 M€ en 2016, sont en diminution de 2 % par rapport à 2015, notamment en raison de la non reconduction d'une dépense exceptionnelle de fournitures de petit équipement engagée en 2015 pour 0,3 M€ dans le cadre de la réalisation de travaux à la bibliothèque Forney.

(1) Cf le zoom « Vivre ensemble et sécurisation renforcée du territoire parisien » à la page 11 de la partie I du présent rapport relative à la présentation générale de l'équilibre du compte administratif 2016.

3,6 M€ ont permis de financer les **autres dépenses culturelles** (3,9 M€ en 2015). Cet ensemble comprend les services communs de la direction des affaires culturelles pour 0,6 M€. D'autre part, 1,8 M€ ont été consacrés au développement des pratiques amateurs musicales et artistiques (+ 0,2 M€) et 0,9 M€ aux expositions culturelles et historiques organisées en accès libre à l'Hôtel de Ville. La progression de 0,2 M€ sur ce dernier poste est liée à la prolongation de l'exposition consacrée à Coluche.

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À LA CULTURE S'ÉLÈVENT À 12,9 M€ AU CA 2016, EN PROGRESSION DE 10 % PAR RAPPORT AU CA 2015. CETTE ÉVOLUTION S'EXPLIQUE POUR L'ESSENTIEL PAR UNE AUGMENTATION DES RECETTES RECOUVRÉES AU TITRE DES DROITS D'INSCRIPTION DES CONSERVATOIRES.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2016

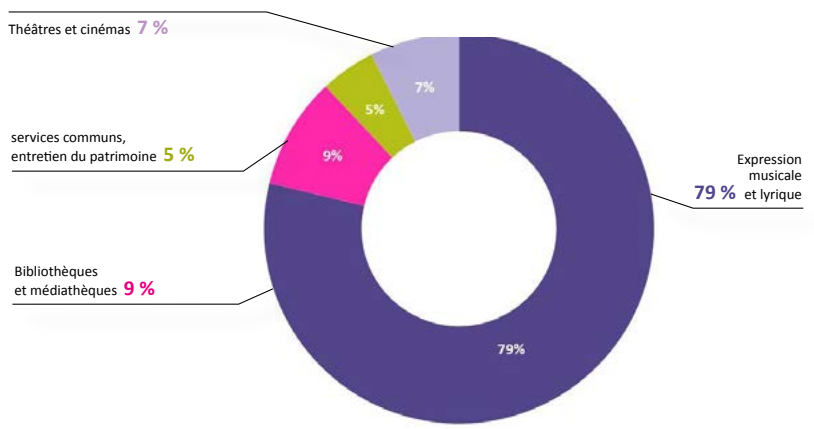

Les recettes de fonctionnement liées au secteur **de l'expression artistique (expression musicale et chorégraphique, arts plastiques, théâtres et cinémas)** s'élèvent à 11,3 M€ en 2016, en hausse de 21 % par rapport au CA 2015. Les redevances et droits des services à caractère culturel, qui recouvrent les locations d'instrument de musique et les droits d'inscription aux conservatoires et ateliers Beaux-Arts, en représentent une part prépondérante (9,7 M€ au CA 2016 contre 8,3 M€ au CA 2015). Cette progression s'explique par l'impact en année pleine de la réforme tarifaire de 2015 qui a créé deux nouvelles tranches de quotient familial (9 et 10) afin d'assurer une juste contribution des plus hauts revenus.

Les recettes liées aux activités des **bibliothèques et des médiathèques** atteignent 1,2 M€ en 2016, montant en diminution de 0,2 M€ par rapport au CA 2015.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement - CA 2016

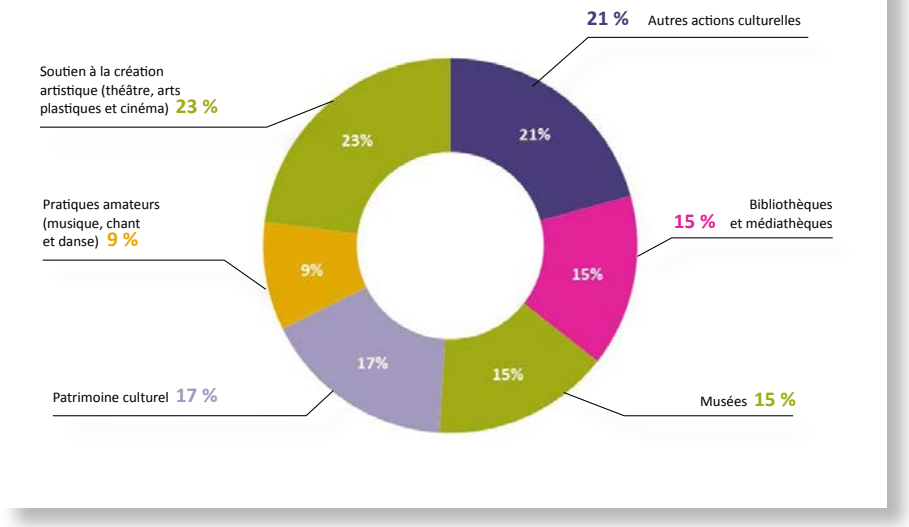

En 2016, les dépenses d'investissement liées à la culture s'élèvent à 62,4 M€.

Les principales dépenses ont concerné la création et la diffusion culturelle (26,3 M€) avec notamment la subvention d'équipement versée à la Philharmonie de Paris et l'acquisition des locaux de l'Agence du court métrage. Plusieurs travaux sont également en cours de réalisation, concernant notamment le Théâtre Marigny et le Théâtre 13. L'année 2016 a enfin marqué le lancement des études préalables aux travaux de rénovation des théâtres de la Ville et du Châtelet.

La Ville a consacré 9,2 M€ aux musées, avec la rénovation du musée Carnavalet comme principale intervention. Le montant total consacré aux bibliothèques et médiathèques a été de 8,5 M€, avec notamment l'ouverture de la médiathèque Jean de la Fontaine à la Canopée.

Le plan « Edifices cultuels » a représenté une dépense de 8,1 M€ en 2016 avec, outre des travaux d'entretien courant, la réalisation de restaurations sur les églises de Saint-Germain des Prés (6e), Saint-Augustin (8e) ou Saint-Médard (5e).

En 2016, les recettes d'investissement liées à la culture s'élèvent à 2,4 M€, dont 1,2 M€ pour les subventions perçues au titre de l'équipement des nouvelles bibliothèques et médiathèques, et 1,1 M€ issu de subventions et de mécénats dans le cadre du plan « Édifices cultuels ». La baisse de 9,8 M€ de ces recettes par rapport à 2015 s'explique par la perception, en 2015, de 6,4 M€ de recettes pour la Gaité Lyrique et 3,1 M€ pour le Louxor.

5/ AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ

Budget consolidé consacré à l'aide sociale et à la solidarité - CA 2016

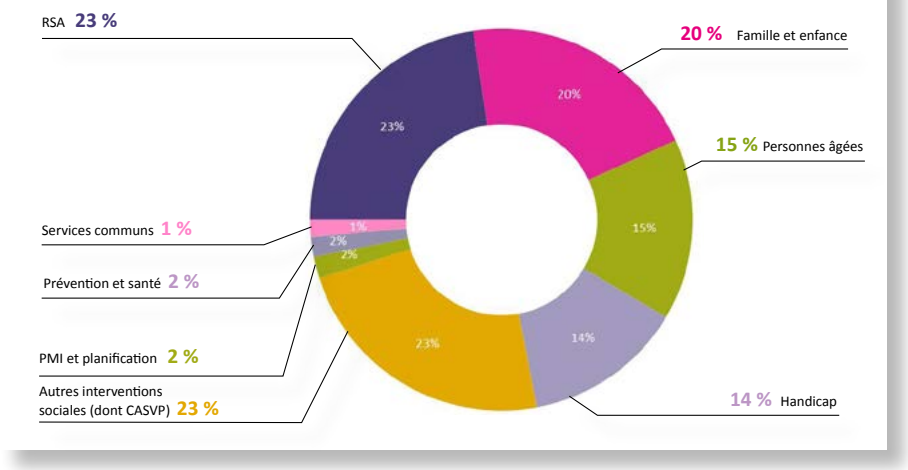

EN M€	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses de fonctionnement	1 796,1	1 825,2	1 824,8
dont masse salariale	*166*	*171,8*	*156,6*
Dépenses d'investissement	36,3	19	15,3
Recettes de fonctionnement	138,3	155,1	145,4
Recettes d'investissement	7,4	5,8	2,8

Section de fonctionnement

En 2016, le budget de fonctionnement dédié à l'aide sociale et à la solidarité s'élève à 1 824,8 M€, dont 156,6 M€ au titre de la masse salariale, hors contribution de la Ville au Département (s'élevant à 420 M€ en dépenses, cette contribution est neutre pour la collectivité. La recette correspondante est imputée sur la fiche services généraux)**.**

Dans le domaine de l'action sociale, la masse salariale enregistre un recul de 15 M€ sous l'effet de la modification de périmètre liée à la réforme du Nouveau Paris Solidaire. Ce projet porte une quadruple ambition : simplifier l'organisation et le pilotage des services sociaux, améliorer la lisibilité de l'action sociale, faciliter l'accès aux droits et mieux répondre aux besoins sociaux, notamment à ceux liés aux nouvelles formes de précarité. Au terme de deux vagues successives, ce sont 490 postes qui ont été transférés des services sociaux départementaux polyvalents vers le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Ce dernier se trouve ainsi renforcé dans sa position en tant qu'opérateur social généraliste de proximité, en charge de l'accompagnement social global des usagers en difficulté, de l'instruction des aides municipales facultatives ainsi que d'une grande partie des aides départementales légales.

En 2016, les dépenses consacrées à l'aide sociale et à la solidarité hors masse salariale ont atteint 1 669,2 M€, en hausse de 16,2 M€.

(1) La réforme du Nouveau Paris Solidaire a induit un transfert de 17 M€ de masse salariale du département de Paris vers le Centre d'Action Social de la Ville de Paris.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) - CA 2016

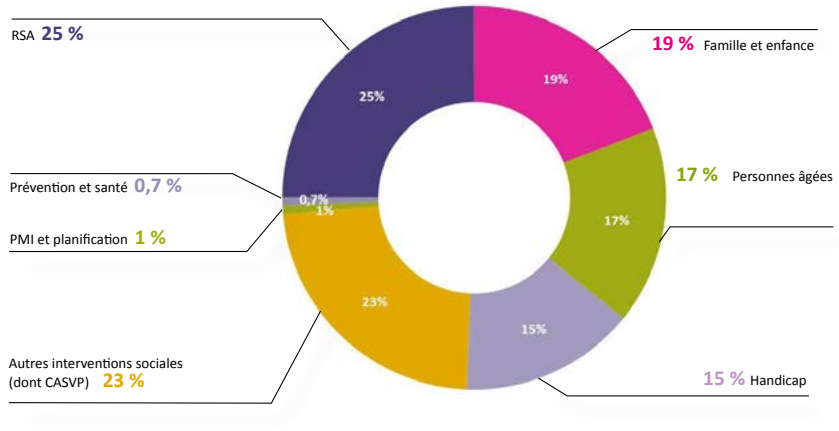

Principal poste de dépenses, les **dépenses liées au Revenu de solidarité active (RSA) s'établissent à 416,4 M€**, dont 361,5 M€ versés au titre des allocations, soit une progression globale de 5,6 M€ par rapport à 2015. La hausse de l'allocation est inférieure de 3 M€ à celle prévue au moment du budget primitif 2016 en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires, dont la moyenne est passée de 66 700 en 2015 à 65 000 environ en 2016 (- 2,6 %). Cet effet limite les conséquences de la hausse de 2 % de l'allocation appliquée en septembre 2015 puis en septembre 2016 dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté.

L'aide sociale à l'Enfance constitue le deuxième poste de dépenses, avec 318,8 M€, contre 327,3 M€ en 2015, soit une baisse de 2,6 %. Les frais d'hébergement s'élèvent à 199,2 M€, contre 215,3 M€ en 2015, soit – 7,5 %. Cette évolution s'explique essentiellement par la poursuite de la baisse du nombre de jeunes pris en charge du fait de la répartition des mineurs isolés étrangers (MIE) sur l'ensemble du territoire français suite à la promulgation de la loi relative à la protection de l'enfance, intervenue en mars 2016.

20,1 M€ ont par ailleurs été versés au titre de la **prise en charge hôtelière**. Ces allocations sont en progression de 3,4 M€ par rapport à 2015 du fait d'un changement de mode de facturation au Samu social de Paris. Auparavant, le Département supportait une charge nette, les familles payant directement leur hébergement auprès de l'hôtelier. Depuis février 2015, le Samu social se charge de récupérer la participation des familles et facture au Département le coût total des nuits hôtelières, changement qui a entraîné une hausse mécanique des dépenses et des recettes.

Les dépenses au **titre des intérimaires** de l'Aide sociale à l'enfance ont augmenté de 3,4 M€ du fait de l'augmentation du nombre de jeunes pris en charge pour troubles du comportement dans les hôtels.

Les **participations aux clubs de prévention spécialisée s'élèvent à 27,2 M€, en progression de 1,9 M€**, en grande partie sous l'effet de transferts budgétaires sur cette ligne dont + 0,5 M€ au titre des espaces parisiens numériques (EPN) et + 0,6 M€ pour le financement d'actions dans les centres sociaux. Hormis l'effet de ces transferts, cette évolution est liée à la revalorisation de la dotation aux associations avec notamment la hausse de 1 % du plafond d'animation globale de la caisse d'allocations familiales (CAF) pour les centres sociaux et l'augmentation de la tarification pour les clubs de prévention spécialisée suite au conventionnement pour la période 2016-2018.

Les **dépenses relatives aux « autres interventions sociales » de la Ville de Paris** s'établissent à 346,3 M€. Ces dépenses comprennent principalement la contribution au **Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)**, qui atteint 344 M€ au CA 2016, en progression de 31,8 M€ par rapport au CA 2015. Cette hausse traduit principalement le transfert de 490 ETP de la DASES vers le CASVP dans le cadre de la réforme du Nouveau Paris Solidaire. Ce mouvement a impliqué en 2016 une première vague de transferts budgétaires venant accroître de 39 M€ la contribution au CASVP.

Si l'on excepte l'effet de la réforme du NPS, la contribution au CASVP serait en diminution de 7,6 M€ sous l'effet du déploiement en année pleine de la réforme des conditions d'attribution du pass « Navigo Émeraude Améthyste ». 0,25 M€ ont par ailleurs été consacrés à l'ouverture d'un nouveau restaurant solidaire dans le 10e arrondissement dans le cadre de la mise en œuvre du plan de lutte contre la grande exclusion.

Les **autres interventions sociales du Département** représentent 35,7 M€, en hausse de 6,7 M€ en raison notamment de la poursuite du déploiement du plan de lutte contre la grande exclusion mis en œuvre dès le BP 2015 et qui représente 3,2 M€. Les dépenses de politique sociale s'élèvent à 32,2 M€ contre 27,9 M€ en 2015. Cette hausse de 4,3 M€ s'explique, pour l'essentiel, par la progression de la participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui s'établit à 23,4 M€, soit 3,5 M€ de plus qu'en 2015, du fait de la montée en charge du dispositif « Louez solidaire ». La participation au Fonds d'Aide aux Jeunes s'élève à 0,85 M€, correspondant à une hausse de 0,1 M€ par rapport à 2015. Les autres subventions et participations à l'insertion s'élèvent à 5,9 M€, en progression de 0,3 M€.

Les **dépenses au titre de l'aide sociale aux personnes âgées et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** représentent 278,7 M€, en diminution de 15,9 M€ par rapport à 2016. L'APA diminue de 11,8 M€ par rapport à 2015 pour s'établir à 128,4 M€ du fait des évolutions suivantes :

- diminution des dépenses d'APA en établissement : 49 M€ en 2016 contre 60,5 M€ en 2015, en raison de la reprise en gestion de l'APA en établissement par le Département de Paris. Des transferts de trésorerie sont intervenus avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), qui était chargée du versement des prestations jusqu'en 2016, et sont venus minorer notre dépense ;
- réduction de 0,1 M€ des dépenses de l'APA à domicile : 77,7 M€ contre 77,8 M€ en 2015. Le nombre de bénéficiaires s'élève à 15 971 fin 2016 et est globalement stable entre 2015 et 2016. Le facteur principal d'évolution de la dépense est la poursuite en 2016 de la diminution, constante sur plusieurs années, du montant moyen des plans d'aide.

Le montant de l'**aide à l'hébergement des personnes âgées** s'élève à 144,3 M€, contre 147,8 M€ en 2015. Les dépenses de frais de séjour en établissement sont notamment en diminution de 4 M€, en cohérence avec l'évolution du nombre des bénéficiaires, en baisse régulière depuis 2008 (5 983 bénéficiaires fin 2008 contre 4 981 fin 2016). Parallèlement, la participation aux associations progresse de 0,5 M€, du fait de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

L'**aide sociale aux personnes handicapées** atteint 246,9 M€, en progression de 16,2 M€. Les frais d'hébergement constituent le poste de dépense principal pour un montant de 162,4 M€, en augmentation de 8,7 M€ par rapport à 2015, du fait essentiellement de l'ouverture de nouvelles structures et de la revalorisation des prix de journée des structures existantes.

Les **allocations versées au titre de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** s'élèvent respectivement à 58,3 M€ et 20,4 M€, soit 78,7 M€ au total. Elles augmentent de 7,2 M€ par rapport à 2015, du fait de la progression de 4,6 % du nombre de bénéficiaires de la PCH qui s'élève à 4 238 fin 2016.

Les **dépenses liées aux services communs du Département** s'établissent à 2,2 M€, en forte diminution sous l'effet du transfert au CASVP de 19,8 M€ de frais de personnel du Service Social Départemental Polyvalent (SSDP) dans le cadre de la réforme du Nouveau Paris Solidaire.

La **protection maternelle et infantile (PMI) et la planification familiale** représentent une dépense de 12,3 M€, en diminution de 0,3 M€ par rapport à 2015. Cette diminution résulte de la rationalisation du maillage territorial des centres de PMI délégués, avec notamment la fermeture du centre Oudinot.

Enfin, les inscriptions relatives à la **prévention et à l'éducation pour la santé** s'élèvent à 10,9 M€, en diminution de 1,3 M€ par rapport à 2015, du fait de la réforme du financement de la prévention des maladies sexuellement transmissibles, qui prévoit le financement des centres publics associatifs directement par l'assurance maladie. Ces dépenses recouvrent les crédits dédiés aux prophylaxies (5,9 M€), aux actions de prévention par la santé (1,6 M€), à la lutte contre la toxicomanie (1,1 M€) ou encore aux centres de santé (1,3 M€). Par ailleurs, 0,3 M€ ont été consacrés au plan « Paris qui sauve », dans le cadre des mesures post-attentats, avec notamment l'organisation de la journée « Samedi qui sauve », le 26 mars 2016, qui a permis de former 4 000 parisiens aux gestes de premiers secours.

Plan d'aide aux réfugiés et aux migrants

L'année 2016 a été marquée par le déploiement d'un plan d'aide aux réfugiés et aux migrants ayant trouvé refuge dans la capitale. Une enveloppe financière de 14 M€ a été mobilisée et 9 postes créés pour renforcer les équipes des directions impliquées dans l'accueil des réfugiés (DASES, DFPE, UASA de la DPSP). La Ville a ainsi financé la construction du centre de premier accueil Porte de la Chapelle, en mobilisant 6,7 M€, en cofinancement avec l'État. Géré par Emmaüs, le centre est ouvert depuis le 10 novembre 2016. Emmaüs a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 1,63 M€, dont 0,4 M€ pour la fin d'année 2016 et 1,23 M€ au titre d'une avance de 80 % pour l'année 2017. La Ville a également financé, en cofinancement avec l'Etat, la construction du centre d'hébergement d'Ivry pour un montant de 6,45 M€. 1 M€ a par ailleurs été consacré au soutien aux associations œuvrant sur le terrain pour accueillir, intégrer et faciliter l'accès aux droits des réfugiés et migrants sans domicile fixe. Le dispositif « Louez solidaire » a également été ouvert aux migrants.

Les recettes liées à l'action sociale et à la santé ont atteint 145,4 M€. Elles sont en diminution de 9,8 M€ par rapport à 2015.

Recettes de fonctionnement - CA 2016

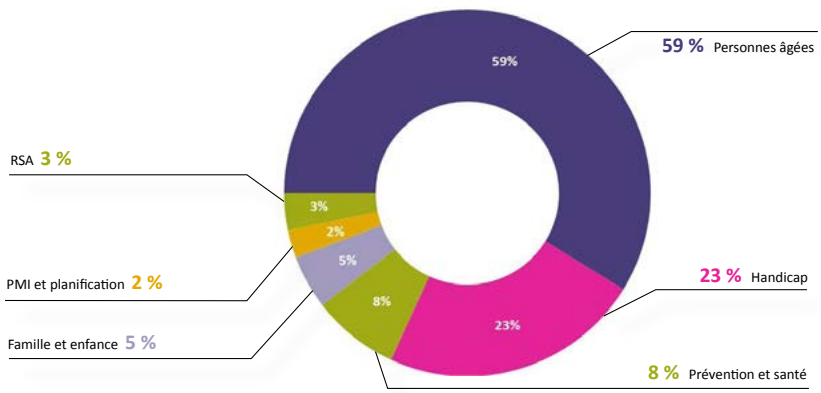

Les principales recettes portent sur **l'aide sociale aux personnes âgées**. Elles sont exécutées pour un montant de 85,2 M€ en 2016, soit une baisse de 1,8 M€ par rapport à 2015 (87 M€). Cette diminution s'explique par la baisse de 10,7 M€ des recouvrements sur les bénéficiaires de l'aide sociale (61,1 M€ en 2016 contre 71,8 M€ en 2015) en lien avec la baisse du nombre de bénéficiaires depuis plusieurs années et en raison de retards dans les paiements. Elle est compensée par la progression de 9,9 M€ de la participation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), du fait de la mise en œuvre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Les **recettes afférentes à la politique à destination des personnes handicapées** s'élèvent à 33,4 M€, en progression de 2,8 M€ par rapport à 2015 (30,6 M€). Elles incluent 13,8 M€ de dotations versées par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA) : 11,9 M€, au titre de la PCH et 1,8 M€ au titre de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH). Les recouvrements sur bénéficiaires progressent de 2,9 M€ pour atteindre 17,3 M€.

Dans le domaine du **RSA**, 4,7 M€ de recettes sont exécutées, contre 12,6 M€ au CA 2015. Cette baisse s'explique par un décalage de deux ans des recettes versées par le Fonds Social Européen (4,9 M€) lié à la nouvelle programmation 2015-2020 pour l'accompagnement d'allocataires parisiens du RSA en vue de leur insertion socioprofes-

sionnelle. Par ailleurs, les recouvrements d'indus de RSA diminuent de 3,4 M€. Cette baisse s'explique par la mise en place de la titrisation automatique en 2015 qui a permis de solder un certain nombre de dossiers.

Les recettes liées aux interventions en faveur de la famille et de l'enfance s'élèvent à 6,9 M€, en progression de 0,6 M€ par rapport à 2015. Cette progression est notamment liée à la réforme du mode de facturation avec le Samu social des recettes relatives aux prises en charge hôtelière au titre de l'ASE.

Les recettes relatives à la protection maternelle et infantile (PMI) et à la planification familiale sont constituées de participations de la Sécurité sociale et d'organismes mutualistes. Elles sont exécutées pour un montant de 3,6 M€, en progression de 0,5 M€ par rapport à 2015.

Dans le cadre de la prévention et de l'éducation pour la santé, le Département a perçu 11,1 M€ de recettes, en hausse de 0,7 M€ par rapport à 2015. Les recettes relatives à la lutte contre la prophylaxie des maladies sexuellement transmissibles (MST) progressent de 0,8 M€ par rapport à 2015 pour atteindre 5,7 M€ grâce notamment aux acomptes perçus de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Au global, 6,6 M€ de recettes ont été perçues au titre des actions de prophylaxie et 4,6 M€ proviennent des usagers des centres de santé, en progression de 0,3 M€ fait de l'extension des horaires d'ouverture des centres.

Section d'investissement

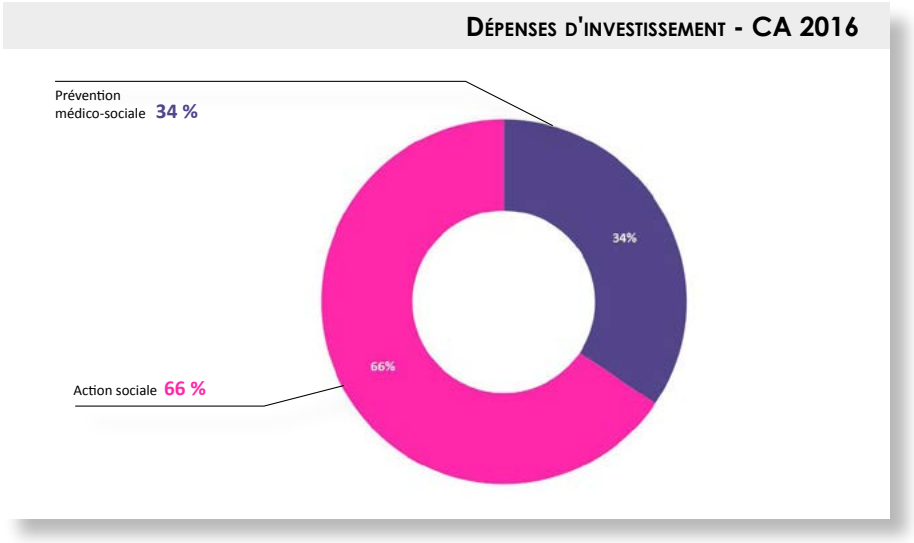

Les dépenses d'investissement du secteur social s'élèvent à 15,3 M€, dont 10 M€ pour l'action sociale et 5,3 M€ pour la prévention médico-sociale.

8,3 M€ de subventions ont été versées en 2016 dont 1,9 M€ pour l'aide au financement de places supplémentaires dans les structures d'accueil des personnes handicapées dans le cadre du schéma directeur handicap, ce qui a permis le subventionnement de projets tels que l'aménagement d'un foyer de vie rue Paul Meurice (20e), celui des foyers d'accueil médicalisé Sainte-Geneviève (14e), Romain Jacob (15e), Simone Veil (15e) ou rue des écluses (10e).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2,8 M€ en 2016. La diminution de 3 M€ par rapport au CA 2015 s'explique par la perception, en 2015, du remboursement de l'avance qui avait été faite au Samu Social pour les prises en charges hôtelières de l'ASE.

6/ FAMILLE

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA FAMILLE - CA 2016

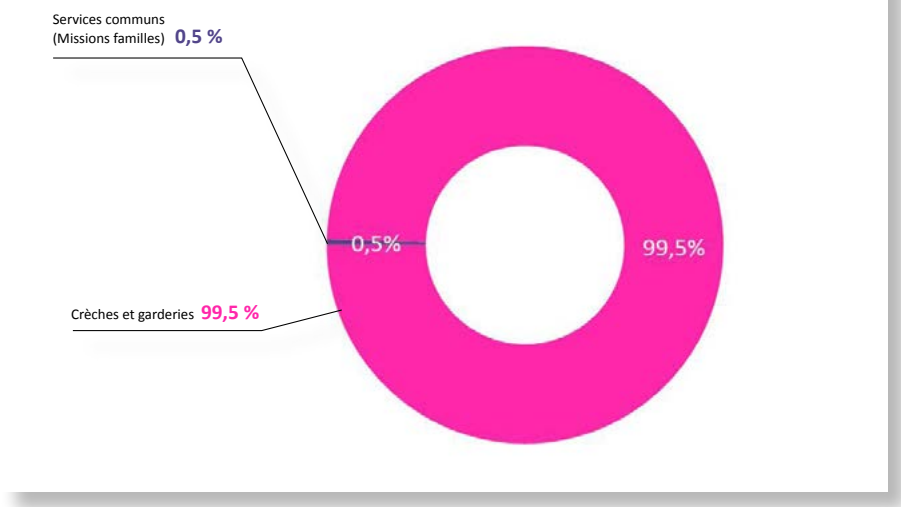

EN M€	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses de fonctionnement	391,7	402,6	413,3
dont masse salariale	*310,1*	*319,6*	*326,9*
Dépenses d'investissement	54,9	53,4	50,9
Recettes de fonctionnement	203,2	247,7	232,7
Recettes d'investissement	4,8	11,4	1,7

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN 2016, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA FAMILLE S'ÉLÈVE À 413,3 M€, DONT 326,9 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

La progression des dépenses de masse salariale sur la fonction famille s'explique par la mise en œuvre de la priorité de la mandature en faveur de la petite enfance, avec la création de 174 postes, dont 120 postes de renforcement dans les crèches parisiennes et 41 postes pour l'ouverture de nouveaux établissements, et la mise en place de renforcements saisonniers pour garantir la continuité de l'accueil dans les meilleures conditions en période hivernale.

Les dépenses de fonctionnement au titre de la famille hors masse salariale, atteignent 86,4 M€ en hausse de 3,4 M€ par rapport au CA 2015.

Les dépenses relatives aux **crèches et garderies** représentent 82,2 M€ en 2016 (soit + 2,6 M€ par rapport à 2015). Cette progression reflète la mise en œuvre du plan « 5 000 places » avec, d'une part, le financement en année pleine des 477 places ouvertes en 2015, et d'autre part, l'ouverture de 629 nouvelles places en 2016 (tous modes de gestion

confondus), avec notamment :

- dans le 10e arrondissement, l'ouverture de 66 places rue Bichat ;
- dans le 15e arrondissement, l'ouverture de 65 places rue André Theuriet, et 20 places dans le cadre de l'opération d'aménagement Lourmel-Eglise ;
- dans le 16e arrondissement, l'ouverture de 66 places boulevard Suchet ;
- dans le 20e arrondissement, l'ouverture de 64 places rue de Ménilmontant et 35 places boulevard de Charonne.

Les dépenses consacrées à la **mission familles** s'élèvent à 2,2 M€, en hausse de 0,9 M€ par rapport au CA 2015. Cette augmentation résulte d'un transfert technique de 0,5 M€ pour la gestion des espaces d'accueil petite enfance, et d'une hausse de 0,2 M€ au titre du financement de nouveaux projets issus des orientations de la stratégie « enfance famille ».

Les recettes de fonctionnement relatives à la famille concernent exclusivement les crèches et garderies. En 2016, elles représentent 232,7 M€ , soit une baisse de 15 M€ par rapport à 2015. Au sein de ce montant, les participations versées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) s'élèvent à 145 M€, contre 161 M€ en 2015. Cette diminution purement technique découle d'un changement de calendrier de versement des acomptes et soldes des participations de la CAF au titre de la prestation de service unique (PSU).

Les **participations familiales** représentent 85,3 M€ soit un montant stable par rapport à 2015. Cette stabilité des recettes des participations familiales est due à l'effet en année pleine de la bascule de trois structures d'une gestion en « article 30 » (crèches appartenant à la ville mais dont le fonctionnement est géré via un marché) vers une gestion en délégation de service public (les recettes étant perçues dans ce cas par le délégataire).

Section d'investissement

En 2016, la Ville a investi 50,9 M€ pour la petite enfance.

D'une part, 7,9 M€ de subventions d'équipement ont été versées aux crèches associatives (notamment 2,3 M€ à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, 0,9 M€ à l'Union Départementale des Associations Familiales et 0,7 M€ à la Croix Rouge).

D'autre part, 28,4 M€ ont été consacrés aux travaux dans les crèches et garderies avec notamment l'ouverture de 4 nouvelles crèches :

- la crèche collective de la Gare d'Auteuil (16e) pour 3,4 M€,
- la crèche de la rue Stendhal (20e) pour 3,2 M€,
- la crèche du boulevard Jourdan (14e) pour 2,2 M€,
- la crèche du boulevard Péreire (17e) pour 2,1 M€.

Enfin, l'entretien et l'équipement des crèches ont mobilisé 14,6 M€, dont 8,2 M€ sur les enveloppes d'intérêt local

Les recettes d'investissement de la petite enfance s'élèvent à 1,7 M€ en 2016, et consistent pour l'essentiel en des subventions versées par la Caisse d'allocations familiales. Le recul de ces recettes par rapport à 2015 s'explique par la livraison de certaines crèches en fin d'exercice 2016, pour lesquelles les subventions seront perçues sur l'exercice 2017.

7/ SPORT ET JEUNESSE

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AU SPORT ET À LA JEUNESSE - CA 2016

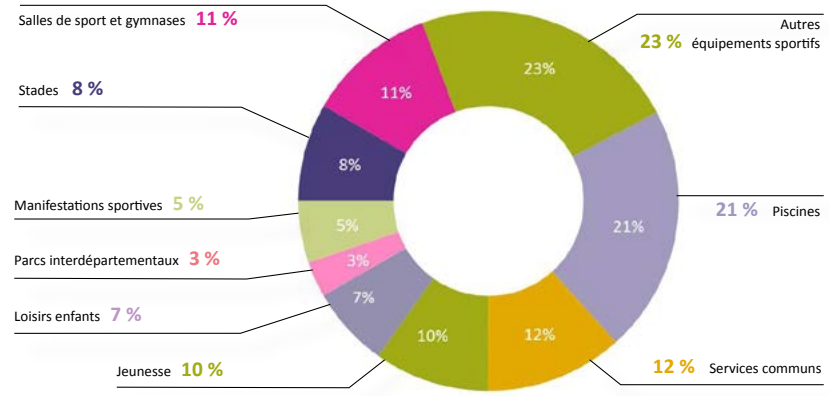

EN M€	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses de fonctionnement	201,8	214,3	214,8
dont masse salariale	*119,7*	*122,1*	*123,4*
Dépenses d'investissement	70,3	59,3	74,2
Recettes de fonctionnement	89,7	96	100,6
Recettes d'investissement	4,2	1,2	3,7

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN 2016, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ AU SPORT ET À LA JEUNESSE S'ÉLÈVE À 214,8 M€, DONT 123,4 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Sur cette fonction, la priorité en matière d'effectifs a été donnée à l'ouverture des nouveaux gymnases Géo André et Suchet (16e), de la salle de sport Bréguet Sabin (11e) et du bassin extérieur de la Butte-aux-Cailles (13e).

Le budget de fonctionnement hors masse salariale dédié au sport et à la jeunesse s'établit à 91,4 M€ en diminution de 0,8 M€ par rapport à 2015.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2016

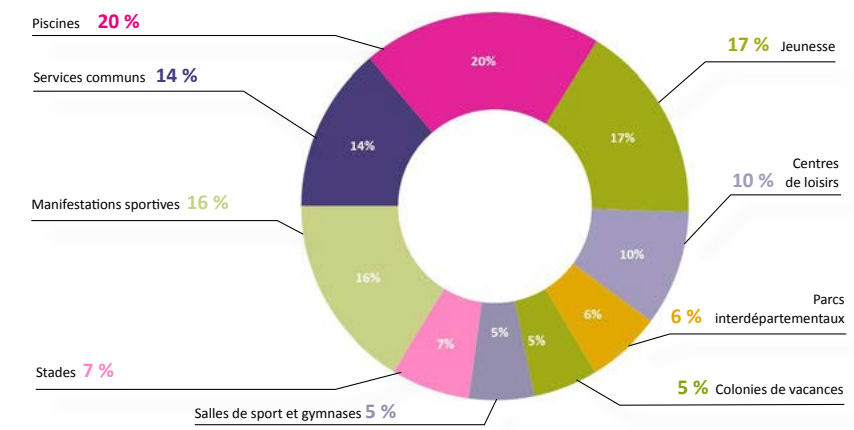

L'activité des **piscines** a représenté 18,3 M€, soit près de 20 % de l'ensemble des dépenses, en hausse de 0,8 M€ par rapport à 2015. Les charges découlant des contrats passés pour la gestion des piscines externalisées représentent 14,2 M€, en hausse de 0,3 M€ par rapport à 2015. Cette hausse est due au renouvellement de la délégation de service public (DSP) de l'espace Pailleron au 1er janvier 2016.

Les **activités pour la jeunesse** représentent 15,1 M€. La baisse de 0,3 M€ par rapport à 2015 sur ce poste est due à un transfert technique des deux lieux d'accueil innovants aux Etats Spéciaux des 13e et 18e arrondissements. Au sein de cet ensemble, les dépenses pour les activités jeunesse s'élèvent à 6,6 M€. Elles sont notamment liées aux contrats de gestion des équipements jeunesse (Centre d'animation des Halles, espaces Paris Jeunes, regroupant les anciennes Antennes Jeunes et les Espaces Jeunes) pour 2,5 M€. Elles sont également consacrées aux subventions versées au titre de la jeunesse pour 2,6 M€, en soutien notamment de dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et pour la prévention de la délinquance. D'autre part, les dépenses consacrées aux activités sportives s'élèvent à 7,4 M€ dont 3,9 M€ pour les Ateliers Bleus Sportifs et 1,2 M€ pour les frais de transports.

Les **services communs** représentent 12,6 M€ en 2016 soit une diminution de 5 M€ par rapport à 2015.
Ce mouvement s'explique principalement par la baisse des charges à caractère général qui diminuent de 4,5M€ par rapport à 2015, pour atteindre 2,7 M€. Cette baisse est liée au transfert technique pour la création de la rubrique Grands Évènements Sportifs Internationaux.

Les dépenses liées aux **Grands Évènements Sportifs Internationaux** s'élèvent à 14,8 M€, dont 13,1 M€ destinés à l'organisation de l'Euro 2016 et 1,3 M€ pour l'accompagnement des JO 2024. À ceci s'ajoutent diverses dépenses liées notamment au Championnat du monde de Handball.

Les dépenses relatives aux **équipements sportifs, hors piscines** s'élèvent, comme en 2015, à 11,4 M€, dont 6 M€ pour l'entretien et la gestion des salles de sport et gymnases et 5,4 M€ pour la gestion des stades municipaux.

Le budget alloué au fonctionnement des **centres de loisirs** s'élève à 8,8 M€, en augmentation de 0,1 M€ par rapport à 2015. Ces dépenses se décomposent principalement en 2,6 M€ de dépenses de transports, 2,2 M€ de fournitures, 1,2 M€ de droits d'entrée pour les activités des enfants et 0,7 M€ de frais d'hébergement.

5,7 M€ ont été alloués à la gestion des **parcs interdépartementaux**, dans le cadre des conventions passées avec les départements partenaires.

Par ailleurs, 4,9 M€ ont financé l'organisation de **colonies de vacances**, dont 2,8 M€ relatifs aux marchés d'activités et de séjours, 1,5 M€ au titre de subventions versées aux caisses des écoles pour financer les séjours de vacances, et 0,6 M€ de dépenses annexes

LES RECETTES LIÉES AU SPORT ET À LA JEUNESSE S'ÉLÈVENT À 100,6 M€, SOIT 4,5 M€ SUPPLÉMENTAIRES PAR RAPPORT À 2015.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2016

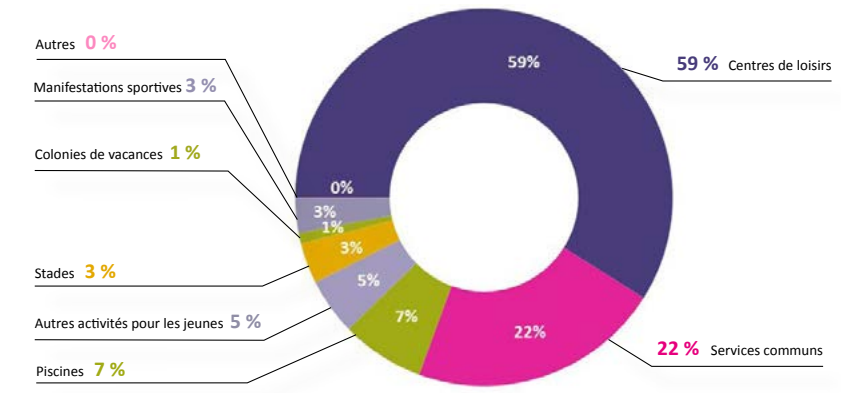

En 2016, l'activité des **centres de loisirs** a généré 59,3 M€, soit une hausse de 3,3 M€. Cette augmentation est due à une participation accrue des familles, essentiellement liée à la création des tranches de tarification 9 et 10 afin d'assurer une juste contribution des plus hauts revenus, et dans une moindre mesure, à l'obligation de préinscription aux centres de loisirs mise en œuvre à partir de l'été 2016.

Les recettes relatives aux **services communs** atteignent 22 M€.

Par ailleurs, 7,2 M€ de recettes liées aux **piscines** ont été recouvrées en 2016, dont 6,6 M€ de droits d'entrée et 0,6 M€ de remboursement de la SemPariSeine, suite à un trop perçu concernant la piscine Berlioux.

Les recettes issues de l'activité des **stades** représentent 3,5 M€ dont 1,2 M€ au titre des recettes des tennis et 2,3 M€ au titre de redevances perçues.

Enfin, les produits des **autres activités** dédiées à la jeunesse s'élèvent à 5,8 M€, en diminution de 0,7 M€, principalement en raison de la baisse des recettes des patinoires (- 0,4 M€).

Enfin, les produits des **autres activités pour les jeunes** s'élèvent à 6,5 M€, dont 4,6 M€ de redevances et droits des services périscolaires et 0,8 M€ de prestations CAF.

Section d'investissement

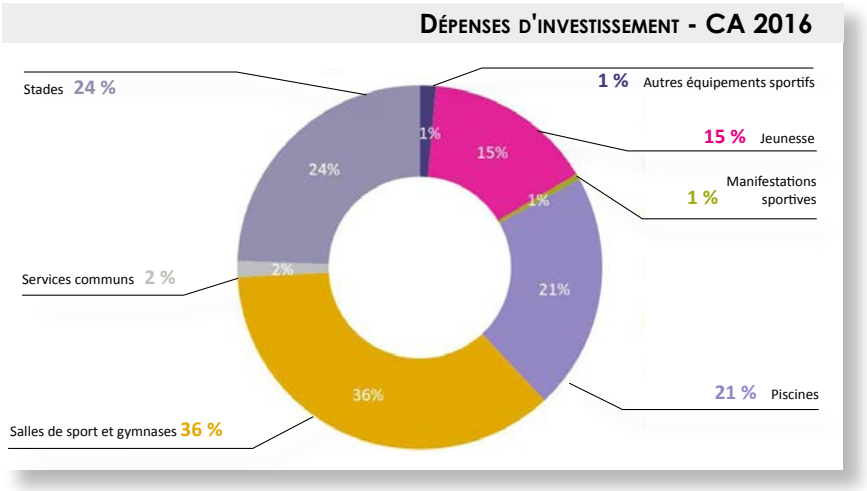

Les investissements en faveur de la jeunesse et des sports ont représenté 74,2 M€ en 2016.

Les gymnases et salles de sport ont représenté le principal investissement avec 26,8 M€ et notamment 3,6 M€ pour la salle de sport de l'îlot Breguet (11e) ainsi que 3,1 M€ consacrés au gymnase Delessert (10e) et 2,5 M€ au gymnase Baron Le Roy (12e)

Les **stades** ont bénéficié de 18,1 M€ dont notamment 4,8 M€ pour l'extension de Roland Garros, 1,7 M€ pour le Parc des Princes et 1,3 M€ pour le stade Jean Bouin.

Les **piscines** ont reçu 15,7 M€ de crédits d'investissement, dont 6,7 M€ pour la piscine des Amiraux (18e), 1,4 M€ pour la piscine Elisabeth (14e) et 1,1 M€ pour la piscine Davout (20e).

S'agissant des **centres d'animation**, 11,1 M€ ont été investis au total, dont 5,4 M€ sur le centre Daviel (13e) et 2 M€ pour le relogement du centre d'animation boulevard de la Chapelle (18e).

Les recettes d'investissement, pour leur part, ont représenté 3,7 M€, en progression nette de 2,5 M€ par rapport à 2015 (1,2 M€). Cette augmentation s'explique pour l'essentiel par la hausse des subventions perçues, notamment 0,97 M€ pour la piscine des Amiraux (18e), versés par la Région et la Préfecture de Région au titre de la protection du patrimoine, cet équipement de style Art Nouveau étant classé monument historique.

8/ ENSEIGNEMENT ET FORMATION

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION - CA 2016

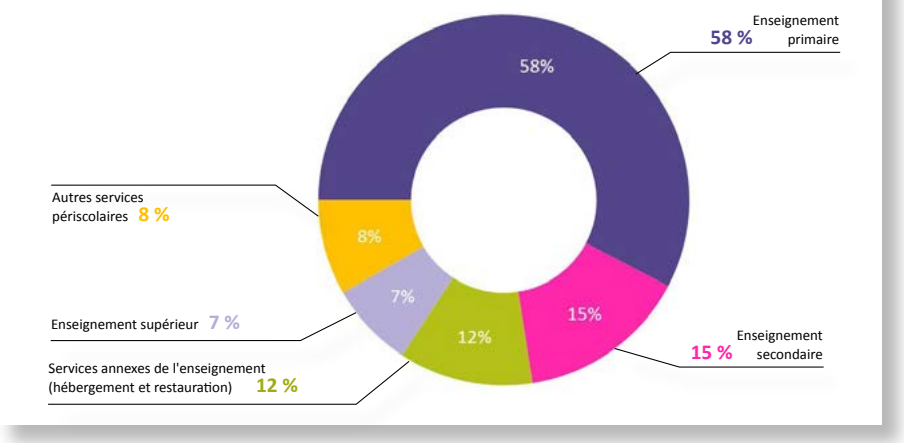

EN M€	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses de fonctionnement	679	699,3*	697,3
dont masse salariale	*459,2*	*473,3*	*476,8*
Dépenses d'investissement	176,2	121,4	130,7
Recettes de fonctionnement	22	20,5	20,9
Recettes d'investissement	19,4	29,4	7,9

(*) La forte progression constatée du CA 2014 au CA 2015 s'explique principalement par une mesure de périmètre avec le transfert des dépenses au titre de l'ARE et du CEJ de la fonction « sport et jeunesse » vers la fonction « enseignement et formation ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN 2016, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION S'ÉLÈVE À 697,3 M€, DONT 476,8 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE (SOIT 68,4 %), EN HAUSSE DE 0,7 % PAR RAPPORT AU CA 2015.

La réduction des dépenses de vacations dans ce secteur en 2016 permet de limiter l'évolution de la masse salariale à + 0,73 %. Cette progression est notamment liée à l'extension d'écoles, ainsi qu'à la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse : amélioration de l'accueil périscolaire (arrivée de 256 adjoints d'animation à la rentrée 2016) et dé-précarisation d'adjoints d'animation vacataires.

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement et à la formation s'élèvent à 220,5 M€, soit - 2,5 % par rapport au CA 2015.**

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) - CA 2016

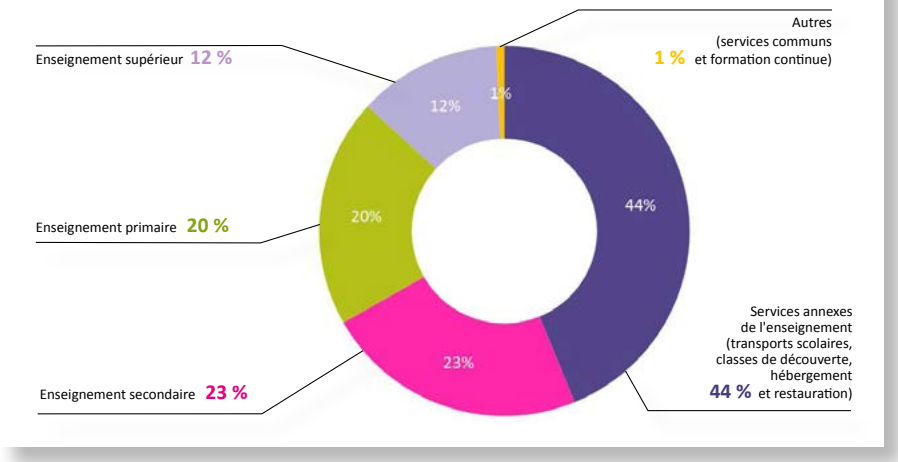

Les **services annexes de l'enseignement** représentent le principal poste de dépenses de fonctionnement avec 96,6 M€ en 2016. Ils regroupent une grande variété de services, dont la restauration scolaire, les transports scolaires et les classes de découvertes. Ces dépenses sont en baisse de 1,3 % par rapport au CA 2015, sous l'effet de la diminution de 1,6 M€ des dépenses de restauration scolaire (74,3 M€ en 2016). Cette diminution est liée, d'une part, à la mise en œuvre de la préinscription dans les centres de loisirs, qui permet un meilleur calibrage du nombre de repas servis. D'autre part, ce montant de dépenses étant net de la participation des caisses des écoles, il diminue du fait de l'augmentation des ressources de ces caisses, avec la mise en œuvre en année pleine des tranches tarifaires créées afin d'assurer une juste contribution des plus hauts revenus.

Les **autres dépenses de services annexes** s'élèvent à 22,2 M€ (en augmentation de 0,3 M€ par rapport à 2015). Les dépenses relatives aux activités scolaires et aux classes de découverte représentent 20,6 M€ en 2016 (20,2 M€ en 2015), dont 12,6 M€ sont consacrés aux temps d'activités périscolaires (TAP), 5,6 M€ à l'hébergement et 1,3 M€ aux transports

L'**enseignement primaire** représente un budget de fonctionnement de 44,2 M€ en diminution de 2 %. Le soutien à l'enseignement privé représente 28,4 M€, au titre du forfait communal, en hausse de 0,7 M€ par rapport à 2015. Les charges de fonctionnement courant (nettoyage, petit entretien et maintenance des locaux, fournitures scolaires, etc.) se limitent à 13,7 M€. En 2016, le contrat de partenariat et de performance énergétique (CPPE) représente 2,9 M€.

Les dépenses consacrées à l'**enseignement secondaire** représentent 50,6 M€ en budget de fonctionnement, soit une baisse de 3,4 % par rapport à 2015 (– 1,8 M€). Au sein de ce budget, 21,4 M€ ont été consacrés aux dépenses de fonctionnement des collèges publics, dont 19 M€ de dotations (en diminution de 1,5 M€ par rapport à 2015), 1,9 M€ pour l'entretien des bâtiments et 0,5 M€ de remboursements des contrats de maintenance et de travaux à la région Ile-de-France. Ce budget comprend également 2,6 M€ de dépenses afférentes aux douze lycées municipaux (notamment 1,3 M€ de subventions et 0,4 M€ pour l'entretien des bâtiments), dont la Ville continue d'assurer les charges de fonctionnement jusqu'à la rentrée 2020, en vertu du protocole d'accord établi avec la région Ile-de-France. Les dépenses de restauration scolaire dans les collèges représentent en outre 5,5 M€ et les charges de fonctionnement de l'école du Breuil 0,5 M€.

Enfin, les **subventions versées aux collèges privés sous contrat** s'élèvent à 20,6 M€ en 2016, en hausse de 1 M€ par rapport à 2015, suite à la revalorisation de la « part matériel » du forfait d'externat ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels techniques, ouvriers et de service (TOS).

Les dépenses de fonctionnement liées à l'**enseignement supérieur** s'élèvent à 27,6 M€ en 2016, en diminution de 3,9 % par rapport à 2015 (28,7 M€). 22,4 M€ ont été consacrés à la recherche et à l'enseignement supérieur, dont 13,6 M€ à l'École supérieure de physique et de chimie industrielle (+ 0,2 M€ par rapport à 2015), 4,7 M€ à l'École d'ingénieurs de la Ville de Paris (stable), 2,2 M€ pour le programme Émergences (- 0,7 M€ par rapport à 2015) et 0,9 M€ à l'Institut d'études avancées (stable). La subvention pour Research in Paris est de 0,8 M€ en 2016 (0,5 M€ en 2015). Le soutien à la vie étudiante représente 2,8 M€ (-1 M€ par rapport à 2015). Enfin 2,3 M€ sont consacrés au financement des écoles d'art (montant stable par rapport à 2015).

Le budget alloué aux services communs de la direction des affaires scolaires s'élève à 1 M€, en diminution de 0,2 M€. Enfin, les dépenses de fonctionnement courant des cours municipaux d'adultes au titre de la formation continue représentent 0,6 M€ (+0,1 M€).

En 2016, 20,9 M€ de recettes de fonctionnement ont été perçues dans le domaine de l'enseignement et de la formation soit une augmentation de 0,4 M€ par rapport à 2015 (+1,9 %).

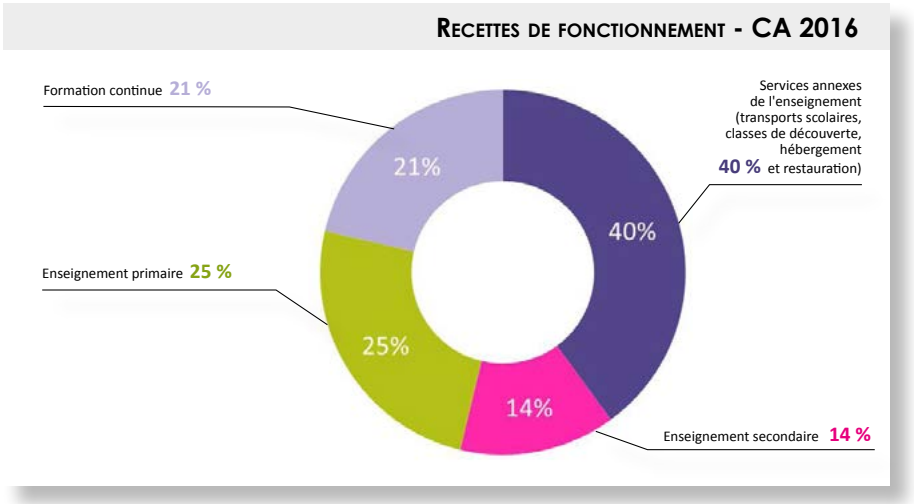

8,3 M€ de recettes de fonctionnement ont été perçues au titre des **services annexes de l'enseignement**, dont 6,1 M€ au titre des participations familiales pour les TAP (temps d'activité périscolaire), les classes de découvertes et les études surveillées (+ 0,4 M€ par rapport à 2015) et 2,2 M€ au titre de la participation de l'État aux charges de santé scolaire.

5,1 M€ de recettes sont liées à l'**enseignement primaire**, dont 2,8 M€ de recettes de loyers des logements de fonction des directeurs d'écoles, 1,8 M€ de remboursements de charges et 0,5 M€ de recettes liées à la location des locaux scolaires pour diverses activités.

L'**enseignement secondaire** génère 14 % des recettes, pour un montant de 2,9 M€ contre 5,1 M€ en 2015. Cette baisse est notamment liée à la diminution des participations familiales pour la restauration dans les collèges, qui passent de 3 M€ en 2015 à 1,3 M€ en 2016 en raison du décalage du titrage du 1er semestre 2016 en 2017.

4,4 M€ de recettes sont enfin liées aux droits d'inscription pour la **formation continue** dispensée au sein des cours municipaux d'adultes, en augmentation de 1,2 M€ par rapport à 2015. Cette augmentation est liée à l'impact de la réforme votée en juin 2015 qui consiste à augmenter les tarifs de l'offre de formation de loisirs (cours de langues étrangères et pratiques artistiques notamment).

SECTION D'INVESTISSEMENT

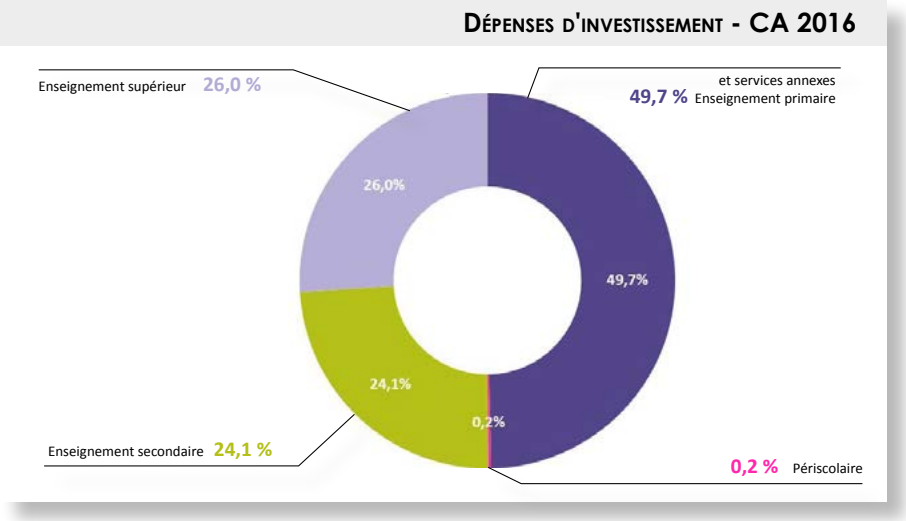

EN 2016, LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION SE SONT ÉLEVÉES À 130,7 M€.

Au total, l'**enseignement primaire et secondaire** a mobilisé 96,4 M€.

L'**enseignement primaire** représente 70 % de l'investissement scolaire, avec 64,9 M€ investis.

L'équipement et l'entretien des écoles maternelles et élémentaires ont mobilisé 25,3 M€ (dont 19,8 M€ sur les enveloppes d'intérêt local). Les travaux de sécurité ont représenté 3,2 M€ en 2016 et les travaux de rénovation énergétique 8,5 M€ .

21,1 M€ ont été dépensés pour les créations et rénovations d'écoles maternelles et élémentaires dont notamment :

- l'école polyvalente du secteur Masséna-Sud de la ZAC Paris Rive Gauche (13e) pour 3,1 M€ ;
- l'école polyvalente Monceau dans le secteur Beaujon (8e) pour 3 M€ ;
- l'école élémentaire rue de Torcy (18e) pour 2,7 M€ ;
- l'école maternelle 94 rue des Couronnes (20e) pour 2,3 M€.

L'investissement en faveur de l'**enseignement secondaire** a représenté 31,5 M€. Il a permis notamment la réalisation d'opérations d'envergure concernant l'ensemble collège-lycée G. Fauré dans le 13e arrondissement (4 M€), l'ensemble Bergson dans le 19e arrondissement (2,1 M€) et le collège Lucie Faure dans le 20e arrondissement (2,1 M€).

L'investissement en faveur des **collèges autonomes** s'est élevé à 6,2 M€.

La collectivité parisienne a également soutenu l'**enseignement supérieur et la recherche**, avec un effort de **33,8 M€.**

Les dépenses au titre du patrimoine universitaire parisien ont atteint 20,7 M€, dont 17 M€ pour la poursuite des travaux de restructuration de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle (ESPCI). En outre, 1,4 M€ ont été investis pour les écoles d'art parisiennes.

La Ville est présente dans le monde de la recherche, au travers notamment d'une subvention de 2 M€ pour le fonds de soutien à la recherche et de sa participation aux travaux de l'institut universitaire en hématologie, dans le cadre du projet Méary, pour 3 M€.

La collectivité contribue enfin à la vie étudiante, via une subvention de 2,4 M€ versée au CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires).

Le périscolaire, enfin, a fait l'objet d'un investissement de 2,1 M€, notamment pour l'amélioration de la restauration scolaire.

EN 2016, LES RECETTES D'INVESTISSEMENT LIÉES À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION SE SONT ÉLEVÉES À 7,9 M€, DONT 0,2 M€ POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET 7,6 M€ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. Ces recettes sont en diminution en 2016 car les exercices précédents avaient été marqués par d'importants remboursements versés par la région Ile-de-France au département de Paris pour les travaux menés sur les établissements scolaires regroupant un collège et un lycée (« ensembles imbriqués »). Le CA 2015 comptait ainsi 13,1 M€ de remboursements pour les travaux réalisés sur l'ensemble Janson de Sailly (16e) et 9,8 M€ pour les travaux concernant l'ensemble Carnot (17e). En 2016, ces remboursements sont limités à 1 M€, en lien avec le cycle de ces opérations.

9/ SÉCURITE

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À À LA SÉCURITÉ - CA 2016

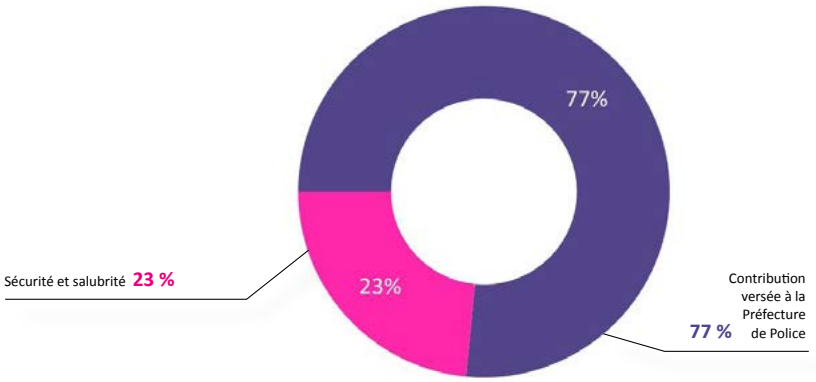

EN M€	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses de fonctionnement	356	350,4	360,1
dont masse salariale	*47,5*	*50,4*	*59,4*
Dépenses d'investissement	24,6	7,6	27,9
Recettes de fonctionnement	0,8	1	0,7
Recettes d'investissement	0,8	1,4	1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN 2016, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA SÉCURITÉ S'ÉLÈVE À 360,1 M€, DONT 59,4 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Afin d'améliorer l'action de la Ville de Paris en matière de propreté et de sécurisation de l'espace public et des espaces verts, les moyens liés à la lutte contre les incivilités, jusqu'alors dispersés dans plusieurs directions, ont été regroupés dans une Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection. Cette nouvelle direction est organisée en dix circonscriptions territoriales afin de renforcer son maillage sur le territoire ainsi que la collaboration avec les mairies d'arrondissement et les autres directions de la Ville. Cette réforme s'est notamment traduite par le transfert interne de 677 postes budgétaires et l'accueil de 92 agents détachés de la Préfecture de Police, d'où une progression de 17,8 % de la masse salariale déployée pour la fonction sécurité.

Les **dépenses de fonctionnement hors masse salariale** [(1)] **consacrées à la sécurité représentent 300,7 M€** au CA 2016, en hausse de 0,2 % par rapport à 2015 (+ 0,7 M€).

(1) *Il convient de préciser toutefois que la contribution versée à la Préfecture de Police couvre, in fine, des dépenses de masse salariale.*

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2016

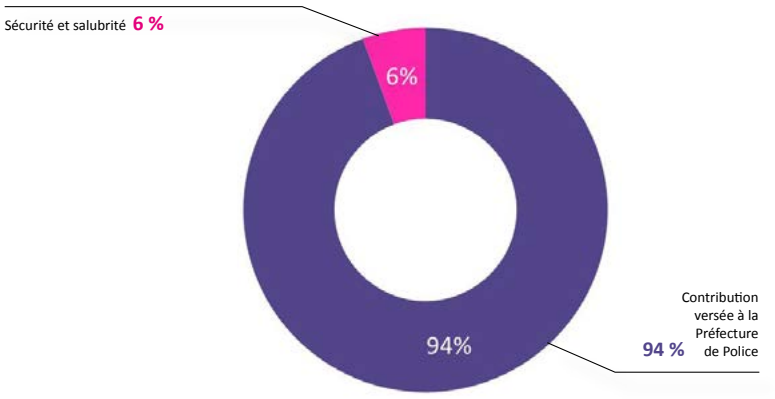

La principale dépense portée par la Ville au titre de la sécurité est la **contribution versée à la Préfecture de Police.** Cette contribution vient compenser l'exercice, à titre dérogatoire, par la Préfecture de Police, de compétences municipales de droit commun. Cette contribution s'élève à 284 M€ au CA 2016, en baisse de 0,4 % par rapport à 2015 (soit 1,2 M€). Sa diminution s'explique par le transfert de 110 agents de surveillance de la Préfecture de Police vers la collectivité parisienne, à compter de septembre 2016, dans le cadre de la réforme de la lutte contre les incivilités.

Hors contribution à la Préfecture de Police, les **dépenses au titre de la sécurité et de la salubrité publique** représentent 16,8 M€, en hausse de 2 M€ par rapport au CA 2015.

Au sein de ce montant, les **dépenses de gardiennage** représentent 9,4 M€, en augmentation de 23,5 % (soit + 1,8 M€) par rapport à 2015, notamment en raison des mesures supplémentaires engagées dans le cadre du renforcement de la sécurité après les attentats, de l'organisation de l'Euro 2016, et de l'accueil des migrants. L'ouverture de la canopée des Halles en 2016 a également mobilisé 0,6 M€ de frais de gardiennage sur cet exercice.

La subvention versée en 2016 au **Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS)** s'élève à 4,8 M€.

Les dépenses consacrées à l'**hygiène et à la salubrité** atteignent 1,2 M€ en 2016, en légère augmentation par rapport à 2015. Elles regroupent les frais de fonctionnement du laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris (LHVP) et du service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène (SMASH), qui conduisent des missions d'études et de surveillance dans les domaines de la santé environnementale et de l'hygiène publique.

Les **autres dépenses courantes** au titre de la sécurité s'élèvent à 1,4 M€.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À LA SÉCURITÉ S'ÉLÈVENT À 0,7 M€ AU CA 2016, EN DIMINUTION DE 0,3 M€ PAR RAPPORT AU CA 2015.

En 2016 les recettes portent exclusivement sur l'hygiène et la salubrité publique avec 0,7 M€ titré contre 0,8 M€ en 2015. La diminution par rapport à 2015 s'explique par la perception exceptionnelle, en 2015, d'une subvention de 0,08 M€ du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et par le remboursement, en 2015 également, de frais de gardiennage par Paris Musées pour un montant de 0,17 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2015

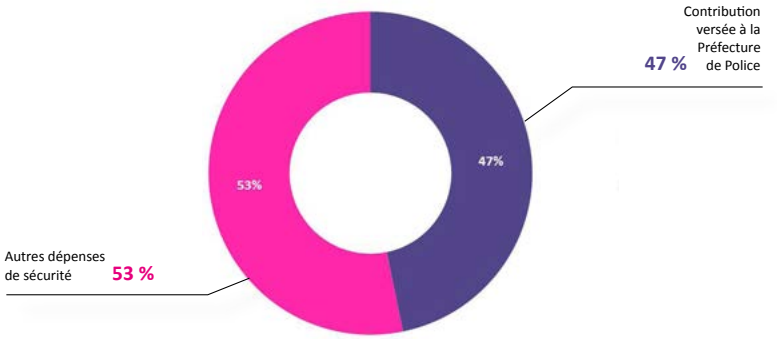

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LA SÉCURITÉ ONT ATTEINT 27,9 M€ EN 2016 (en progression forte par rapport au montant 2015 égal à 7,6 M€).

En effet, l'année 2016 a été marquée par l'investissement de plus de 6,9 M€ pour la réalisation de travaux de mise en sécurité et d'installation de matériels anti-intrusion dans nos équipements publics dans le cadre du plan de mesures post attentats. Ainsi, 6,3 M€ ont été investis pour soutenir le déploiement de 165 nouvelles caméras par la Préfecture de Police dans le cadre du plan de vidéoprotection pour Paris (PVPP).

En outre, 13,1 M€ ont également été versés à la Préfecture de Police et à la brigade de sapeurs pompiers de Paris pour couvrir les travaux effectués dans les casernes.

1,2 M€ ont enfin été consacrés aux travaux d'office d'hygiène publique.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVENT À 1 M€.

10/ SERVICES GÉNÉRAUX

Budget consolidé consacré aux services généraux - CA 2016

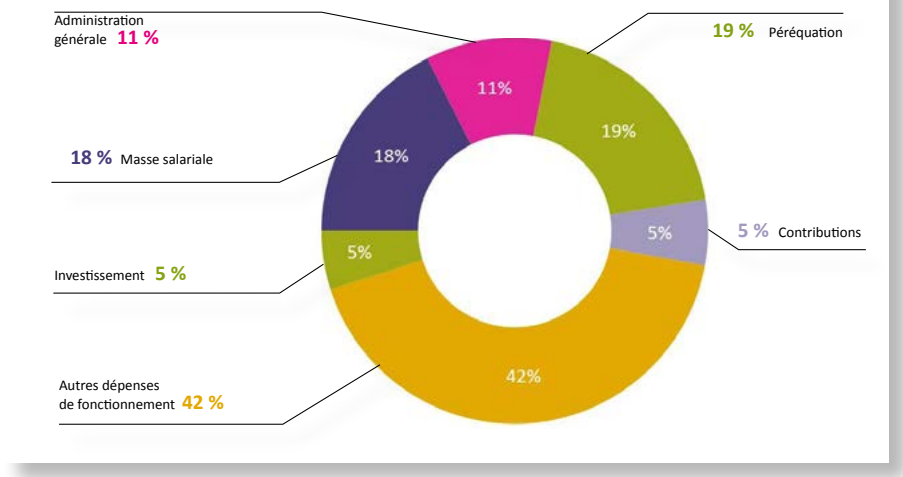

Budget (hors contribution d'équilibre au Département en recettes)

EN M€	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses de fonctionnement	2 301,5	2 359,5	2 420,8
dont masse salariale	*441*	*421,2*	*446,3*
Dépenses d'investissement	90,1	118,3	125,2
Recettes de fonctionnement	6 272,9	6 228	6 330,8
Recettes d'investissement	185,4	212,2	143,8

PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE :

La fonction 0 « services généraux » est très globalisante dans la mesure où elle inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, « les opérations non ventilables » et les dépenses relatives à l'« administration générale ». Y sont ainsi inscrites les dépenses d'ordre [1], **les dépenses découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité, les dépenses de péréquation** hors Fonds national de garantie individuelle des recettes (FNGIR), et **les dotations aux états spéciaux d'arrondissement.** Ces trois catégories de dépenses sont détaillées ci-après.

Les dépenses découlant des projets de réaménagement des Halles et des voies sur berges, imputées sur la fonction 0, sont sorties du périmètre présenté et réintégrées dans la fonction « aménagement ». De même pour la subvention versée à la Préfecture de Police, réimputée pour plus de lisibilité dans la fonction « sécurité ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN 2016, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX S'ÉLÈVE À 2 420,8 M€, DONT 446,3 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

► DÉPENSES GÉNÉRALES DE L'ADMINISTRATION

Hors masse salariale et hors charges exceptionnelles, **le budget de fonctionnement consacré à l'administration générale est de 272,4 M€**, en recul 1,4 % (- 3,7 M€) par rapport au CA 2015. Cette diminution est la traduction de

[1] *Cependant, toutes les dépenses présentées dans cette partie du rapport sont des dépenses réelles, les dépenses d'ordre étant pour leur part détaillées dans la partie III du rapport. Les dépenses d'ordre sont dédiées aux opérations comptables (dotations aux amortissements, provisions pour risques notamment), strictement équilibrées en dépenses et en recettes, et sont donc sans impact financier.*

l'application de mesures visant à maîtriser les charges d'entretien et de fonctionnement des équipements et des services de la collectivité.

Est présenté ci-après l'ensemble des dépenses concourant au fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité. Celles-ci sont de natures très diverses, comprenant notamment les fluides, le compte locatif, la maintenance informatique, les frais de formation ou encore la location des transports automobiles municipaux.

LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2016

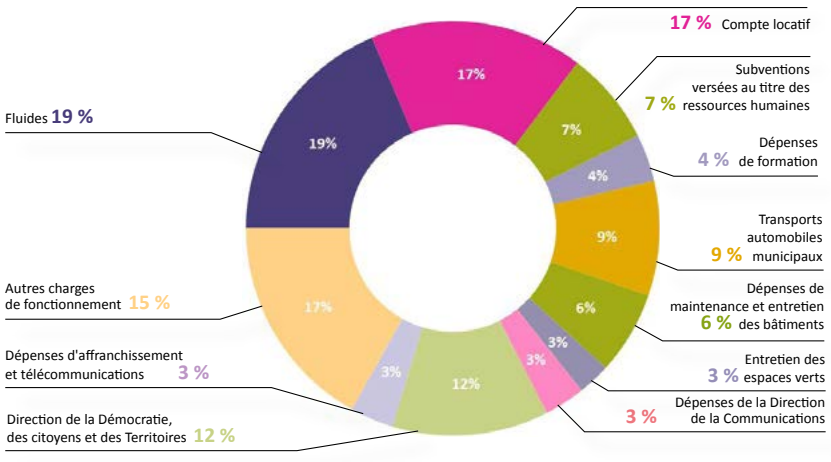

Le premier poste de dépenses porte sur les **fluides**, et plus particulièrement sur les charges liées à la consommation d'eau, d'électricité, de gaz et de carburants des équipements de la collectivité (notamment crèches, écoles, équipements culturels et sportifs gérés en régie). Ce poste représente un montant total de 50,7 M€, en baisse de 5,3 M€ par rapport à 2015. Cette diminution résulte notamment des efforts d'économies engagés par la collectivité parisienne concernant l'usage des bâtiments (consignes de chauffage, optimisation des dispositifs de veille et extinction systématique des équipements informatiques hors des plages ouvrées) et de l'effet positif sur les consommations des travaux d'efficacité énergétique effectués dans le cadre du Plan Climat Énergie de Paris (maintenance des centres thermiques, renouvellement des chaudières notamment).

Le deuxième poste de dépenses concerne le **compte locatif**, qui regroupe l'ensemble des charges locatives et des loyers payés par la collectivité. Le compte locatif représente 45,4 M€, soit un montant en diminution de 0,3 M€ par rapport au CA 2015, ces économies étant produites par la révision à la baisse de certains baux ou leur résiliation au profit de nouveaux baux moins onéreux (résiliation du bail du 37/39 avenue Ledru-Rollin et regroupement de la DFPE au 76 rue de Reuilly, résiliation du bail Réaumur dans le cadre du projet Bédier).

Le troisième poste de dépenses est relatif à la **Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires (DDCT)**. Ces dépenses s'élèvent à 33,3 M€, contre 32,4 M€ en 2015, soit une variation de + 0,8 M€ liée notamment à l'impact de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique décidée par l'État. Ces dépenses comprennent notamment les **indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers** à hauteur de 17,3 M€ et la subvention versée pour l'**organisation et le fonctionnement du Conseil de Paris** (3,9 M€).

La **location de véhicules au service des transports automobiles municipaux** (dont les charges sont isolées dans un budget annexe), s'élève à 24,4 M€, contre 24 M€ en 2015. Cette hausse s'explique par le paiement sur l'exercice 2016 de dépenses de transport de fin 2015.

Les **subventions versées au titre des ressources humaines**, pour le financement des prestations de restauration et d'œuvres sociales s'élèvent à 20 M€. Concernant la restauration des agents, 11,5 M€ ont été versés à l'association d'action sociale en

faveur des personnels et la ville de Paris et du département de Paris (ASPP), soit une diminution de 0,7 M€ par rapport à 2015, exercice au cours duquel l'ASPP avait perçu une subvention exceptionnelle. D'autre part, 8,5 M€ ont été versés à l'association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP), soit une diminution de 0,6 M€ par rapport à 2015, correspondant à un ajustement réalisé pour prendre en compte les excédents enregistrés par l'association lors des exercices antérieurs.

Les **dépenses de maintenance** (maintenance informatique et entretien des bâtiments, principalement) représentent 17,7 M€ et sont stables par rapport à 2015.

Les **dépenses de formation** de la collectivité, hors frais engagés dans le cadre de l'accès à l'emploi (voir la fonction « développement économique ») s'élèvent à 10,1 M€, en diminution de 0,5 M€ par rapport au CA 2015, du fait notamment d'une diminution du nombre d'élèves en formation dans certaines filières (infirmières, cadres de santé, techniciens supérieurs principaux).

Les **dépenses d'affranchissement et télécommunications** s'établissent à 9,3 M€ soit une légère hausse de 0,1 M€ par rapport à 2015.

Les **dépenses de la direction de la communication** pour l'année 2016 sont de 8,8 M€, en augmentation de 0,4 M€ par rapport à 2015. Cette augmentation résulte principalement des commémorations en hommage aux victimes des attentats (cérémonies du 10 janvier 2016, éclairages de la Tour Eiffel). Ce montant inclut notamment les dépenses liées aux contrats de prestations passés avec les entreprises (2,9 M€), les frais de catalogues et imprimés (1,9 M€, en diminution de 0,1 M€), et les participations aux foires et expositions (0,7 M€). Enfin, les dépenses liées aux expositions s'élèvent à 0,7 M€. Elles progressent de 0,1 M€ par rapport à l'exercice 2015, en lien avec le succès des expositions organisées en accès libre à l'Hôtel de ville, et notamment la prolongation de l'exposition Coluche.

Les charges relatives à la **gestion des cimetières** relèvent également de cette fonction et représentent 6,5 M€ en 2016, en baisse de 0,3 M€ par rapport à 2015 ; elles comprennent notamment 1,5 M€ au titre de la mission funéraire, qui réalise le suivi des délégations funéraires (pompes funèbres et crématorium du Père Lachaise).

L'ensemble des **dépenses juridiques** de la collectivité parisienne représentent 3,6 M€, en légère baisse par rapport à 2015 (3,7 M€). Elles sont principalement composées de 2,2 M€ en faveur de l'accès au droit et 1,2 M€ de frais d'actes et d'honoraires d'avocats et de notaires.

Les **subventions versées aux unions départementales des organisations syndicales et à la commission administrative de la Bourse du Travail**, imputées également sur cette fonction, atteignent 2,8 M€ en 2016, soit un niveau stable par rapport à 2015.

Cette fonction inclut, en outre, les dépenses relevant de l'achat de **vêtements de travail** pour les agents des directions techniques, à hauteur de 6,5 M€. Elle inclut également les **autres charges de gestion courante de l'administration**, telles que les frais d'assurance (2,2 M€), les frais de nettoyage des locaux (2,1 M€) ou encore les taxes foncières et autres impôts locaux acquittés au titre des équipements (0,9 M€).

► Dépenses de péréquation

Les **dépenses de péréquation (hors FNGIR) atteignent 491,4 M€**, contre 455,6 M€ au CA 2015. Elles progressent ainsi de 7,9 % (+ 35,8 M€) sous l'effet de :

- la montée en charge du **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** avec une augmentation de 26,6 M€ et un montant total de 183,8 M€ en 2016 ;
- la diminution de 5,8 M€ de la contribution aux deux **Fonds de péréquation des DMTO**, dont le montant total atteint 90,9 M€, qui s'explique par l'évolution des recettes au titre des DMTO en 2015 ;
- la hausse de 10 M€ de la contribution au **Fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)**, qui atteint 161,4 M€ ;
- la progression de 3,8 M€ de la contribution au **Fonds de péréquation de la CVAE**, qui s'élève à 27,6 M€ ;
- la progression de 1,2 M€ de la contribution au **Fonds de solidarité des départements de la région d'Ile-de-France (FSDRIF)**, qui atteint à 27,7 M€.

► Dotations aux états spéciaux d'arrondissement (ESA)

Les dotations versées aux ESA sur les « services généraux » s'élèvent à 140,3 M€ (- 1,4 M€ par rapport au CA 2015).

Cette diminution s'explique par des dépenses exceptionnelles en 2015 sur les postes fluides, nettoyage et loyers de certains équipements de proximité, liées à des retards de facturation et à des prestations complémentaires sollicitées en 2015.

En 2016, la dotation de gestion locale des ESA atteint 128,5 M€ contre 130,1 M€ en 2015. La dotation d'animation locale s'élève à 11,8 M€ contre 11,7 M€ en 2015.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AUX ÉTATS SPÉCIAUX EN 2016

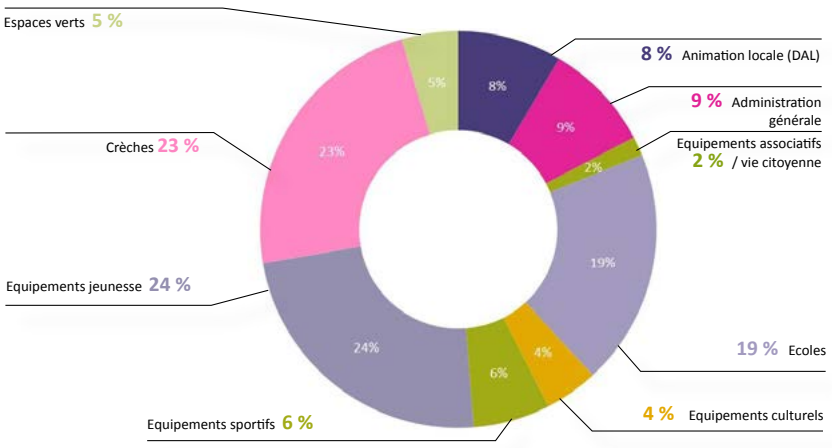

▶ LE RAYONNEMENT DE PARIS À L'INTERNATIONAL

Le budget alloué aux **relations internationales** atteint 5,5 M€, contre 6 M€ en 2015, année marquée par la tenue de la COP 21 à Paris. Ce budget comprend principalement des subventions, à hauteur de 4,6 M€ (soit le même montant qu'en 2015), dont 1,8 M€ sont dédiés à des associations pour la lutte contre le Sida et pour l'aide médicale internationale, les subventions restantes constituant des aides d'urgence ou des projets structurants dans les domaines culturels, de solidarité ou en lien avec la francophonie.

▶ LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à 19,2 M€, soit un montant en baisse de 7,8 M€ par rapport à 2015, exercice durant lequel une dépense ponctuelle de 13,9 M€ avait été enregistrée au titre des dépréciations de créances sur le budget du département, dans le cadre de la certification des comptes. Les annulations de titres sur exercices antérieurs représentent 11,4 M€ en progression de 1,9 M€ par rapport à 2015. Enfin, les indemnisations versées dans le cadre de contentieux sont exécutées à hauteur de 15,2 M€, en hausse de 2 M€ par rapport à 2015 sous l'effet notamment d'une régularisation exceptionnelle de TVA.

▶ AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses s'élèvent à 1 049 M€ en 2016 et comprennent essentiellement le montant de la contribution versée au FNGIR, qui reste stable à hauteur de 898,2 M€. Parmi ces dépenses figurent également les frais financiers qui atteignent 131,3 M€ contre 122,7 M€ en 2015, la participation versée à la CNRACL (caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales) pour 3,6 M€ ainsi que les créances admises en non-valeur pour un montant de 4,7 M€.

▶ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La majeure partie des recettes fiscales et des dotations de fonctionnement versées par l'État est imputée sur la fonction 0, « opérations non ventilables ». Toutefois, certaines taxes telles que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que les droits de stationnement et un grand nombre de participations sont imputés sur d'autres fonctions et ne figurent pas dans cette partie.

LE PRODUIT GLOBAL DES RECETTES RELATIVES AUX SERVICES GÉNÉRAUX S'ÉLÈVE À 6 331 M€.

Recettes de fonctionnement - CA 2016

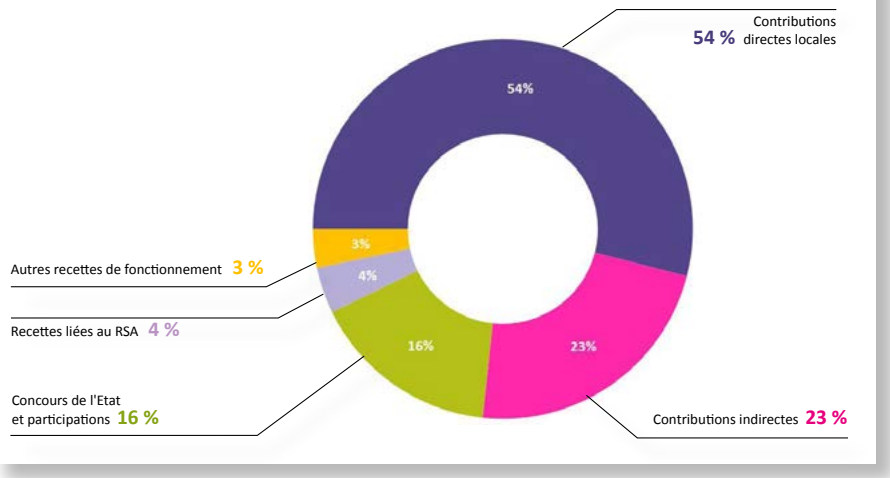

A taux d'imposition constant, les **contributions directes** connaissent une progression de 24 M€ par rapport au CA 2015 pour atteindre 3 560 M€. Ce montant inclut le reversement de fiscalité effectué par la Métropole du Grand Paris (MGP) pour un montant de 527 M€.

L'augmentation des contributions directes perçues en 2016 s'explique notamment par la hausse spontanée du produit de la contribution foncière des entreprises (+ 5,7 M€, dont 3,1 M€ liés à la revalorisation nominale et 2,6 M€ liés à la variation physique des bases) et par la progression de la CVAE (+ 3,4 M€).

L'augmentation de 9,8 M€ de la **taxe foncière** [2] de la Ville et du Département provient pour 9,9 M€ de la revalorisation nominale des bases de 1 % adoptée par le Parlement, pour 0,1 M€ de la variation physique des bases et pour - 0,2 M€ du transfert de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB) à la MGP (qui se retrouve toutefois dans l'attribution de compensation). Cette progression est moindre que celle attendue au BP 2016, du fait des mesures d'exonération de fiscalité directe locale des personnes âgées de conditions modestes décidées fin 2015 par l'État, et de l'application du périmètre QPV (quartiers prioritaires des politiques de la ville) en lieu et place du périmètre ZUS (zones urbaines sensibles) pour l'application de l'abattement de 30 % concernant les logements sociaux situés dans ces quartiers.

Le produit de la **taxe d'habitation** progresse de 1,1 M€ (+ 0,1%) dont + 7,4 M€ liés à la revalorisation nominale des bases en application de la loi de finances, - 6,6 M€ liés à la variation physique des bases, et + 0,3 M€ au titre de la majoration de cotisation de taxe d'habitation pour les résidences secondaires, adoptée en 2015 pour inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements actuellement sous-occupés. Cette quasi-stabilité du produit de taxe d'habitation s'explique par le retour pérenne à exonération des personnes âgées de condition modeste, plus important concernant la taxe d'habitation que concernant la taxe foncière.

Évolution des recettes fiscales de la collectivité (en millions d'euros)

	CA 2015	CA 2016	SOLDE	EVOL. %
Taxes foncières	990,69	1 000,48	9,79	1,0 %
Taxe d'habitation	759,06	760,18	1,12	0,1 %
Dont majoration taxe d'habitation	20,9	21,2	0,30	1,7 %
Contribution foncière des entreprises	311,69	317,41	5,72	1,8 %
Rôles supplémentaires	22,78	23,59	0,81	3,5 %
Rôles complémentaires	2,16	6,10	3,94	182,8 %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 422,14	922,07	- 500,07	-35,2 %
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	11,58	2,60	-8,98	-77,5 %
Taxe sur les surfaces commerciales	15,78	-	-15,78	-100 %
Reversement de fiscalité effectué par la Métropole du Grand Paris	-	527,14	+ 527,14	+ 100%
TOTAL	**3 535,86**	**3 559,56**	**23,70**	**0,7 %**

[2] *Bâtie et non bâtie (inclut la taxe additionnelle sur le foncier non bâtie transférée à la MGP en 2016).*

Les **contributions indirectes (hors financement du RSA) atteignent 1 488,9 M€**, contre 1 228,9 M€ en 2015, soit une hausse de 21,1 %, sous l'effet de la progression exceptionnelle des recettes de fiscalité immobilière.

Évolution des recettes fiscales de la collectivité (en millions d'euros)

	CA 2015	CA 2016	Evol. %
Droits de mutation	743,8	970,3	30,5%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	258,7	290,8	12,4%
Taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement	13,8	12,9	-6,5%
Taxe sur l'électricité	67,6	68,8	1,8%
Taxe de séjour	65,7	68,7	14,1%
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	60,5	58,8	-2,8%
Impôts sur les spectacles	1,9	1,6	-14,6%
TICPE (Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques)	15,9	16,1	1,0%
Autres reversements de fiscalité	0,7	0,8	0,9%
Taxes funéraires	0,3	0,3	-7,8%
Total	**1 228,9**	**1 488,9**	**21,1%**

- Les **droits de mutation** versés au Département génèrent un produit de 970,3 M€, en progression de 226,6 M€ par rapport à 2015.
- La **taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement** perçue par le Département représente une recette de 12,9 M€.
- La **taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE),** perçue par la Ville s'élève à 290,8 M€, en progression de 32 M€ par rapport à 2015.
- Au total le **produit de la fiscalité immobilière** est de 1 274 M€, contre 1 016 M€ au CA 2015, soit une progression de 25 % (+ 258 M€). Cette évolution s'explique par le dynamisme exceptionnel du marché immobilier dans la capitale (pour environ 126 M€) et l'augmentation du taux départemental de + 0,7 % pour les actes conclus à compter du 1er janvier 2016 (générant une recette complémentaire estimée à 132 M€). À ce titre, le nombre des transactions comptabilisées par la direction régionale des finances publiques augmente sensiblement : il est de 46 357 en 2016 contre 42 399 en 2015 (exercice comptable). En outre, le prix moyen du mètre carré continue de progresser : il est de 8 185 € en 2016 contre 7 948 € en 2015.
- La **taxe de séjour** atteint un montant de 68,7 M€, en hausse de 3 M€ par rapport à 2015 (+ 4,6 %). Compte tenu du contexte national et notamment de la baisse de la fréquentation touristique liée aux attentats, l'application de la taxe de séjour dite « au réel » produit un rendement supplémentaire global moindre qu'escompté. Toutefois, le produit de la taxe de séjour progresse en raison de la contribution d'une plateforme de réservation par internet qui a mis en œuvre la collecte de la taxe de séjour à partir du 1er octobre 2015 et qui a reversé, en 2016, 6,5 M€ à la collectivité parisienne (1,2 M€ au titre du dernier trimestre 2015 et 5,3 M€ au titre de l'année 2016).
- La **recette de l'impôt sur les cercles et maisons de jeux** (ancien impôt sur les spectacles) s'élève à 1,6 M€ en 2016, contre 1,9 M€ en 2015.
- Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** recouvré par la Ville et le Département s'élève à 69 M€, en légère progression par rapport à 2015 (68,7 M€).
- Le montant des **dotations et participations** s'élève à 1 059 M€, en baisse de 195 M€ par rapport à 2015, soit - 16 %, principalement du fait de la diminution de la dotation globale de fonctionnement de 193,3 M€, soit - 20,8 %.

S'agissant des **concours de l'État** aux collectivités territoriales, ils sont en baisse depuis 2014 dans le cadre de la politique de rétablissement des comptes publics. La contribution des collectivités à l'échelle nationale s'est élevée en 2016 à 3,67 Md€, soit un effort identique à celui de 2015.

- La **dotation globale de fonctionnement (DGF),** en intégrant la composante « compensation part salaires » (CPS) perçue depuis 2016 par la Métropole du Grand Paris et reversée via l'attribution de compensation, diminue de

20,8 % (- 193 M€) par rapport au CA 2015, passant de 930 M€ à 737 M€. Hors CPS reversée par la métropole, la DGF versée par l'État s'établit à 283 M€, contre 477 M€ au CA 2015.

- Les **dotations de compensation au titre des exonérations de fiscalité** (43 M€) diminuent de 4 M€ par rapport à 2015. Les dotations au titre des exonérations de taxe d'habitation et de taxes foncières diminuent de 2 M€ (du fait principalement du retour à imposition en 2015 des personnes de condition modeste, assujettis qui, au final, ont bénéficié d'un dispositif de dégrèvement). Les compensations au titre des exonérations de fiscalité économique (11,2 M€), dont certaines constituent des variables d'ajustement au sein de l'enveloppe des concours de l'État, sont également en baisse de 2 M€, afin de financer l'augmentation de la péréquation verticale.
- La **dotation générale de décentralisation (DGD)** ainsi que la dotation spéciale instituteurs (DSI) restent stables, avec des montants respectifs de 15,8 M€ et 0,2 M€.
- Les **autres participations** représentent 4,4 M€, contre 2,5 M€ en 2015. Les compensations pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE) sur les fonds de commerce sont stables, avec un montant de 1 M€ en 2016.
- Les **recettes liées au RSA** s'élèvent à 259,4 M€, montant quasi-stable par rapport à 2015. La prise en charge du RMI puis du RSA par le Département est compensée en 2016 à hauteur de 68 % par le transfert d'une fraction des ressources de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Le montant perçu à ce titre est de 246,6 M€ et correspond au droit à compensation basé sur les dépenses engagées par l'État au titre du RMI au 31 décembre 2003 puis ajusté avec la création du RSA fin 2008. Il est complété par des recettes provenant du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) perçues à hauteur de 12,8 M€ en 2016.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement - CA 2016

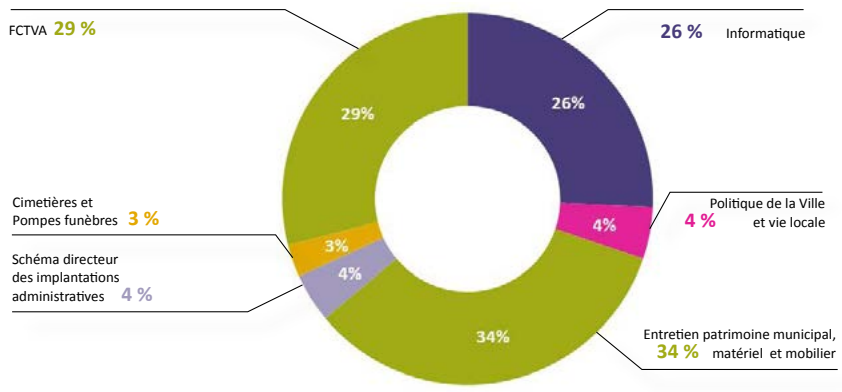

▶ Dépenses d'administration générale

Les dépenses d'investissement au titre des services généraux s'élèvent à 125,2 M€.

Le regroupement des services, conformément au schéma directeur des implantations administratives, a représenté une dépense de 5,2 M€ en 2016. Ce montant correspond notamment au relogement de services rue du Département (19e) et rue du Pré (18e), ainsi qu'à la préparation du déménagement des services de l'immeuble Morland (4e). Cette rationalisation des implantations administratives est porteuse d'économies de long terme, notamment en matière de performance énergétique.

L'entretien des bâtiments, du matériel et du mobilier municipaux a mobilisé 32,9 M€, dont 15,8 M€ pour des travaux de rénovation énergétique, avec 8,5 M€ pour la modernisation des chaudières.
L'entretien des mairies d'arrondissement représente un investissement de 3,5 M€ et la mise aux normes réglementaires des ascenseurs a mobilisé 2,9 M€.

Par ailleurs, 3,6 M€ ont été investis dans le domaine des pompes funèbres et des cimetières.
Les investissements en matériel et en entretien informatiques ont représenté 34 M€. 5,5 M€ ont concerné le renouvellement des équipements d'extrémité, et 10,4 M€ des projets applicatifs, dont 2,1 M€ pour l'évolution des systèmes informatiques (SI) de relation avec les usagers et 1,4 M€ pour celles des SI financiers.

Enfin, 36,3 M€ ont été consacrés au premier remboursement de l'avance de fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) versée par la Caisse des dépôts et consignations en 2015.

▶ Dotation d'investissement des arrondissements.

La dotation d'investissement des mairies d'arrondissement s'est élevée à 5,1 M€ en 2016.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

▶ Administration générale

Ces recettes représentent 17,6 M€, dont 16 M€ pour la cession de titres que détenait le Département dans la société anonyme d'économie mixte de la gare routière de Rungis (SOGARIS) et 0,8 M€ de remboursements sur comptes de tiers.

▶ Dotations

Les dotations sont imputées sur la fonction 01, à hauteur de 126,2 M€. Outre le FCTVA (114,9 M€), la taxe locale d'équipement (TLE) a représenté 11,0 M€ et le produit d'amendes, reversé au Département, s'est élevé à 0,3 M€.

III/ COMPTE ADMINISTRATIF
ET INSCRIPTIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE

1/ DÉTAIL DES OPÉRATIONS ÉQUILIBRÉES

Les parties I et II du présent rapport présentent le budget réel de la Ville et du Département, net des inscriptions équilibrées en dépenses et en recettes, ceci afin de retranscrire l'effort financier concret de la collectivité en faveur des différentes politiques menées. La présente partie III traite des autres inscriptions figurant au compte administratif 2016.

En fonctionnement, les principales opérations équilibrées portent sur la contribution d'équilibre versée par la Ville au Département, sur la prime départementale versée aux agents, les frais de collaborateurs d'élus et la contribution au redressement des finances publiques, inscrits en dépense sur le budget du Département et en recette sur le budget de la Ville.

Il est à noter également que, par rapport aux recettes de fonctionnement réelles, le compte administratif comptabilise 186,1 M€ sur le compte 775, au titre des produits de cessions, constatés en fonctionnement avant d'être immédiatement réintégrés à la section d'investissement [(1)] : **ils sont donc présentés au sein des recettes d'investissement.**

S'y ajoutent 601 M€ de dépenses d'ordre, et 501,5 M€ de recettes d'ordre, détaillées ci-après.

Aux dépenses nettes d'investissement de la collectivité (1 628,9 M€) s'ajoutent les écritures suivantes dans le compte administratif :

- 200 M€ d'amortissement de dette ;
- 113,3 M€ sur le budget municipal, correspondant à des écritures équilibrées en dépenses et recettes sur les opérations d'aménagement et le compte foncier notamment ;
- 501,5 M€ d'opérations d'ordre (419,7 M€ sur la Ville et 81,8 M€ sur le Département), décrites ci-après (cf 3) ;
- 376,3 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (376,1 M€ sur la Ville et 0,2 M€ sur le Département), dédiées aux opérations patrimoniales sur le chapitre 041, et décrites ci-après (cf 3).

Aux recettes d'investissement nettes (537,9 M€) s'ajoutent ces écritures dans le compte administratif :

- 44,3 M€ correspondant à l'affectation du résultat antérieur depuis la section de fonctionnement (exclusivement sur le Département) ;
- 681 M€ de nouveaux emprunts ;
- 102,1 M€ sur le budget municipal, correspondant, en miroir des dépenses, aux écritures équilibrées sur les opérations d'aménagement et les ventes avec échéancier notamment;
- 601 M€ d'opérations d'ordre (494,7 M€ sur la Ville et 106,3 M€ sur le Département), décrites ci-après (cf 3) ;
- 376,3 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (376,1 M€ sur la Ville et 0,2 M€ sur le Département), dédiées aux opérations patrimoniales sur le chapitre 041, et décrites ci-après (cf 3).

2/ LES OPÉRATIONS LIÉES À LA DETTE

Date de négociation	Type	Prêteur / Arrangeur	Montant emprunté (M€)	Date de valeur	Échéance	Durée en années	Taux de d'intérêts (%)	Spread / OAT (en pb=0,01 %)
30/03/2016	Obligataire public	Citibank/HSBC/Natixis	300	06/04/2016	12/01/2032	15,77	1,313	38
08/04/2016	Obligataire privé	HSBC	35	19/04/2016	19/04/2038	22	1,512	34
14/04/2016	Obligataire privé	Natixis	26	29/04/2016	30/04/2029	13	1,03	31
21/06/2016	Schuldschein	Helaba	50	24/06/2016	24/09/2043	27,25	1,499	29,5
22/06/2016	Obligataire privé	Goldman sachs	50	05/07/2016	25/05/2030	13,89	0,951	29
14/10/2016	Schuldschein	Helaba	40	18/10/2016	18/10/2041	25	1,278	26,5
14/10/2016	Obligataire privé	Citibank	50	27/10/2016	27/10/2036	20	1,16	25
09/11/2016	Obligataire privé	HSBC	50	18/11/2016	18/11/2036	20	1,3	25
25/11/2016	Supra	CDC	50	01/12/2016	01/12/2036	20 Amort	0	NS
25/11/2016	Supra	CDC-BEI	30	01/12/2016	01/03/2042	25 Amort	1,48	NS

En 2016, la Ville de Paris a pu continuer de se financer dans des conditions particulièrement intéressantes en bénéficiant d'un environnement de taux faibles.

De nouveau, la Ville a eu recours à des financements de type Schuldschein pour 90 M€ (contrat de crédit de droit allemand, semi obligataire). Ce type de financement, expérimenté pour la première fois en 2013, présente l'avantage d'offrir à la Ville une diversification de ses sources de financement, en plus de ses conditions financières attractives.

La Ville a également utilisé les deux enveloppes de financement proposées par la CDC au titre d'une sélection de projets d'intérêt public

(1) Lors d'une cession, la section d'investissement doit enregistrer sur des comptes distincts la sortie du patrimoine du bien vendu à sa valeur d'acquisition initiale d'une part, et la plus ou moins-value réalisée d'autre part. Le compte 775 de la section de fonctionnement fait office de compte-pivot pour percevoir le montant de la recette sans cette décomposition. La réaffectation à la section d'investissement est effectuée par opération d'ordre, telle que présentée p. 70 de ce rapport : les valeurs initiales d'acquisitions (31,6 M€) et les plus-values (161,4 M€), minorées des moins-values (6,9 M€), correspondent au produit titré (186,1 M€).

ou à vocation sociale (30 M€ à 1,48 % sur 25 ans et 50 M€ sur 20 ans à taux zéro). Contrairement à la quasi-totalité des emprunts souscrits par la Ville de type in fine, ces deux contrats font l'objet d'échéances constantes (amortissement plus intérêts).

Les autres levées de fonds réalisées en 2016 se sont faites sous format obligataire. La Ville a notamment procédé à une nouvelle émission obligataire d'importance (300 M€) avec pour arrangeurs HSBC, Natixis et Citibank. L'objectif de lissage de la charge d'amortissement se traduit par des maturités plus longues et par l'allongement de la durée de vie moyenne de la dette qui passe de 9,68 à 10,35 ans. Ces emprunts ont été souscrits en totalité à taux fixes, pour profiter de l'environnement de taux bas, à l'exception du placement privé de 26 M€ souscrit via Natixis, et assorti d'un swap d'émission le ramenant à un taux fixe équivalent de 1,03 % annuel.

Les taux bas sur l'ensemble de l'exercice ont permis des levées de fonds régulières en mars, avril, juin, octobre et novembre.

3 / LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Trois types d'opérations d'ordre sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers :

- les opérations d'ordre de transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 040 et 042) ;
- les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement dites « patrimoniales » (chapitre 041) ;
- le virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021).

Les opérations d'ordre intervenues en 2016 sur le budget de la Ville et du Département sont les suivantes (fonctionnement et investissement) :

Chapitre	VILLE	INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		Inscriptions budgétaires	Réalisations	Inscriptions budgétaires	Réalisations	Inscriptions budgétaires	Réalisations	Inscriptions budgétaires	Réalisations
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	427 291 573	419 749 036	337 737 568	494 717 666	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	0	0	337 737 568	494 717 666	427 291 573	419 749 036
041	Opérations patrimoniales	451 787 279	376 083 068	451 787 279	376 083 068	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	152 327 486	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	152 327 486	0	0	0
	TOTAL VILLE	**879 078 852**	**795 832 104**	**941 852 333**	**870 800 734**	**490 065 054**	**494 717 666**	**427 291 573**	**419 749 036**
Chapitre	**DÉPARTEMENT**								
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	88 800 000	81 756 819	94 000 000	106 321 249	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	0	0	94 000 000	106 321 249	88 800 000	81 756 819
041	Opérations patrimoniales	6 895 000	179 190	6 895 000	179 190	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	137 106 492	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	137 106 492	0	0	0
	TOTAL DÉPARTEMENT	**95 695 000**	**81 936 009**	**238 001 492**	**106 500 439**	**231 106 492**	**106 321 249**	**88 800 000**	**81 756 819**
	TOTAL Opérations d'ordre Ville et Département	**974 773 852**	**877 768 113**	**1 179 853 825**	**977 301 173**	**721 171 546**	**601 038 915**	**516 091 573**	**501 505 855**

A - LES MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGÉTAIRES INTERVENUS ENTRE SECTIONS EN 2016 (CHAPITRES 040 ET 042)

Chapitre	VILLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées	DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	419 749 036	494 717 666	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	494 717 666	419 749 036
	DÉPARTEMENT				
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	81 756 819	106 321 249	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	106 321 249	81 756 819
	TOTAL 040 et 042	**501 505 855**	**601 038 915**	**601 038 915**	**501 505 855**

1. Les dotations aux amortissements et les provisions

Les amortissements des immobilisations sont imputés sur les chapitres 68 (dotations aux amortissements et provisions) en dépenses de fonctionnement et 28 (amortissements des immobilisations) en recettes d'investissement.

En 2016, il a été procédé à l'amortissement des biens acquis depuis 1997 et à l'amortissement des subventions d'équipement (versées entre 1997 et 2016 pour la Ville et entre 2003 et 2016 pour le Département) **pour un montant total de 386,1 M€ dont 298 M€ sur le budget municipal et 88,1 M€ sur le budget départemental.**

Par ailleurs, **l'amortissement des primes de remboursement des obligations** imputé sur les chapitres 68 en dépenses de fonctionnement et 16 en recettes d'investissement sur le budget municipal correspond à l'amortissement annuel, sur la durée de vie des émissions obligataires, de la prime d'émission déterminée lors de leur lancement (les obligations étant émises au-dessous du pair).

Dix-sept émissions lancées depuis 2005 (amortissement annuel sur la durée de l'emprunt) justifient une dépense de 1,3 M€ en 2016 :

- V514 - Dexia Morgan Stanley (120 M€ en juin 2005)
- V519 - Natixis HSBC (200 M€ en mai 2006)
- V521 - Dexia-Caylon (100 M€ en novembre 2006)
- V523 - HSBC Natixis (160 M€ en décembre 2007)
- V527 - HSBC Natixis (155 M€ en décembre 2008)
- V529 - HSBC Natixis (200 M€ en juin 2009)
- V533 - HSBC (100 M€ en décembre 2010)
- V534 - HSBC Natixis Société Générale (140 M€ en décembre 2010)
- V538 - Goldman Sachs (100 M€ en novembre 2011)
- V541 - Deutsche Bank (100 M€ en avril 2012)
- V557 - Natixis (tap de 50 M€ en octobre 2013)
- V561 - Plac. Privé HSBC (50 M€ en avril 2014)
- V562 - Schuldschein Helaba (25 M€ sur 9 ans en avril 2014)
- V563 - Schuldschein Helaba (25 M€ sur 15 ans en avril 2014)
- V566 - Placement HSBC (70 M€ en juillet 2014)
- V569 - Schuldschein Helaba (40 M€ sur 15 ans en décembre 2014)
- V581 – HSBC Natixis Citi (300 M€ sur 16 ans en avril 2016)

Enfin, conformément aux délibérations 2016 DFA 165 et 2016 DFA 64G relatives aux modalités de constitution et de reprise des provisions votées à la séance de décembre 2016, les provisions pour risques et charges ont fait l'objet d'une provision complémentaire à hauteur de 0,75 M€ et d'une reprise à hauteur de 8,2 M€. **Les provisions constituées sont ainsi portées de 16,6 M€ à 9,1 M€ sur le budget municipal et de 0,07 M€ à 0,12 M€ sur le budget départemental pour les risques contentieux.**

Les provisions pour créances douteuses ont fait l'objet d'une provision complémentaire à hauteur de 22,1 M€. Ces mouvements permettent d'ajuster les provisions avec le suivi effectué par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP). **Les provisions constituées pour créances douteuses (dépréciation de créance) sont ainsi portées de 20,7 M€ à 40,7 M€ sur le budget municipal et de 14,9 M€ à 17,1 M€ sur le budget départemental.**

Les provisions sont comptabilisées sur les chapitres 68 en dépenses de fonctionnement et 15 et 49 d'investissement.

2. Les cessions des immobilisations

Depuis la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 intervenue le 1er janvier 2006, les cessions des immobilisations **sont budgétées uniquement en recettes de la section d'investissement** (chapitre 024) mais font l'objet d'une exécution en sections de fonctionnement et d'investissement comme antérieurement.

En section de fonctionnement sont ainsi enregistrées :

- en dépenses : **la valeur nette comptable des immobilisations cédées (28,5 M€ sur le budget municipal et 3,1 M€ sur le budget départemental) ainsi que les plus-values réalisées (146,2 M€ sur le budget municipal et 15,2 M€ sur le budget départemental), soit un total de 192,9 M€ ;**
- en recettes : **les moins-values constatées pour 6,9 M€ sur le budget municipal.**

En section d'investissement sont enregistrées :

- en recettes : **la sortie du patrimoine des immobilisations cédées (chapitre 21 et 27) ainsi que les plus-values réalisées pour 174,7 M€ sur le budget municipal et 18,2 M€ sur le budget départemental, soit un total de 192,9 M€ ;**
- en dépenses : **les moins-values réalisées pour 6,9 M€ sur le budget municipal.**

Les principales cessions d'immobilisations foncières réalisées en 2016 concernent :

- l'immeuble du 16-20 avenue d'Eylau (16e) ..... 40 M€
- le volume 2 de la parcelle 31-43, bd Carnot (12e) ..... 15 M€
- le site Bûcherie, 13-17 rue de la Bûcherie (5e) ..... 13,5 M€

- 112 lots du 92 au 144 bd Suchet (16e) ..... 13,2 M€
- les volumes de l'extension du pôle d'échanges de la gare Châtelet-les Halles (1er) ..... 11,1M€
- les volumes du 195 av Daumesnil (12e) ..... 10,3 M€
- les volumes de la ZAC des Docks, bd Victor Hugo à St Ouen (93) ..... 5 M€
- les locaux commerciaux 23, 27 et 28 du 103 av de France (13e) ..... 4,9 M€
- la parcelle F34 du 34-44 av Gaston Roussel à Romainville (93) ..... 3,4 M€
- les lots D1, D2 et D3 du secteur d'aménagement Paul Meurice (20e) ..... 2,6 M€
- les lots 3, 5 et 24 du 5 quai Malaquais (6e) ..... 2,4 M€
- le lot 3 du 5-7 rue des Beaux-Arts (17e) ..... 2,3 M€
- 13 lots du 31 rue Bonaparte (6e) ..... 2,2 M€
- l'immeuble à usage d'hôtel du 11 rue des Deux Gares (10e) ..... 2,1 M€
- les lots 1, 3, 6, 26, 29 et 30 du 16 rue de Seine (6e) ..... 2 M€
- 16 lots du 12 rue Chauvelot (15e) ..... 1,8 M€
- 9 volumes du secteur d'aménagement Cardeurs-Vitruve (20e) ..... 1,6 M€
- 12 lots du 41-43 rue de Reuilly (12e) ..... 1,1 M€
- 13 lots du 64 rue Pajol (18e) ..... 1 M€
- 27 lots du 18 rue Letort (18e) ..... 0,9 M€
- 13 lots du 13 rue d'Armaillé (17e) ..... 0,9 M€
- 10 lots du 28 rue Mazarine (6e) ..... 0,8 M€
- l'emprise de voirie du 27 au 33 rue du Cardinal Lemoine (5e) ..... 0,8 M€
- 11 lots du 17 rue Olivier de Serres (15e) ..... 0,7 M€
- 5 lots du 6 rue de Seine (6e) ..... 0,7 M€

Les cessions avec échéancier concernent :

- les terrains du 18/20 av d'Italie, ZAC Paul Bourget, phase 2 (13e) ..... 5,9 M€
- les volumes commerces du parking Berger, Forum des Halles niveau -4 (1er) ..... 4,7 M€

Les cessions sur le budget départemental :

- les parts SOGARIS ..... 16,1 M€
- les valeurs mobilières de placements issus de legs ..... 2 M€

Par ailleurs, les cessions de placements relatifs aux legs s'élèvent pour le budget municipal à 70 274 € et concernent uniquement le budget départemental.

3. Les subventions d'équipement transférables

Les subventions d'équipement transférables recouvrent le chapitre 13 (subvention d'équipement) en dépenses d'investissement et le chapitre 77 (produits exceptionnels) en recettes de fonctionnement.

Les subventions d'équipement versées sont reprises en section de fonctionnement et amorties.

Pour le budget municipal, il s'agit essentiellement d'acquisitions immobilières à titre gratuit **pour un montant de 41,1 M€.**

Pour le budget département, il s'agit des subventions d'équipement versées par l'Etat dans le cadre de la délégation de compétence en matière de logement pour un montant de 81,8 M€.

Par ailleurs, la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) fait l'objet chaque année d'une reprise au plus égale à la dotation des amortissements des bâtiments scolaires (5,8 M€).

4. Les travaux en régie

L'opération consiste à ré-imputer en dépenses d'investissement aux chapitres 21 ou 23 (en dépenses) les achats de matériaux et les charges de personnel qui ont permis aux agents municipaux de transformer des matières premières en biens immobilisables, pour 3,2 M€ sur le budget municipal en 2016.

B - Les opérations patrimoniales (chapitre 041)

	Chapitre	LIBELLÉS	INVESTISSEMENT	
			DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées
Ville	041	Opérations patrimoniales	376 083 068	376 083 068
Dépt	041	Opérations patrimoniales	179 190	179 190
		TOTAL 041	**376 262 258**	**376 262 258**

Ces mouvements correspondent à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes au sein de la section d'investissement.

Sur le budget municipal, il s'agit principalement :

- du remboursement des avances versées dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage pour 135,3 M€ (chapitre 23), incluant notamment 129 M€ au titre de l'opération de réaménagement des Halles.

- des acquisitions d'emprises publiques à titre gratuit pour 31,2 M€ (dépenses chapitre 21 et recettes chapitre 13), elles concernent principalement :

- 4/6 allée Verte (11e) ..... 14 M€
- Rue Crimée (19e) ..... 5 M€
- 13/17 Cité Aubry (20e) ..... 4,5 M€
- ZAC Amandiers (20e) ..... 2,5 M€
- ZAC Paris Rive Gauche (13e) ..... 1,5 M€
- ZAC Gare de Rungis (20e) ..... 1,3 M€

Par ailleurs, une régularisation à hauteur de 202 M€ relative à des acquisitions immobilières à titre gratuit effectuées entre 2013 et 2015 a été effectuée suite à erreur d'imputation comptable (1318 au lieu de 1328)

- de l'intégration dans le patrimoine municipal des dépenses d'investissement des Etats Spéciaux d'Arrondissement effectuées en 2015, pour un montant de 4,4 M€ (dépenses chapitres 20 et 21 et recettes chapitre 21) ;

- de l'intégration des frais d'études et des frais d'insertion aux dépenses de travaux pour 2 M€ (dépenses chapitres 21 et 23 et recettes chapitre 20). En 2016, il a été procédé au transfert des frais d'études et d'insertion suivis d'investissements effectivement réalisés aux dépenses effectuées en 2014 et 2015. Ces mouvements comptables ont permis d'intégrer près de 3 M€ dans le champ des dépenses d'investissement éligibles au FCTVA, ce qui engendre une recette pour 2017 de 0,3 M€.

Par ailleurs, une émission obligataire réalisée en 2016 a fait l'objet de prime d'émission pour un montant de 2,67 M€ (emprunt V581 HSBC Natixis Citi de 300 M€ en avril 2016).

Sur le budget départemental, il s'agit principalement des mouvements enregistrés concernant **l'intégration des frais d'études et des frais d'insertion aux travaux** pour 0,6 M€ et du remboursement d'avances versées sur marchés pour 0,1 M€.

C - LE VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRES 021 ET 023)

La prévision budgétaire pour 2016 au titre du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement était de 289,4 M€ dont 152,3 M€ sur le budget municipal et 137,1 M€ sur le budget départemental. Ce transfert contribue à l'autofinancement dégagé au titre de l'exercice considéré et permet notamment d'assurer le remboursement des annuités de la dette en capital. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution budgétaire.

4) LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Au 1er janvier 2016, les autorisations de programme en cours représentaient 15,4 Mds€. Le terme de 2,8 Md€ d'AP correspondant à des opérations achevées est constaté au compte administratif, ramenant ainsi le stock d'AP en cours fin 2016 à 12,6 Mds€.

1,7 Md€ ont au total été mandatés sur autorisations de programme (crédits réels et opérations d'ordre) en 2016, portant le total des mandatements cumulés sur les AP en cours fin 2016 à 8,6 Mds€. Le stock net d'AP représente ainsi 12,6 Mds€ fin 2016.

	Stock AP brut au 01/01/2016	Mandats 2015 émis sur AP	Termes d'AP constatés	Solde AP brut au 01/01/2016	Mandats pluriannuels cumulés sur AP
Ville	13 291 992 040,44	1 501 784 112,29	2 670 245 248,56	10 621 746 791,88	7 573 686 321,52
Département	2 066 802 017,78	190 987 429,33	95 664 849,61	1 971 137 168,17	1 073 496 698,44
Consolidé	**15 358 794 058,22**	**1 692 771 541,62**	**2 765 910 098,17**	**12 592 883 960,05**	**8 647 183 019,96**

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA VILLE

Equilibre financier

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Opérations réelles

Chapitres 011, 012, 65, 656, 014	4 869 822 861,17
66 Charges financières	132 550 845,70
67 Charges exceptionnelles	39 496 494,17
Total dépenses réelles	**5 041 870 201,04**
	Solde des opérations réelles

Opérations d'ordre de section à section

Total dépenses d'ordre	494 717 665,82
Total (opérations réelles et d'ordre)	**5 536 587 866,86**
002 Déficit antérieur reporté	0,00

Total dépenses de fonctionnement **5 536 587 866,86**

Recettes

Opérations réelles

Comptes 70 à 75 + 013	5 093 693 608,98
76 Produits financiers	25 463 263,15
77 Produits exceptionnels	208 719 455,45
Total recettes réelles et mixtes	**5 747 625 363,54**
	556 651 872,50

Opérations d'ordre de section à section

Total recettes d'ordre	419 749 035,96
Total (opérations réelles et d'ordre)	**5 747 625 363,54**
002 Excédent antérieur reporté	0,00

Total recettes de fonctionnement **5 747 625 363,54**

Résultat de fonctionnement **Excédent** **211 037 496,68**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Opérations réelles

Dépenses financières	
10 Dotations et fonds divers	34 170 892,00
13 Subventions	54 081,00
16 Remboursement d'emprunt [1]	249 625 995,20
16449 Crédit revolving	0,00
26 Participations	0,00
27 Autres immobilisations financières	34 874 921,55
Dépenses d'équipement	
20 Immobilisations incorporelles	21 284 449,79
204 Subventions d'équipements versées	311 943 897,88
21 Immobilisations corporelles	496 870 167,73
23 Immobilisations en cours	588 204 972,18
45 Opérations pour compte de tiers	**14 380 730,16**
Total dépenses réelles	**1 751 410 107,49**

Besoin d'autofinancement (dépenses - recettes) **358 150 392,64**

Opérations d'ordre à l'intérieur de la section

Total	**376 083 067,72**

Opérations d'ordre de section à section

Total	**5 508 120,09**
Total (opérations réelles et d'ordre)	**2 547 242 211,17**
D001 Résultat reporté n-1	0,00

Total dépenses d'investissement **2 547 242 211,17**

Solde d'exécution de la section d'investissement **Déficit** **283 181 762,78**

Recettes

Opérations réelles

Ressources propres d'origine externe	
10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	119 261 279,17
138 Subventions d'investissement non affectées	0,00
27 Remboursements de prêts	66 607 398,50
Autres ressources externes définitives	
20 Immobilisations incorporelles	693,97
204 subventions d'équipement	16 211 351,02
21 Immobilisations corporelles	3 442 500,00
23 Immobilisations en cours	1 618 507,55
26 Cessions de participations et créances rattachées	0,00
13 (sauf 138) Subventions d'investissement	53 810 350,31
Autres ressources externes non définitives	
163 Emprunts obligataires	510 030 050,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédits [1]	170 000 000,00
16449 Crédit revolving	
165 Dépôts et cautionnements reçus	17 964,33
168 Autres emprunts et dettes assimilées	440 938 803,27
45 Opérations pour compte de tiers	**11 320 816,73**
Total recettes réelles	**1 393 259 714,85**

Opérations d'ordre à l'intérieur de la section

Total	**376 083 067,72**

Opérations d'ordre de section à section

Total	**494 717 665,82**
Total (opérations réelles et d'ordre)	**2 264 060 448,39**
R1068 Affectation n-1	0,00

Total recettes d'investissement **2 264 060 448,39**

[1] *(hors crédit revolving)*

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

OPÉRATIONS RÉELLES ET MIXTES

Chapitres 011, 012, 65, 6586, 014	2 614 470 155,25
016 APA	128 400 013,18
015/017 RSA	416 436 491,63
66 Charges financières	8 984,80
67 Charges exceptionnelles	3 510 984,33
68 Dotations aux provisions	2 228 127,00
Total dépenses réelles et mixtes	**3 165 054 756,19**

OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION

Total des dépenses d'ordre	106 321 248,61
Total (opérations réelles et d'ordre)	**3 271 376 004,80**
D002 Déficit antérieur reporté	0,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**3 271 376 004,80**

RECETTES

OPÉRATIONS RÉELLES ET MIXTES

Comptes 70, 73, 74, 75, 013	2 983 016 167,71
016 APA	23 360 563,48
015/017 RSA	264 132 830,14
76 Produits financiers	1 151 710,60
77 Produits exceptionnels	19 992 067,74
78 Reprises sur provisions	17 552,00
Total recettes réelles et mixtes	**3 291 670 891,67**

SOLDES DES OPÉRATIONS RÉELLES ET MIXTES **126 616 135,48**

OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION

Total des recettes d'ordre	81 756 818,51
Total (opérations réelles et d'ordre)	**3 373 427 710,18**
R002 Excédent antérieur reporté	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**3 373 427 710,18**

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT **EXCÉDENT** **102 051 705,38**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

OPÉRATIONS RÉELLES

EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (INVTS. DIRECTS)	**34 555 830,91**
Dépenses d'équipement	
20 Immobilisations incorporelles	1 075 377,99
21 Immobilisations corporelles	2 763 844,88
23 Immobilisations en cours	30 524 236,96
018 RSA	192 371,08
EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX	**150 909 915,40**
204 Subventions d'équipements versées	150 909 915,40
45 Travaux pour compte de tiers	**1 589 893,77**
Dépenses financières	
165 Dépôts et cautionnements	28 860,96
26 Participations	1 809 991,25
27 Autres immobilisations financières	0,00
10 Dotations et fonds divers	2 121 798,00
Total dépenses réelles	**191 016 290,29**

OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION

Total	**179 189,82**

OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION

Total	**81 756 818,51**
Total (opérations réelles et d'ordre)	**272 952 298,62**
D001 Résultat reporté n-1	0,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	**272 952 298,62**

RECETTES

OPÉRATIONS RÉELLES

10 (sauf 1068) Fonds propres d'origine externe	7 321 431,06
Dépenses d'équipement	
20 Immobilisations incorporelles	0,00
23 Immobilisations en cours	1,98
27 Autres immobilisations financières	208 611,24
274 Remboursements de prêts	1 608,00
018 RSA	0,00
13 Subventions d'équipement reçues	98 643 489,12
165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00
204 Subventions d'équipements versées	0,00
45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	**1 500 747,17**
Total recettes réelles	**107 675 888,57**

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (DÉPENSES - RECETTES) **83 340 401,72**

OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION

Total	**179 189,82**

OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION

Total	**106 321 248,61**
Total (opérations réelles et d'ordre)	**214 176 327,00**
R1068 Affectation n-1	44 313 382,71
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**258 489 709,71**

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT **DÉFICIT** **14 462 588,91**

SOLDES FINANCIERS CONSOLIDÉS 2011-2016 VILLE ET DÉPARTEMENT DE PARIS DU CA 2011 AU CA 2016

EN MILLIONS D'EUROS

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Variation 2015/2016
Recettes courantes de fonctionnement	7 782	7 865	7 849	8 033	7 873	8 206	4%
Charges de gestion courante	6 804	7 002	7 146	7 358	7 479	7 517	1%
EPARGNE DE GESTION	**978**	**863**	**703**	**676**	**394**	**689**	**75%**
Solde financier	-66	-79	-93	-97	-99	-106	7%
Solde exceptionnel	-46	-27	-38	2	-34	-3	-93%
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 816	7 895	7 897	8 107	7 914	8 264	4%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 950	7 138	7 325	7 527	7 653	7 683	0%
EPARGNE BRUTE	**866**	**757**	**573**	**581**	**261**	**581**	**123%**
Remboursements d'emprunt (avec crédits revolving)	184	200	200	197	200	200	0%
EPARGNE NETTE	**682**	**557**	**373**	**384**	**61**	**381**	**527%**
Recettes réelles d'investissement	495	577	671	686	621	538	-13%
CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	**1 360**	**1 334**	**1 243**	**1 266**	**882**	**1 118**	**27%**
Dépenses réelles d'investissement	1 551	1 662	1 740	1 529	1 397	1 629	17%
Besoin de financement	375	528	697	460	715	710	-1%
Nouveaux emprunts	381	470	630	510	741	681	-8%
Fonds de roulement au 1/1	285	288	230	163	213	233	
Variation du fonds de roulement	*6*	*-58*	*-67*	*50*	*20*	*-30*	
Fonds de roulement au 31/12	**291**	**230**	163	213	233	202	
Encours de dette au 1/1	2 696	2 892	3 219	3 655	4 120	4 640	
Encours de dette au 31/12	2 893	3 219	3 655	4 120	4 640	5 159	
Variation de l'encours de dette	*197*	*327*	*436*	*466*	*520*	*518*	
Capacité de financement	87,7%	80,3%	71,4%	82,8%	63,1%	68,7%	

PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE (VILLE ET DÉPARTEMENT)

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
1. TAUX D'ÉPARGNE NETTE						
Epargne nette / Recettes réelles de fonctionnement *mesure la capacité de la commune à dégager une épargne nette positive.*	8,7%	7,1%	4,7%	4,7%	0,8%	4,6%
2. INDICATEURS D'ENDETTEMENT						
Encours de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	37,0%	40,8%	46,3%	50,8%	58,6%	62,4%
Encours de la dette en capital/Epargne Brute *nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette.*	3,3	4,3	6,4	6,3	15,8	8,9
Encours de dette/Population (en euros)	1 295	1 426	1 611	1 811	2 040	2 288
3 . INDICATEUR DE RIGIDITÉ DES CHARGES DE STRUCTURE						
Charges de personnel / Recettes réelles de fonctionnement *mesure la marge de manoeuvre en terme de réduction des dépenses.*	26,3%	26,7%	26,7%	27,2%	28,1%	27,3%
4 . COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)						
Produit des contributions directes 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP puis CVAE) / Potentiel fiscal 4 taxes *mesure la marge de manoeuvre fiscale (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit).*	61,1%	53,6%	53,1%	53,3%	52,4%	53,8%
5 . EFFORT FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)						
Produit des contributions directes 3 taxes (TH, TFB, TFNB) / Potentiel fiscal 3 taxes *mesure la marge de manoeuvre fiscale sur les impôts ménages (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit).*	52,0%	45,2%	45,0%	44,9%	44,8%	44,8%

** Le ratio 2013 de coefficient de mobilisation du potentiel fiscal a été rectifié afin de réduire le prélèvement GIR dans la partie communale, suite à la réforme TP*

LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIÈRE

Recettes courantes de fonctionnement :

Total des recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels. Elles comprennent notamment les impôts et taxes, les dotations et participations versées par l'Etat et les collectivités locales, les redevances et les prestations de service.

Charges de gestion courante :

Total des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles. Elles sont notamment composées des charges de personnel, des charges à caractère général, des subventions et des participations.

Epargne de Gestion :

Différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante.

Epargne brute :

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle prend en compte les soldes financiers et exceptionnels. L'épargne brute représente les ressources disponibles pour financer les dépenses de la section d'investissement une fois payé l'ensemble des charges de fonctionnement de la collectivité. Elle est affectée prioritairement au remboursement du capital de la dette.

Remboursements d'emprunt :

Montant de l'annuité de remboursements d'emprunt, comprenant éventuellement une baisse du plafond d'emprunts crédit revolving.

Epargne nette :

Différence entre l'épargne brute et les remboursements d'emprunt. Une épargne nette positive indique que la collectivité est à même de rembourser le capital de sa dette exclusivement par l'excédent de ses recettes de fonctionnement sur ses dépenses de fonctionnement. Une épargne nette négative indique que la collectivité doit affecter une partie de ses recettes d'investissement au remboursement de la dette, au détriment du financement des investissements.

Recettes réelles d'investissement :

Total des recettes d'investissement hors mouvements d'ordre, emprunt et crédit revolving. Elles sont notamment composées du FCTVA, des amendes de police, et des remboursements des prêts accordés par la collectivité.

Crédit revolving :

Emprunt utilisé dans le cadre de la gestion active de la dette. Le crédit revolving n'est mobilisé qu'en cas d'insuffisance de trésorerie et n'occasionne des charges financières que s'il est mobilisé, contrairement aux emprunts classiques.

Capacité de financement des investissements :

Somme de l'épargne brute et des recettes réelles d'investissement.

Dépenses réelles d'investissement :

Total des dépenses d'investissement, c'est-à-dire des crédits de paiement mandatés, hors mouvements d'ordre et hors remboursements d'emprunt. Elles comprennent notamment les dépenses liées aux acquisitions, les charges de travaux, et les prêts accordés par la collectivité.

Besoin de financement des investissements :

Différence entre les dépenses réelles d'investissement et la capacité de financement des investissements. Il correspond au solde des dépenses réelles d'investissement qui ne peut être financé que par l'emprunt et le fonds de roulement. Au budget primitif, le besoin de financement des investissements est financé exclusivement par l'emprunt, sauf reprise par anticipation du fonds de roulement n-1.

Fonds de roulement :

Total de l'excédent de fonctionnement capitalisé, du solde de la section de fonctionnement n-1 et du solde de la section d'investissement n-1. Il est égal au solde des résultats des exercices antérieurs.

Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) :

Le FCTVA est une recette versée par l'Etat aux collectivités territoriales, en compensation des dépenses de TVA supportées sur leurs dépenses d'investissement, et alors qu'elles ne peuvent en récupérer une partie par la voie fiscale.

Jusqu'en 2009 la compensation intervenait avec deux années de décalage : le FCTVA de l'année n correspondait aux dépenses réelles d'investissement de l'année n-2. En 2009, dans le cadre du plan gouvernemental de la relance de l'économie, l'Etat a versé aux collectivités locales de façon anticipée le montant correspondant aux dépenses d'investissement effectuées en 2008 dans la mesure où celles-ci atteignaient a minima le seuil fixé par convention à la moyenne des dépenses réelles d'équipement constatées sur les quatre exercices antérieurs. Ainsi la collectivité parisienne a perçu en 2009 un double versement de FCTVA correspondant aux dépenses effectuées en 2007 et 2008. Depuis 2010, les versements sont à nouveau calés sur un rythme annuel.

Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) :

Le FSRIF a pour but d'atténuer les disparités en matière de bases fiscales entre les communes de la Région Ile-de-France, et d'améliorer ainsi les conditions de vie dans les collectivités les plus défavorisées. Il est alimenté par prélèvement sur les ressources fiscales des communes les mieux dotées.

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal et effort fiscal :

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est égal au rapport entre le produit fiscal voté et le produit fiscal théorique (c'est-à-dire l'application aux bases parisiennes des taux d'imposition moyens nationaux).

L'effort fiscal d'une commune est égal au rapport entre le produit de la taxe d'habitation, des deux taxes foncières, de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la taxe ou redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères, et le potentiel fiscal correspondant aux trois premières taxes précitées majoré des produits de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ce coefficient mesure la pression fiscale pesant sur les ménages.

Les ratios (du rapport financier de l'année n) portent sur les données de l'année n-1, dernières données disponibles.

MAIRIE DE PARIS
DIRECTION DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION
DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR
*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur